



# Fédération française de billard



**Construire ensemble  
le billard de demain**

**Projet fédéral 2021-2024**

*Septembre 2021*

# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction.....</b>                                  | <b>2</b>  |
| <b>Préambule .....</b>                                    | <b>3</b>  |
| <b>Plans d'actions des 4 Pôles.....</b>                   | <b>5</b>  |
| <b>Pôle développement &amp; communication .....</b>       | <b>6</b>  |
| <b>Pôle formation &amp; jeunesse .....</b>                | <b>7</b>  |
| <b>Pôle sportif .....</b>                                 | <b>8</b>  |
| <b>Pôle gouvernance .....</b>                             | <b>9</b>  |
| <b>Programmes détaillés des actions des 4 Pôles .....</b> | <b>10</b> |
| <b>Pôle développement &amp; communication .....</b>       | <b>11</b> |
| <b>Pôle formation &amp; jeunesse .....</b>                | <b>17</b> |
| <b>Pôle sportif .....</b>                                 | <b>22</b> |
| <b>Pôle gouvernance .....</b>                             | <b>25</b> |
| <b>Annexes.....</b>                                       | <b>30</b> |

# Introduction

En décembre 2016, réunis à Joué-lès-Tours, l'ensemble des acteurs du billard, délégués de ligues, élus du comité directeur national, clubs, formateurs, joueurs, a co-écrit le projet fédéral pour l'olympiade 2017/2020. Cet exemple de démocratie participative était une première et une grande fierté pour la Fédération française de billard.

Dès janvier 2017, nous nous sommes appliqués ensemble à mettre en œuvre cette volonté commune de développement et d'excellence. Certains projets ont été réalisés, d'autres engagés. Les opportunités saisies, telles que la candidature aux JOP de Paris 2024, ont permis d'accroître la visibilité du billard dans le paysage du sport français.

Nous avons été durement stoppés par la crise sanitaire qui a coupé notre élan, en nous obligeant à différer de nombreux projets. Nous nous sommes attachés pendant cette période à soutenir au maximum nos clubs et à préparer un plan de relance ciblé et ambitieux.

Le projet fédéral 2021-2024 a été aussi coconstruit avec les membres du comité directeur élu en décembre 2020 et l'ensemble des ligues, en tirant le bilan des travaux de l'olympiade précédente. Il comporte à la fois des actions prioritaires engagées entre 2017 et 2020, et non encore totalement abouties, et de nouvelles actions, dont par exemple, la création d'un pôle « Gouvernance » pour améliorer notre fonctionnement et le moderniser. L'olympiade sera également marquée par la reconnaissance du « caractère haut niveau » de quatre disciplines du sport billard pour la période 2022-2024 : le billard américain, le blackball, le carambole 3-bandes, et le snooker.

Notre projet est ambitieux mais comme le disait Oscar Wilde : « il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles ». Ce projet reste bien évidemment perfectible et modifiable en fonction de possibles opportunités et de l'évolution de notre situation dans les mois et années à venir.

N'oublions pas qu'en 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont lieu en France et même si notre candidature n'a pas été retenue, nous nous devons de profiter de l'élan d'un tel événement pour surfer sur la vague et gagner en visibilité et en notoriété. Faisons en sorte d'inventer ensemble le billard que nous voulons pour demain.

Jean-Paul Sinanian



# Préambule

Le projet fédéral 2021-2024 s'inscrit dans la continuité du projet de l'olympiade précédente. Ce dernier avait été élaboré en décembre 2016, et coconstruit par les différents acteurs du sport billard et de la FFBillard, joueurs, formateurs, arbitres, dirigeants de club et des structures nationales et déconcentrées de la fédération.

Ainsi, le projet fédéral 2021-2024 s'appuie sur :

- La poursuite de certaines actions en cours, jugée utiles, efficaces ;
- L'abandon de certains projets ou actions ;
- L'Inscription de nouveaux projets ou actions

Ces choix sont arrêtés sur la base:

- De l'évaluation des actions menées de la dernière olympiade (1)
- De l'analyse de l'état des lieux en fin d'olympiade (1)
- Des contributions des nouveaux élus désignés lors des élections (2)

Le partage des orientations et des plans d'actions du projet 2021-2024, puis sa validation découlent d'un processus en plusieurs étapes :

- Des séances de travail par pôle d'activités avec les membres nouvellement élus du Comité directeur fédéral (janvier-février 2021) ;
- La transmission aux ligues régionales des éléments d'analyse pour recueil de propositions (décembre 2020-janvier 2021) ;
- La présentation, l'échange et la validation d'une trame du projet 2021-2024 avec les délégués régionaux en Assemblée générale fédérale en juin 2021 ;
- Le recueil des nouvelles propositions des ligues régionales jusqu'au 14 juillet 2021 ;
- La formalisation et la validation du projet fédéral 2021-2024 par le Comité directeur fédéral lors de sa réunion de septembre 2021.

Les principaux éléments saillants du projet fédéral 2021-2024 :

- Le rajout d'un quatrième « pôle » d'activités, le « Pôle gouvernance » qui vient s'ajouter aux Pôles sportif, Développement-communication et Formation-Jeunesse (3)
- La déclinaison, dans le projet fédéral, des deux axes de la politique sportive publique portée dorénavant par l'Agence nationale du sport (ANS) :
  - Haut niveau-Haute performance (Contrat de performance ANS-FFBillard)
  - Développement de la pratique et des effectifs (Contrat de développement ANS-FFBillard)
- La reconnaissance du « caractère haut niveau » de quatre disciplines du sport billard pour la période 2022-2024 (contre une seule discipline auparavant) : le billard américain, le blackball, le carambole 3-bandes, et le snooker ;

- La pérennisation de la gestion par la Fédération de la campagne de « labellisation projet sportif fédéraux »(PSF), ancien financement CNDS géré par les services déconcentrés du Ministère chargé des sports.

Dans ce contexte, le manque de moyens, notamment en ressources humaines professionnelles, reste pénalisant. En effet, l'ambition de la structure fédérale de croître et d'obtenir des résultats, d'une part, et d'autre part, la mission de service public à laquelle la FFBillard participe (statut de fédération sportive agréée et délégataire de l'Etat) génèrent un périmètre du projet à mettre en œuvre très étendu, et des champs d'activités très nombreux. L'ensemble met sous une forte tension constante le staff de permanents et l'équipe bénévole de la Fédération.

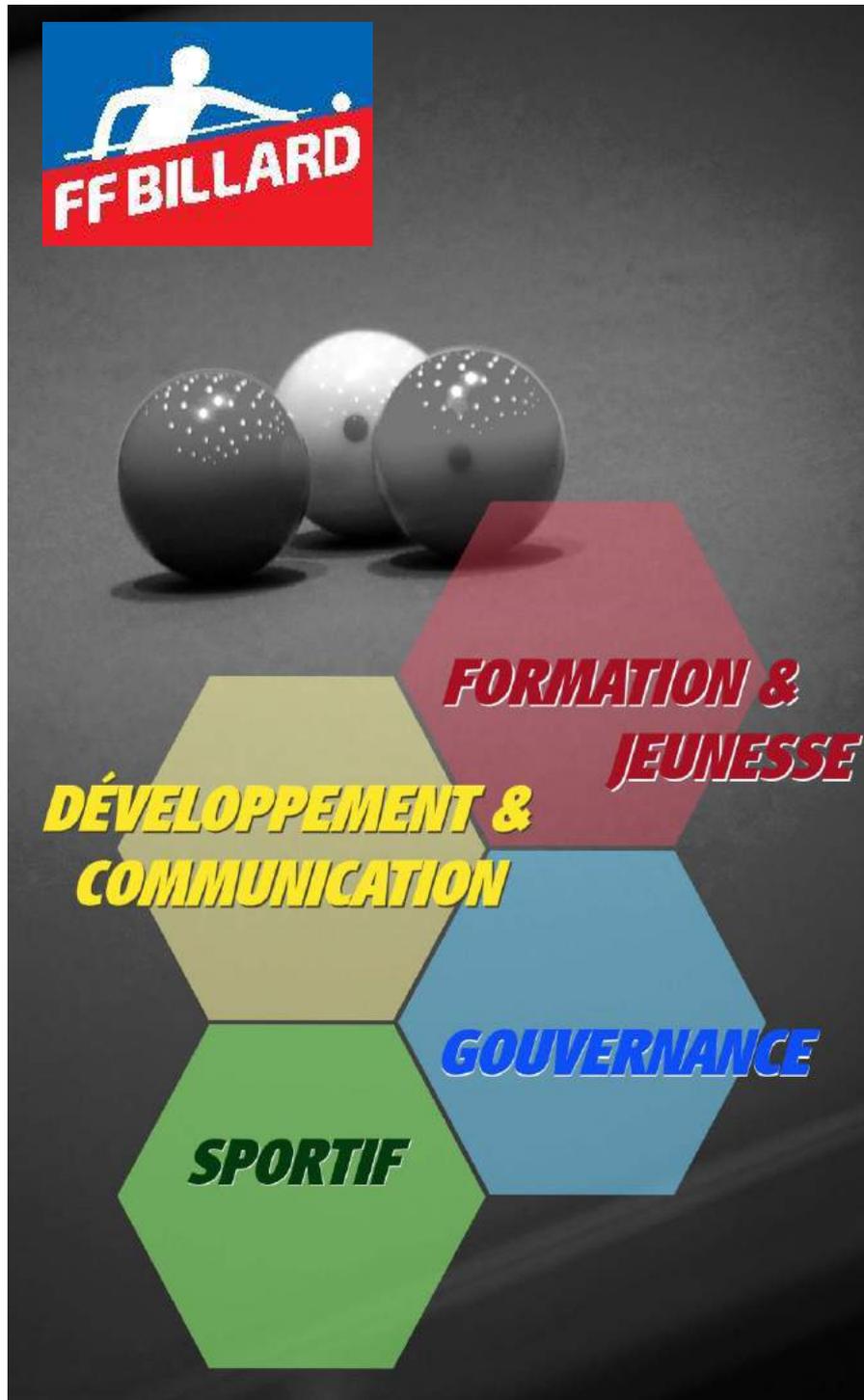
Construire ensemble le billard de demain, c'est voir la Fédération française de billard rassembler :

- Des clubs connus, reconnus, visibles, accueillants, organisés, animés, recruteurs, formateurs...
- Des ligues et les comités départementaux ou interdépartementaux structurés, organisés, animateurs...

La structure fédérale doit donc aussi être mobilisatrice et innovante, capable de faire converger les énergies vers ses buts.

- (1) *Voir en annexes : « Etat des lieux » et « éléments de projet » (Contribution Philippe Zwaenepoel, Secrétaire général FFBillard, déc. 2020)*
- (2) *Elections de fin d'olympiade pour désigner les membres de Comités directeurs de la Fédération et de ses organes déconcentrés*
- (3) *Voir organigramme de la Fédération française de billard*

## Plans d'actions des 4 Pôles



# Pôle développement & communication

## Objectif 1 : *Animer*

- 1.1 Etudier les leviers tendant à impliquer les joueurs de bon niveau dans la pérennisation du sport billard (renforcer la transmission des savoirs)
- 1.2 Institutionnaliser les modes de collaboration entre les différentes strates de la fédération (Revoir Statuts et RI communication interne)
- 1.3 Mieux faire connaître, déployer et dynamiser les campagnes de soutien aux clubs ("actions incitatives")
- 1.4 Valoriser le bénévole - Convivialité et reconnaissance dans les clubs
- 1.5 Partager les bonnes pratiques
- 1.6 Produire un tableau de bord



## Objectif 2 : *Développer*

- 2.1 Obtenir le label Terre de Jeux 2024 et organiser un (ou plusieurs) événement populaire indoor/outdoor avec le partenaire Décathlon avant les JOP 2024
- 2.2 Promouvoir la pratique de loisir du carambole (casin, 4-billes, épreuves par handicaps, triathlon, ...)
- 2.3 Diversifier les publics en intensifiant les messages fédéraux sur la pratique du billard pour tous (diversité des publics accueillis dans les clubs)
- 2.4 Développer le handibillard
- 2.5 Développer le billard féminin (cf Plan de féminisation)

## Objectif 3 : *Innover*

- 3.1 Opérer la transformation numérique de la FFBillard
- 3.2 Etudier le e-billard et le billard on line
- 3.3 Développer un portail de gestion sportive pour les billards à poches couvrant l'ensemble des besoins

## Objectif 4 : *Recherche & développement*

- 4.1 Etudier le développement des ressources humaines (service civique, stagiaires,)
- 4.2 Capturer des fonds européens
- 4.3 S'appuyer sur un benchmarking des fédérations
- 4.4 Réfléchir aux besoins en immobilier (siège FFBillard, centre technique et sportif fédéral, ...)

### **Le Pôle Développement-communication mobilisera :**

- Une vingtaine de bénévoles
- Deux équivalents temps plein
- 12.08 % du budget fédéral



# Pôle formation & jeunesse

**Objectif 1 : Favoriser la structuration et l'organisation des clubs, accompagner leur développement**

## Actions

- 1.1 Réexaminer les différentes fonctions utiles à l'efficacité des écoles de billard pour adapter les outils disponibles et notamment les parcours de formation des encadrants
- 1.2 Réexaminer les fonctions utiles à l'organisation du club, à la promotion et au développement de la pratique
- 1.3 Renforcer le processus « promotion-recrutement-accueil-découverte-initiation-animation »



**Objectif 2 : Organiser la montée en compétence des écoles de billard des clubs**

## Actions

- 2.1 Faire évoluer le contenu/parcours de la formation au Certificat fédéral d'animateur (CFA)
- 2.2 Faire évoluer le contenu/parcours de la formation et les modalités d'obtention du Diplôme fédéral d'initiateur (DFI)

**Objectif 3 : Renforcer les relais locaux pour faciliter le déploiement des outils, pour développer l'accompagnement des clubs**

## Actions

- 3.1 Organiser le suivi des formations initiales et continues réalisées
- 3.2 Consolider les relais régionaux avec la création et le renforcement des dispositifs ETR (volet développement des clubs)

**Objectif 4 : Poursuivre et renforcer les parcours fédéraux de formation**

## Actions

- 4.1 Organiser une enquête nationale auprès des titulaires du CFA
- 4.2 Adapter l'ensemble des parcours de formation et les rendre plus lisibles
- 4.3 Développer les outils utiles à la pratique des jeunes
- 4.4 Lancer les bases d'un dispositif de formation de dirigeants et développer les contenus
- 4.5 Proposer le DE JEPS Billard en collaboration avec le CREPS IDF

**Le Pôle Formation-jeunesse mobilisera :**

- Une quinzaine de bénévoles
- Deux équivalents temps plein
- 12.51 % du budget fédéral



# Pôle sportif

## Objectif 1 : *Rendre accessible et conviviale la pratique sportive du billard Carambole*

- 1.1 Adapter les premiers niveaux de compétitions et les modes de jeu aux pratiquants débutants (en lien avec le Pôle développement)
- 1.2 Développer une offre spécifique pour les jeunes (en lien avec le Pôle formation)



## Objectif 2 : *Faire évoluer l'offre sportive pour l'adapter aux attentes d'aujourd'hui*

- 2.1 Promouvoir l'organisation d'événements de club en continu, déconnectés du schéma traditionnel pyramidal
- 2.2 Repenser l'offre sportive dans les 4 disciplines
- 2.3 Prendre en compte les compétiteurs multi disciplines

## Objectif 3 : *Poursuivre la structuration de la pratique à haut niveau et obtenir les résultats internationaux correspondants (cf Projet de performance fédéral)*

- 3.1 Organiser la coordination des actions de formation sportive des échelons clubs-régions-national pour renforcer le parcours d'accession au haut niveau
- 3.2 Renforcer l'encadrement et les dispositifs des groupes France
- 3.3 Créer un centre technique et sportif fédéral
- 3.4 Organiser en France des compétitions internationales

### **Le Pôle sportif mobilisera :**

- Une trentaine de bénévoles
- Un équivalent temps plein
- 56.21 % du budget fédéral

# Pôle gouvernance

## Objectif 1 : *Structurer les relations avec les organes déconcentrés*

- 1.1 Définir les compétences de chaque strate de la Fédération (comités départementaux et interdépartementaux, ligues régionales, niveau national)
- 1.2 Formaliser la délégation fédérale attribuée aux organes déconcentrés
- 1.3 Etablir des conventions de coopération avec les organes déconcentrés permettant la mise en œuvre du projet fédéral sur tout le territoire.
- 1.4 Aller vers plus de cohérence tarifaire (affiliation club et licences)



## Objectif 2 : *Aller vers davantage de démocratie*

- 2.1 Elargir le collège électoral (vote des clubs, ...)
- 2.2 Étudier la limitation des mandats de président et des cumuls de mandats

## Objectif 3 : *Adapter la structure fédérale*

- 3.1 Créer un poste de Secrétaire général adjoint
- 3.2 Créer une Commission technique handibillard
- 3.3 Réorganiser les travaux du Comité directeur fédéral, des pôles à l'aide de la visioconférence
- 3.4 Elaborer un "modèle conceptuel des données"
- 3.5 Mettre en place le contrôle d'honorabilité dans le respect du RGPD

## Objectif 4 : *Valoriser le bénévolat*

- 4.1 Revoir et enrichir le dispositif de récompenses et de distinctions fédérales

## Objectif 5 : *Assurer le déploiement des sujets d'éthique et d'intégrité*

- 5.1 Protéger les pratiquants
- 5.2 Prévenir les discriminations
- 5.3 Préserver le pacte républicain
- 5.4 Agir contre le dopage
- 5.5 Préserver l'intégrité des compétitions
- 5.6 Agir contre la corruption

### **Le Pôle Gouvernance mobilisera :**

- Une douzaine de bénévoles
- Un équivalent temps plein
- 7.75 % du budget fédéral

## Programmes détaillés des actions des 4 Pôles



## Pôle développement & communication



## Objectif 1 : Animer

### Programme d'actions

- 1.1 Etudier les leviers tendant à impliquer les joueurs de bon niveau dans la pérennisation du sport billard (renforcer la transmission des savoirs)
- ✓ Solliciter des champions pour les opérations de communication
  - ✓ Solliciter les joueurs de bon niveau ou de haut niveau pour qu'ils intègrent les parcours de formation

Mise en œuvre : Chaque année/saison

Indicateurs : effectifs recensés parmi les inscrits en formation

- 1.2 Institutionnaliser les modes de collaboration entre les différentes strates de la fédération (Revoir Statuts et RI communication interne)
- ✓ Consolider le Conseil des ligues mis en place en 2020
  - ✓ Instituer des séminaires par pôle/thème entre les différentes strates de la FFBillard

Mise en œuvre : Chaque saison

Indicateurs : nombre de séminaires organisés

- 1.3 Mieux faire connaître, déployer et dynamiser les campagnes de soutien aux clubs ("actions incitatives")
- ✓ Appel à projet : financement fédéral de projets portés par les clubs, comités ou ligues
  - ✓ Résilience Covid 19 : La FFBillard a décidé de consacrer une enveloppe budgétaire pour aider les clubs en difficulté à cause de la crise sanitaire Covid-19. La FFBillard fait appel aux ligues régionales pour identifier ces clubs.
  - ✓ Labellisation PSF : La « labellisation PSF » fait suite à l'absorption du CNDS par l'Agence nationale du sport (ANS) en 2019
  - ✓ Challenge des clubs labellisés : valorisation des clubs labellisés « école de billard »

Mise en œuvre : Chaque année/saison (sauf Résilience Covid)

Indicateurs : Budgets dédiés à chaque campagne ; nombre de structures participantes

- 1.4 Valoriser le bénévolat - Convivialité et reconnaissance dans les clubs
- ✓ Définir 3 niveaux pour la médaille fédérale (bronze, argent et or) et 3 niveaux pour le mérite fédéral (par exemple, chevalier, officier, grand officier)
  - ✓ Constituer un groupe ad hoc reconduit tout au long de l'olympiade pour identifier les récipiendaires
  - ✓ Publier et tenir à jour la liste des récipiendaires

Mise en œuvre : à partir de la saison 2022-2023

Indicateurs : intégration du dispositif dans les textes fédéraux et mise en œuvre effective



## 1.5 Partage des bonnes pratiques

- ✓ Repérer les bonnes pratiques clubs et organes déconcentrés
- ✓ Organiser la présentation de ces bonnes pratiques sur format attractif
- ✓ Diffuser largement dans l'ensemble du réseau billard

Mise en œuvre : à partir de la saison 2021-2022

Indicateurs : catalogue des bonnes pratiques établi, modes de diffusion

## 1.6 Produire un tableau de bord

- ✓ Le tableau de bord a été élaboré en 2021 : <https://www.ffbillard.com/pages/statistiques-tableau-de-bord-239.html>

Mise en œuvre : réalisé en 2021

Indicateurs : ergonomie, enquête de satisfaction, évolution du portail



## Objectif 2 : Développer

### Programme d'actions

2.1 Obtenir le label Terre de Jeux 2024 et organiser un (ou plusieurs) événement populaire indoor/outdoor avec le partenaire Décathlon avant les JOP 2024

- ✓ Le label Terre des Jeux a été obtenu en 2021
- ✓ Concevoir un événement populaire, médiatique, atypique

Mise en œuvre : période 2022-2024

Indicateurs : réalisation d'un ou plusieurs événements

2.2 Promouvoir la pratique de loisir du carambole (casin, 4-billes, épreuves par handicaps, triathlon, ...)

- ✓ Etablir un groupe de travail mixte avec le Pôle sportif
- ✓ Promouvoir ces modes de jeu

Mise en œuvre : à partir de septembre 2021

Indicateurs : qualité des campagnes de communication fédérales

2.3 Diversifier les publics en intensifiant les messages fédéraux sur la pratique du billard pour tous (diversité des publics accueillis dans les clubs)

Mise en œuvre : poursuite de cette action au cours de l'olympiade 2021-2024

Indicateurs : évolution des effectifs licenciés pour chaque type de public (cf tableau de bord au 1.6)

2.4 Développer le handibillard

Ce domaine a fait l'objet d'une étude spécifique et de l'élaboration d'un projet de programme de travail, dont le résumé est reproduit en annexe.

En termes de gouvernance, il paraîtrait opportun de donner un statut de commission à part entière à la sous-commission actuelle « handibillard », statut qui lui assurerait davantage d'autonomie pour mener à bien ses missions.

- ✓ Reformuler une commission spécifique (cf les textes fédéraux réglementaires)
- ✓ Mettre en œuvre le programme d'actions en annexe

Mise en œuvre : saison 2021-2022 pour la modification des textes et la formation d'une commission spécifique ; olympiade 2021-2024 pour la mise en œuvre du programme élaboré

Indicateurs : activités de la commission, nombre de clubs inscrits sur le Handiguide

2.5 Développer le billard féminin

Outre la poursuite des actions de sensibilisation récurrentes, et la promotion de la pratique féminines au travers des formations d'encadrants, la FFBillard a décidé de :

- ✓ Financer les clubs qui recrutent et forment de nouvelles pratiquantes (Cf dispositif « Reboost 3 »)
- ✓ Relancer l'opération « billard au féminin » chaque mois de mars en partenariat avec l'enseigne Décathlon (interrompue par la crise sanitaire)

Mise en œuvre : à partir de la saison 2021-2022 et pour toute l'olympiade pour le financement des clubs, chaque année pour l'opération spécifique avec Décathlon

Indicateurs : évolution des effectifs licenciées, nombre de clubs participants à l'opération « billard au féminin »



## Objectif 3 : Innover

### Programme d'actions

#### 3.1 Opérer la transformation numérique de la FFBillard

- ✓ Nouveau site internet de la FFBillard
- ✓ Possibilité d'applications embarquées pour tablettes et smartphones
- ✓ Plateformes numériques collaboratives

Mise en œuvre : Olympiade 2020-24

Indicateurs : livrable, portail en production

#### 3.2 Etudier le e-billard et le billard on line

- ✓ Réaliser un benchmark des solutions existantes
- ✓ Réaliser un cahier des charges avec coûts associés
- ✓ Identifier une solution
- ✓ Mise en œuvre : Saison 2021-22 : Essai avec BBR
- ✓ Indicateurs : livrable, portail en production

#### 3.4 Développer un portail de gestion sportive pour les billards à poches couvrant l'ensemble des besoins

- ✓ Rédiger le cahier des charges
- ✓ Identifier une solution

Mise en œuvre : saison 2021-2022 pour le cahier des charges, saison 2022-2023 pour définir et mettre en œuvre une solution

Indicateurs : livrable, portail en production

## Objectif 4 : Recherche & développement

### Programme d'actions

4.1 Etudier le développement des ressources humaines (service civique, stagiaires...)

- ✓ Recruter un étudiant en alternance marketing et communication
- ✓ Affiner l'analyse des besoins et des moyens

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : recrutement effectif, livrable

4.2 Capter des fonds européens

- ✓ Etude des différents fonds Européens disponibles (FEDER, FEADER, FSE...)
- ✓ Définir les projets éligibles aux différents fonds

Mise en œuvre : saisons 2021-2024

Indicateurs : Projet(s) soutenu(s) par les fonds Européens.

4.3 S'appuyer sur un benchmarking des fédérations

- ✓ Lancer cette étude comparative

Mise en œuvre : saison 2022-2023

Indicateurs : livrable

4.4 Réfléchir aux besoins en immobilier (siège FFBillard, centre technique et sportif fédéral, ...)

- ✓ Affiner l'analyse des besoins et des moyens

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : livrable

## Pôle formation & jeunesse



## **Objectif 1 : Favoriser la structuration et l'organisation des clubs, accompagner leur développement**

### **Programme d'actions**

1.1 Réexaminer les différentes fonctions utiles à l'efficacité des écoles de billard pour adapter les outils disponibles et notamment les parcours de formation des encadrants

- ✓ Animateur
- ✓ Initiateur

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : évolutions constatées

1.2 Réexaminer les fonctions utiles à l'organisation du club, à la promotion et au développement de la pratique

- ✓ Coordonnateur d'école de billard
- ✓ Agent de développement

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : création de la fonction de coordonnateur d'école de billard et intégration dans les critères de labellisation

1.3 Renforcer le processus « promotion-recrutement-accueil-découverte-initiation-animation »

- ✓ Faire connaître le cheminement à suivre (fiche technique spécifique) auprès des clubs
- ✓ Intégrer progressivement toutes les dispositions utiles à mettre en œuvre dans les programmes de formation des encadrants

Mise en œuvre : olympiade 2021-2024

Indicateurs : évolution et publication de la fiche technique



## **Objectif 2 : Organiser la montée en compétence des écoles de billard des clubs**

### **Programme d'actions**

#### 2.1 Faire évoluer le contenu/parcours de la formation au Certificat fédéral d'animateur (CFA)

L'école de billard du club est l'outil-support pour le développement du club et de la pratique du billard. L'activité de l'école de billard n'a de sens que si elle s'inscrit dans le projet sportif du club et si elle recueille les fruits des actions de promotion menées par le club.

- ✓ Faire évoluer le contenu de la formation d'animateur de club aura pour but d'améliorer les connaissances et les compétences de l'animateur sur les sujets suivants :
  - Outils et méthodes pour promouvoir l'activité du club et de la pratique du billard
  - Outils et méthodes pour animer la pratique de loisir
  - Projet sportif de club (notions)
  - Connaissance des caractéristiques des divers publics (scolaires, seniors, personnes en situation de handicap, familles, ...)

Dans le même temps, le volet « technique » du programme de formation des Animateurs de club sera allégé puisque le rôle de l'Animateur se concentrera sur la découverte, l'animation et l'encadrement de la pratique de loisir. Le début de la « formation sportive » est plutôt dévolu à l'Initiateur.

- ✓ Créer les « ateliers de l'animateur » (formation continue fédérale à distance des animateurs)
- ✓ Poursuivre la formation continue des instructeurs fédéraux chargés des formations d'Animateurs de club pour prendre en compte ces évolutions.

#### 2.2 Faire évoluer le contenu/parcours de la formation et les modalités d'obtention du Diplôme fédéral d'initiateur (DFI)

Celui-ci se compose d'une partie commune aux deux options "Carambole" et "Billards à poches" et d'une partie spécifique à chaque option.

Le volume de formation tend à augmenter tout en diminuant les séquences en présentiel. Il sera fait appel à l'expérience du candidat en intégrant dans le parcours un cycle de séances d'un trimestre.

- ✓ Déployer la réforme du parcours de formation DFI

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : intégration du dispositif dans les textes réglementaires et sur le portail de formation de la FFBillard.

## **Objectif 3 : Renforcer les relais locaux pour faciliter le déploiement des outils, pour développer l'accompagnement des clubs**

### **Programme d'actions**

3.1 Organiser le suivi des formations initiales et continues réalisées

- ✓ Déployer dans chaque région un tableau de suivi des cohortes d'encadrants formés dans chaque niveau

3.2 Consolider les relais régionaux avec la création et le renforcement des dispositifs ETR (volet développement des clubs)

La FFBillard entend poursuivre la consolidation de la collaboration avec ses structures déconcentrées régionales notamment en contribuant à renforcer les Equipes techniques régionales (ETR).

Par ailleurs, la réforme des dispositifs de formation vise, entre autres, à former de nouveaux techniciens pour les ETR pour chaque discipline, et à associer ces techniciens dans la mise en place des écoles de billard dans les clubs, leur renforcement, et la formation de leurs intervenants.

La réforme territoriale mise en œuvre à la FFBillard en 2015-2016 a généré des ligues plus fortes en termes de moyens et d'effectifs. Plusieurs de ces ligues ont atteint un seuil à partir duquel il devient possible de structurer une équipe technique régionale.

- ✓ Développer le tableau de bord de suivi des actions de chaque ETR
- ✓ Etoffer les équipes techniques régionales pour couvrir tous les besoins
- ✓ Augmenter les moyens dédiés

Mise en œuvre : olympiade 2021-2024

Indicateurs : évolution du dispositif dans chaque région, évolution des budgets correspondant



## **Objectif 4 : Poursuivre et renforcer les parcours fédéraux de formation**

### **Programme d'actions**

4.1 Organiser une enquête nationale auprès des titulaires du CFA

- ✓ Concevoir et diffuser une enquête pour évaluer les attentes et mesurer le degré d'intégration des dispositifs fédéraux dans l'action des animateurs

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : nombre de répondants, compte rendu d'analyse des retours

4.2 Adapter l'ensemble des parcours de formation et les rendre plus lisibles

- ✓ Tenir à jour en permanence le portail de formation (formateurs, arbitres, dirigeants)

Mise en œuvre : olympiade 2021-2024

Indicateurs : qualité du portail

4.3 Développer les outils utiles à la pratique des jeunes

- ✓ Elaboration et diffusion d'un cahier de découverte

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : nombre de documents diffusés

4.4 Lancer les bases d'un dispositif de formation de dirigeants et développer les contenus

- ✓ Animer le groupe de travail ad hoc

Mise en œuvre : à partir de 2021

Indicateurs : évolution des parcours de formation de dirigeants proposés

4.5 Proposer le DE JEPS Billard en collaboration avec le CREPS IDF

- ✓ Participer à l'élaboration du dossier d'habilitation
- ✓ Rédiger tous les supports de formation

Mise en œuvre : janvier 2022

Indicateurs : nombre de candidats inscrits

## Pôle sportif

### **Objectif 1 : Rendre accessible et conviviale la pratique sportive du billard Carambole**

#### **Programme d'actions**

1.1 Adapter les premiers niveaux de compétitions et les modes de jeu aux pratiquants débutants (en lien avec le Pôle développement)

- ✓ Réaliser une étude détaillée
- ✓ Diffuser les supports correspondants à chaque niveau de jeu
- ✓ Etablir un classement de tous les pratiquants



Mise en œuvre : saison 2021-2022 pour l'étude, mise en œuvre en 2022-2023

Indicateurs : état du programme proposé

1.2 Développer une offre spécifique pour les jeunes (en lien avec le Pôle formation)

- ✓ Définir les étapes du parcours sportif et de la licenciation (du Pass scolaire à la licence sportive)
- ✓ Promouvoir la convention club-établissement scolaire
- ✓ Elaboration d'un programme de compétitions spécifique aux jeunes dans chaque région

Mise en œuvre : saison 2021-2022 pour l'étude, mise en œuvre en 2022-2023

Indicateurs : état du programme proposé

## **Objectif 2 : Faire évoluer l'offre sportive pour l'adapter aux attentes d'aujourd'hui**

### **Programme d'actions**

2.1 Promouvoir l'organisation d'événements de club en continu, déconnectés du schéma traditionnel pyramidal

- ✓ Mettre en place un groupe de travail spécifique pour élaborer un plan et des propositions

2.2 Repenser l'offre sportive dans les 4 disciplines

- ✓ Mettre en place un groupe de travail par discipline
- ✓ Repenser les championnats par équipes de club avec l'objectif de couvrir tous les niveaux (du local au national)

2.3 Prendre en compte les compétiteurs multi disciplines

- ✓ Etudier les dispositions réglementaires pour permettre la participation d'un joueur à plusieurs disciplines dans des régions différentes

Mise en œuvre : saison 2021-2022 pour l'étude, mise en œuvre en 2022-2023

Indicateurs : état des programmes sportifs proposés, évolutions réglementaires



## **Objectif 3 : Poursuivre la structuration de la pratique à haut niveau et obtenir les résultats internationaux correspondant**

### **Programme d'actions**

3.1 Organiser la coordination des actions de formation sportive des échelons clubs-régions-national pour renforcer le parcours d'accès au haut niveau

- ✓ Définir le parcours d'accès à la pratique du haut dans chacune des quatre disciplines du sport billard (de la détection vers le haut niveau)
- ✓ Renforcer les dispositifs ETR sur le parcours sportif vers le haut niveau

Mise en œuvre : saison 2021-2022 pour l'étude, mise en œuvre à partir de 2022-2023

Indicateurs : Rédaction du Projet de performance fédéral (PPF) 2022-2024, évolution des dispositifs

3.3 Renforcer l'encadrement et les dispositifs des groupes France

- ✓ Poursuivre la formation initiale (DECF, DE JEPS Billard) et continue des entraîneurs

Mise en œuvre : olympiade 2021-2024

Indicateurs : nombre d'entraîneurs formés

3.4 Créer un centre technique et sportif fédéral

- ✓ Poursuivre l'étude du projet

Mise en œuvre : olympiade 2021-2024 en fonction des opportunités

Indicateurs : réalisation du projet

3.4 Organiser en France des compétitions internationales

- ✓ Organiser les Championnats du Monde blackball 2022

Mise en œuvre : saisons 2021-2022 et 2022-2023

Indicateurs : réalisation



# Pôle gouvernance

## Objectif 1 : Structurer les relations avec les organes déconcentrés

### Programme d'actions

1.1 Définir les compétences de chaque strate de la fédération (comités départementaux et interdépartementaux, ligues régionales, niveau national)

- ✓ Mener une réflexion générale et multipliant les échanges pour aller vers une optimisation du fonctionnement fédéral
- ✓ Ajuster les textes réglementaires fédéraux, les statuts types des ligues et comités, pour clarifier les compétences respectives de chaque strate

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : évolution des textes validés par l'Assemblée générale

1.2 Formaliser la délégation fédérale attribuée aux organes déconcentrés

- ✓ Mener une réflexion générale et multipliant les échanges pour aller vers une meilleure définition de cette délégation
- ✓ Ajuster les textes réglementaires fédéraux

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : évolution des textes validés par l'Assemblée générale

1.3 Etablir des conventions de coopération avec les organes déconcentrés permettant la mise en œuvre du projet fédéral sur tout le territoire

- ✓ Coupler une meilleure définition des compétences avec l'extension des conventionnements au-delà de celles relatives aux Equipes techniques régionales (ETR)

Mise en œuvre : saison 2022-2023

Indicateurs : périmètre des conventions signées avec les ligues et nombre de ligues concernées

1.4 Aller vers plus de cohérence tarifaire (affiliation club et licences)

L'état des lieux des tarifications pratiquées sur l'ensemble du territoire pour les parts départementales et régionales des licences et affiliations montre d'énormes disparités. Le constat est que la fédération ne maîtrise pas sa politique tarifaire jusqu'au licencié, et que des initiatives fédérales relatives à la tarification peuvent être mises en échec localement, faute de cohérence nationale.

- ✓ redéfinir une politique tarifaire en adéquation avec notre ambition et avec la mise en place des conventions avec les organes déconcentrés
- ✓ Intégrer dans les textes fédéraux les règles nouvelles

Mise en œuvre : saison 2022-2023

Indicateurs : évolution des textes



## Objectif 2 : Aller vers davantage de démocratie

### Programme d'actions

#### 2.1 Elargir le collège électoral (vote des clubs, ...)

- ✓ Prendre en compte les dispositions de la nouvelle loi sur le sport à paraître
- ✓ Etendre le collège électoral aux représentants des comités et/ des clubs
- ✓ Etudier les modalités d'utilisation du vote électronique pour rendre possible en pratique l'élargissement du vote aux clubs

Mise en œuvre : saison 2022-2023

Indicateurs : évolution des textes

#### 2.3 Étudier la limitation des mandats de président et des cumuls de mandats

Pour assurer le renouvellement des dirigeants et des générations, la mission du Sénat ne retient pas le critère d'âge dans ses propositions, d'autant qu'il n'est pas pris en compte dans le système électoral de nombreux pays démocratiques, au plus haut niveau, et que l'âge de la retraite au plan professionnel va certainement reculer d'année en année avec l'augmentation de l'espérance de vie.

Par contre, la mission relève que, si « une certaine continuité dans la gouvernance des fédérations sportives est de nature à favoriser le développement de projets de long terme, une trop grande stabilité peut parfois conduire à l'immobilisme ».

- ✓ Prendre en compte les dispositions de la nouvelle loi sur le sport à paraître
- ✓ Limiter le nombre de mandats du président des structures fédérales (niveau national de la fédération et ses organes déconcentrés)

Mise en œuvre : saison 2022-2023

Indicateurs : évolution des textes



## Objectif 3 : Adapter la structure fédérale

### Programme d'actions

#### 3.1 Créer un poste de Secrétaire général adjoint

La création d'un poste de secrétaire général adjoint est utile pour assister le secrétaire général et faire face aux besoins multiples constatés au plan administratif et en termes de communication interne : réponses aux courriers ; rédactions des comptes rendus de réunions (bureau, comité directeur, AG), ....

Mise en œuvre : saison 2022-2023

Indicateurs : évolution des textes

#### 3.2 Créer une Commission technique handibillard

Cf plan d'action du Pôle Développement-communication, point 2.4

- ✓ Mettre à jour les textes fédéraux

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : évolution des textes fédéraux

#### 3.3 Réorganiser les travaux du Comité directeur fédéral, des pôles à l'aide de la visioconférence

La crise sanitaire a fait prendre conscience de l'intérêt de la visio-conférence pour éviter des déplacements inutiles et réduire drastiquement les frais d'hébergement et de restauration. Les réunions s'avèrent aussi mieux cadrées et plus denses ; l'absentéisme diminue.

Le partage d'écran sans devoir déployer de matériel spécifique, et l'enregistrement des réunions pour les comptes rendus ou à des fins de partage ou d'archivage en cas de contentieux, représentent également des avantages appréciables par rapport aux réunions en présentiel.

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : évolution des textes fédéraux, calendrier des réunions

#### 3.4 Mettre en place le contrôle d'honorabilité dans le respect du RGPD

- ✓ Mettre en place le contrôle d'honorabilité à partir de la saison 2021/2022. Le logiciel de prise de licences a été adapté (ajout de champs ) afin d'obtenir des informations complémentaires sur les licenciés qui doivent faire l'objet d'un contrôle.
- ✓ Communiquer et sensibiliser les clubs pour parfaire le recueil des données nécessaires
- ✓ Désigner la Directrice administrative de la FFBillard à la fonction de référente pour déposer les fichiers sur le portail mis à disposition par le Ministère des sports

Mise en œuvre : septembre 2021

Indicateurs : qualité du recueil des données

## Objectif 4 : Valoriser le bénévolat

### Programme d'actions

#### 4.1 Revoir et enrichir le dispositif de récompenses et de distinctions fédérales

- ✓ Intégrer dans les textes les propositions du Pôle développement-communication lorsqu'elles seront validées

Mise en œuvre : saison 2021-2022

Indicateurs : textes modifiés et validés par l'Assemblée générale

## Objectif 5 : Assurer le déploiement des sujets d'éthique et intégrité

La FFBillard s'appuie largement sur les outils disponibles et la documentation, développés par l'Etat, pour agir, sensibiliser, informer sur l'ensemble des sujets liés à l'éthique et à l'intégrité.

La FFBillard s'est par ailleurs dotée d'une charte d'éthique et de déontologie propre à la Fédération et au sport billard.

### Programme d'actions

#### 5.1 Protéger les pratiquants

La FFBillard prend part à la lutte contre les violences dans le sport, quelles qu'elles soient, et se saisit des outils développés par le Ministère chargé des sports, le CNOSF et d'autres fédérations.

- ✓ Intégrer cette orientation dans les parcours de formation des encadrants
- ✓ Adapter les textes fédéraux
- ✓ Communiquer auprès de l'ensemble des structures pour sensibiliser

Mise en œuvre : saison 2021-2022 et suivantes

Indicateurs : textes fédéraux modifiés et validés par l'Assemblée générale, évolution des contenus de formation, campagnes de communication

#### 5.2 Prévenir les discriminations

La FFBillard a signé en 2014 la charte contre l'homophobie publiée sur son site internet.

- ✓ Améliorer l'accès et la lisibilité de l'ensemble des supports à disposition

Mise en œuvre : saison 2021-2022 et suivantes

Indicateurs : adaptation du site internet fédéral

#### 5.3 Préserver le pacte républicain

- ✓ Améliorer l'accès et la lisibilité de l'ensemble des supports à disposition

Mise en œuvre : saison 2021-2022 et suivantes

Indicateurs : adaptation du site internet fédéral



#### 5.4 Agir contre le dopage

- ✓ Poursuivre la publication d'articles de sensibilisation
- ✓ Poursuivre l'intervention des membres de la Commission médicale fédérale dans les stages rassemblant des jeunes

Mise en œuvre : saison 2021-2022 et suivantes

Indicateurs : Nombre de publication, nombre d'intervention en stages

#### 5.5 Préserver l'intégrité des compétitions

La FFBillard a intégré dans ses textes les dispositions réglementaires relative à l'intégrité des compétitions.

- ✓ Améliorer l'accès et la lisibilité de l'ensemble des supports à disposition

Mise en œuvre : saison 2021-2022 et suivantes

Indicateurs : adaptation du site internet fédéral

#### 5.6 Agir contre la corruption

- ✓ Faire connaître largement la charte d'éthique et de déontologie de la Fédération

Mise en œuvre : saison 2021-2022 et suivantes

Indicateurs : nombre et nature des actions de communication, publics ciblés



# Annexes

Annexe 1.1 : Projet fédéral 2021-2024\_Etat Des Lieux *Contribution Philippe Zwaenepoel, Secrétaire général FFBillard, déc. 2020)*

Annexe 1.2 : Projet fédéral 2021-2024\_Elements De Projet *Contribution Philippe Zwaenepoel, Secrétaire général FFBillard, déc. 2020)*

Annexe 2 : Elections de fin d'olympiade

Annexe 3 : Organigrammes FFBillard

Annexe 4 : Programme d'actions handibillard



# Projet fédéral 2021-2024

Contribution



## Partie 1 : Etat des lieux

Philippe Zwaenepoel  
Secrétaire général  
Décembre 2020

## SOMMAIRE

### Introduction

|         |  |    |
|---------|--|----|
| 1       | Etat des lieux .....   | 4  |
| 1.1     | Données générales sur le sport en France .....   | 4  |
| 1.1.1   | Les attentes sociétales vis-à-vis du sport.....  | 4  |
| 1.1.2   | Adapter l'offre des pratiques sportives à l'évolution des attentes sociétales.....   | 5  |
| 1.1.3   | La licence .....   | 5  |
| 1.2     | Données générales sur la fédération française de billard .....   | 5  |
| 1.2.1   | Objet et missions de la fédération .....   | 5  |
| 1.2.2   | Périmètre de délégation et agréments .....   | 6  |
| 1.2.3   | Données sur les salariés (effectifs, compétences, organigramme, etc.).....   | 6  |
| 1.2.4   | Données financières et budgétaires.....  | 7  |
| 1.2.5   | Partenariats institutionnels éventuels .....   | 9  |
| 1.3     | Caractéristiques de la pratique .....  | 9  |
| 1.3.1   | Rappel historique.....   | 9  |
| 1.3.2   | Caractéristiques de la pratique .....  | 9  |
| 1.3.3   | Typologies des pratiques actuelles .....   | 10 |
| 1.3.4   | Identification des contraintes liées à la mise en place des pratiques.....   | 10 |
| 1.3.5   | Typologie des pratiquants (répartition homme / femme, âge, etc.).....  | 11 |
| 1.3.6   | Typologie des licences et ATP, évolution dans le temps.....  | 13 |
| 1.3.7   | Coût estimé de la pratique .....   | 13 |
| 1.3.8   | Encadrement salarié et, ou, bénévole.....  | 15 |
| 1.4     | Éléments d'évolution de la pratique .....  | 15 |
| 1.4.1   | Identification des attentes des pratiquants .....  | 15 |
| 1.4.2   | Le cas échéant, identification des attentes de la population.....  | 16 |
| 1.4.3   | Thématiques d'évolution des activités associatives et des pratiques sportives (santé-bien être, éducation, tourisme, etc.) ..... | 16 |
| 1.5     | Lieux de pratique et équipements nécessaires .....   | 16 |
| 1.5.1   | Types d'équipements collectifs ou spécifiques requis pour la pratique et caractéristiques principales des équipements .....      | 16 |
| 1.5.2   | Disparités territoriales .....   | 17 |
| 1.6     | Caractéristiques de l'organisation et du fonctionnement de la fédération .....   | 19 |
| 1.6.1   | Réseau territorial .....   | 19 |
| 1.6.1.1 | Organisation .....   | 19 |
| 1.6.1.2 | Les ligues .....   | 19 |
| 1.6.1.3 | Les comités départementaux de billard (CDB).....   | 20 |
| 1.6.2   | Statuts juridiques des membres.....  | 21 |
| 1.6.3   | Typologie des clubs et évolution dans le temps .....   | 22 |
| 1.6.4   | Gouvernance de la fédération.....  | 24 |

|         |  |    |
|---------|--|----|
| 1.6.5   | Typologie des encadrants.....  | 25 |
| 1.6.5.1 | Formation .....  | 25 |
| 1.6.5.2 | Arbitrage.....   | 25 |
| 1.6.6   | Typologie de l'engagement bénévole.....                                      | 27 |
| 1.6.6.1 | Comité directeur .....   | 27 |
| 1.6.6.2 | Bureau fédéral.....  | 28 |
| 1.6.7   | Modèle économique de la fédération .....                                     | 29 |
| 1.6.8   | Services offerts par la fédération en lien avec les pratiques sportives..... | 29 |
| 1.6.8.1 | Offre sportive .....   | 29 |
| 1.6.8.2 | Formation .....  | 30 |
| 1.7     | Conclusion.....  | 31 |

## Introduction

Le président Jean-Paul Sinanian a demandé en septembre 2020 aux membres du bureau fédéral d'apporter leurs idées et contributions à l'élaboration du projet fédéral 2021-2024.

En tant que secrétaire général<sup>1</sup> et responsable de la commission de développement, j'ai tenté dans le présent document de répondre à son attente.

Cette contribution comporte deux parties :

- Le présent document, soit la première partie « Etat des lieux », établie à partir du canevas du [plan de développement fédéral type du CNOSF](#),
- une seconde partie « Eléments de projet », présentant des propositions concrètes pour le projet fédéral « 2021-2024 ».

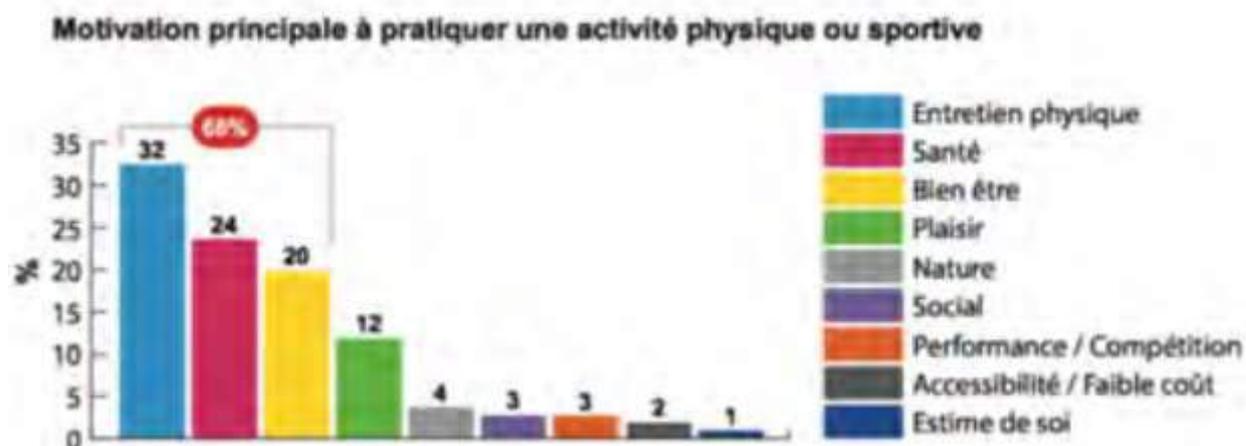
## 1 Etat des lieux

### 1.1 Données générales sur le sport en France

#### 1.1.1 Les attentes sociétales vis-à-vis du sport

Ces attentes sont analysées dans le [rapport sur la nouvelle gouvernance du sport du ministère des sports](#) (août 2018).

« Le modèle (sportif français) a été créé dans un contexte où la finalité du sport était la compétition et l'éducation. Aujourd'hui la finalité première est l'entretien physique et la santé. (...) »



La complexité de la réponse aux demandes sociales découle de la grande variété des motivations :

- La première, et la plus connue, est une logique compétitive où le pratiquant recherche une pratique dite « traditionnelle ». L'ambition est d'apprendre la logique interne d'une discipline. Le pratiquant est motivé par une démarche de confrontation à lui-même et aux autres, dans un milieu normé. Cette pratique se déroule essentiellement au sein du monde fédéral.
- A l'inverse, d'autres pratiquants cherchent une pratique adaptée à leurs besoins : pratique de loisir ou individuelle « à la demande ». Le temps, comme le lieu de pratique n'est pas normé. L'idée première ici n'est pas le respect d'un code ou d'une règle ; la pratique est souhaitée libre et repose avant tout sur le plaisir.
- Ces nouvelles formes de pratiques sportives s'organisent également grâce aux applications numériques. ...(...) l'« e-sport » et sa logique de spectacle via une confrontation planétaire sans déplacement (...)

<sup>1</sup> 2013-2014 : secrétaire général de la FFB ; président de la commission administrative  
2008-2016 : responsable de la commission « communication » et webmestre de la ligue de Normandie  
2007-2009 : président du billard-club de St-Nicolas-d'Aliermont (ligue de Normandie)  
Auteur de [différents documents relatifs au billard et au fonctionnement de la fédération](#)

### 1.1.2 Adapter l'offre des pratiques sportives à l'évolution des attentes sociétales

Le même rapport préconise de faire évoluer l'offre sportive fédérale en conséquence :

« Face à ces évolutions, le mouvement sportif propose de positionner la fédération comme distributeur d'offres de pratiques sportives en « valorisant et diversifiant ses offres fédérales autour de différentes formes (e-sport, sport-santé, sport en entreprise, autres pratiques innovantes) et modalités de pratique complémentaires de la pratique fédérale traditionnelle (titres de participation, prestations...), en devenant le relais et le référencement des offres de pratiques des opérateurs privés « partenaires » ».

« Le mouvement sportif (...) considère que « l'offre de pratique fédérale traditionnelle basée sur la licence annuelle et orientée vers la compétition ne répond plus à l'ensemble des demandes des pratiquants ». (...) « En outre, le club sportif pour mieux répondre à l'évolution de la demande sociale pourrait se positionner comme un « prestataire » attentif aux demandes des publics et des territoires. ». (...) « Les fédérations pourraient commercialiser des produits sportifs à des fins autres que compétitives avec une licence sport loisir ».

### 1.1.3 La licence

Selon l'article L131-6 du code du sport, « la licence sportive est délivrée par une fédération sportive ou en son nom. Elle ouvre droit à participer aux activités sportives qui s'y rapportent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement.

*Les statuts des fédérations sportives peuvent prévoir que les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence sportive. »*

Selon les fédérations, ([service public – vos droits](#)), il peut exister une licence "compétition", une licence "loisir", une licence "dirigeant", une licence "arbitre" :

- La licence "loisir" permet de participer aux activités de fédération, à l'exception des compétitions.
- La licence "compétition" permet de participer aux compétitions de la fédération.
- Les licences "dirigeant" et "arbitre" n'ouvrent pas droit à la pratique sportive.

Plusieurs fédérations ont créé une licence loisir : FF rugby, athlétisme, cyclisme, triathlon, natation, ski, [bowling et sport de quilles](#), [sport-boules](#), ...

C'est la licence qui crée le lien de droit entre la fédération sportive et le sportif. Ce lien permet aux fédérations sportives de sanctionner le sportif qui viole les règlements. Ce pouvoir disciplinaire a pour objectif de maintenir l'ordre institutionnel et assurer le bon déroulement des compétitions sportives.

Nota : Lorsqu'un organe d'une fédération sportive prend une sanction à l'encontre d'un sportif, l'intéressé doit être titulaire d'une licence sportive le jour de la décision et plus précisément, au moment où la sanction est prise.

## 1.2 Données générales sur la fédération française de billard

### 1.2.1 Objet et missions de la fédération

(Cf. article 1.1 des statuts de la fédération)

Elle a pour objet :

- d'organiser le sport billard en France et d'en favoriser l'accès à toutes et à tous ; la promotion du billard doit être un moyen d'éducation et de culture, un moyen d'intégration et un moyen de participation à la vie sociale et citoyenne ;
- de promouvoir, diriger et développer la pratique des différents types de jeu sous toutes leurs formes ;
- d'organiser la pratique compétitive et de haut niveau, d'en établir les règles et de s'assurer de leur application ;
- de vérifier le strict respect des dispositions du code du sport relatives à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

- de participer à l'éducation par l'enseignement de ses disciplines ;
- de collaborer solidairement à la vie et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire métropolitain et les territoires et départements d'outre-mer, en représentant le billard dans les instances du mouvement sportif français et des groupements sportifs internationaux.

### 1.2.2 Périmètre de délégation et agréments

La FFB est une fédération sportive agréée, qui a délégation pour organiser et administrer le sport billard en France, la délégation étant renouvelée tous les 4 ans par arrêté du ministre des sports<sup>2</sup>. Cette délégation porte sur le billard américain, le blackball (billard anglais), le carambole, le carambole 3 bandes, le snooker.

Les fédérations délégataires<sup>3</sup> :

- 1° Organisent les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux ;
- 2° Procèdent aux sélections correspondantes ;
- 3° Proposent un projet de performance fédéral constitué d'un programme d'excellence sportive et d'un programme d'accession au haut niveau qui comprennent, notamment, des mesures visant à favoriser la détection, y compris en dehors du territoire national, des sportifs susceptibles d'être inscrits sur les listes mentionnées au 4° ;
- 4° Proposent l'inscription sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau, sur la liste des sportifs Espoirs et sur la liste des sportifs des collectifs nationaux.

En tant que fédération agréée, la FFB a vocation de participer « à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives »<sup>4</sup>.

En quelque sorte « sous-ministère » du ministère des sports, la fédération bénéficie à la fois de la mise à disposition d'un Directeur Technique National (DTN), et d'un soutien financier fixé par la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) signée avec la direction des sports du ministère.

Le DTN, selon la [définition](#) qu'en donne le ministère des sports, est « un technicien de très haut niveau dans sa spécialité sportive. *Le DTN est placé sous la double autorité, hiérarchique, du ministère des Sports et, fonctionnelle, du président de sa fédération.* Il est au centre d'un système complexe où il doit composer avec des enjeux sportifs, juridiques, médiatiques, sociaux, économiques, humains, politiques et professionnels. En conséquence, il doit être à la fois entraîneur, négociateur, visionnaire, gagnant et communicant. Il doit développer des relations privilégiées avec les élus et en particulier avec le président de la fédération. C'est à la fois un manager, un gestionnaire et un leader. Il coordonne l'action de l'ensemble des CTS et du personnel technique de la direction technique nationale. Il contribue à la définition de la politique fédérale, en assure l'application et en évalue les résultats ».

Nota : le DTN, dont la rémunération principale est assurée par le ministère, peut recevoir un complément de rémunération de sa fédération.

### 1.2.3 Données sur les salariés (effectifs, compétences, organigramme, etc.)

La fédération emploie 5 salariés placés sous l'autorité hiérarchique du président, le DTN étant placé sous son autorité fonctionnelle.

<sup>2</sup> L'arrêté le plus récent est en date du 3 décembre 2016

<sup>3</sup> Code du sport (article L131-15)

<sup>4</sup> Code du sport (article L131-9)

| Secrétariat fédéral  |   |
|--|---|
| <br>Véronique Cardineau | Directrice administrative   |
| <br>Rose-Marie Picq     | Aide-comptable  |
| <br>Marie Cornuel       | Secrétaire Communication numérique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Site internet</li> <li>• Réseaux sociaux</li> </ul> |

| Direction Technique Nationale  |  |
|--|--|
| <br>Marc Massé     | Directeur technique national   |
| <br>Louis Edelin   | Moniteur fédéral (Carambole, Haut niveau) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication <ul style="list-style-type: none"> <li>• Site internet</li> </ul> </li> </ul>   |
| <br>Nicolas Henric | Moniteur fédéral (Billard à poches) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre de la fédération</li> <li>• Site internet</li> <li>• Web TV, ...</li> </ul> </li> </ul> |

Cette équipe, de qualité reconnue, constitue la colonne vertébrale de la fédération, en assurant la mémoire, la continuité et la cohérence du fonctionnement fédéral au fil des olympiades et des changements de dirigeants. Son expertise constitue une partie importante du patrimoine immatériel de la fédération.

#### 1.2.4 Données financières et budgétaires

Les données présentées proviennent de l'année 2017, pouvant être considérée comme une année « normale » ; en effet, 2018 et 2019 ont été marquées par la candidature « Paris 2024 », avec des recettes et dépenses hors normes, et la saison 2020 par le Covid-19 avec des économies forcées élevées, dues à l'arrêt de la saison sportive en mars 2020.

| RECETTES*             |                |            |          | DEPENSES*                  |                |            |           |
|-----------------------|----------------|------------|----------|----------------------------|----------------|------------|-----------|
| Nature                | Montant        | % du total | Tend.    | Nature                     | Montant        | % du total | Tend.     |
| Licences              | 630 000        | 82,2%      | =        | Fonctionnement général     | 388 000        | 58,7%      | -         |
| Subvention ministère  | 108 000        | 14,1%      | =        | Commissions sportives      | 188 000        | 28,4%      | +++       |
| Partenariat           | 28 000         | 3,7%       | -        | Formation                  | 19 000         | 2,9%       | +         |
| Formation             | 0              | 0,0%       | +        | DTN                        | 20 000         | 3,0%       | +         |
|                       |                |            |          | Développement              | 22 000         | 3,3%       | +         |
|                       |                |            |          | Communication              | 21 000         | 3,2%       | +         |
|                       |                |            |          | Autres commissions         | 3 000          | 0,5%       | =         |
|                       |                |            |          | <b>Total Dépenses</b>      | <b>661 000</b> |            | <b>++</b> |
| <b>Total Recettes</b> | <b>766 000</b> |            | <b>=</b> | <b>Résultat d'exploit.</b> | <b>105 000</b> |            | <b>--</b> |

\* Les chiffres ont été arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les recettes de la fédération proviennent essentiellement des licences et de la subvention du ministère ; la tendance est stable, l'effectif de licenciés flirtant sur plusieurs années (2017, 2018, 2019) avec la barre des 16 000, pour la dépasser légèrement en 2020 (16 192 licenciés).

Les 4 disciplines contribuent au budget fédéral proportionnellement à leurs effectifs de licenciés, lesquels sont très contrastés, de 351 pour le snooker à 11 805 pour le carambole, 645 pour l'américain et 2 715 pour le blackball (statistiques 2017). Il faut signaler que les licenciés ne peuvent cocher qu'une seule discipline, leur discipline prioritaire normalement, lors de la prise de licence, alors qu'une proportion non négligeable de licenciés pratiquent plusieurs disciplines, essentiellement dans la famille « billard à poches ». Le nombre de pratiquants d'une discipline est donc plus important que le nombre de licenciés correspondant.

Les dépenses correspondent majoritairement à des charges fixes de fonctionnement général (+ de 50% des dépenses, dont 60% de masse salariale) et au fonctionnement des commissions sportives (tournois, championnats nationaux et internationaux), soit 28.4 % avec une tendance forte à l'accroissement au cours des deux années qui ont suivi, notamment pour le carambole (cf. figure 1), et donc à une baisse du résultat d'exploitation jusqu'au déficit de 81 k€ en 2019, dû également en partie à l'opération Paris 2024.

La figure 2 montre qu'une solidarité s'exerce entre disciplines, le carambole et le blackball contribuant à soutenir l'américain et le snooker, disciplines à faibles effectifs.

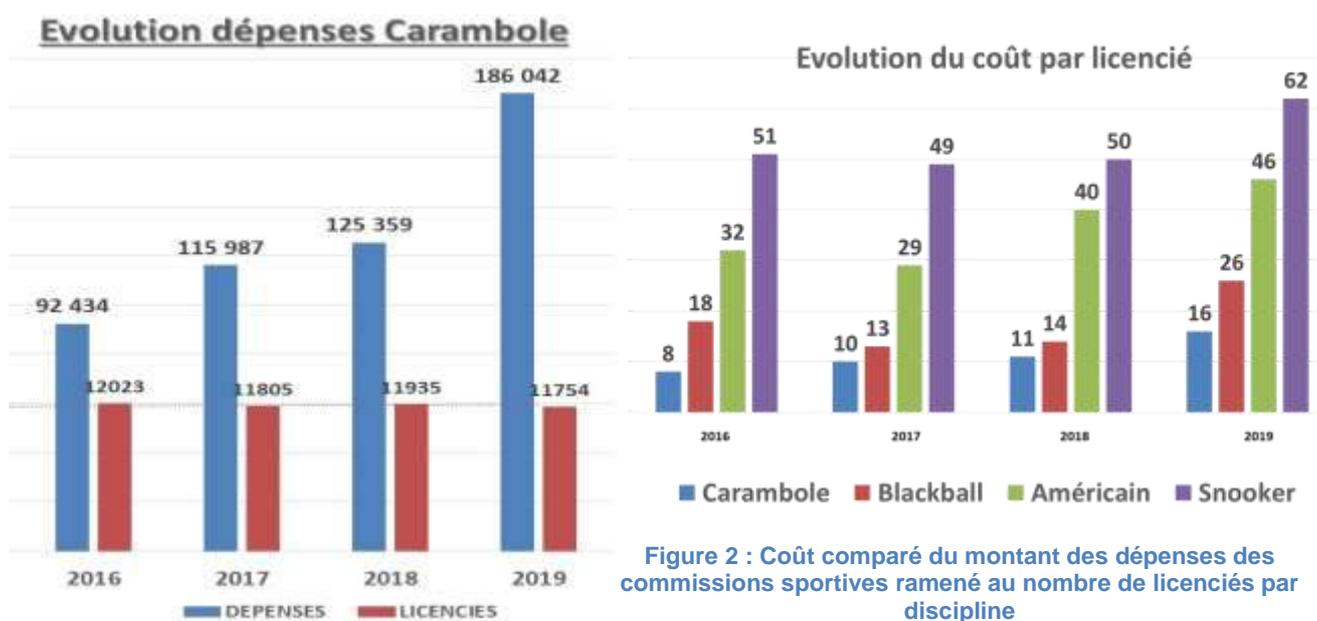


Figure 1 Exemple de l'évolution des dépenses « carambole » et du nombre de licenciés « carambole » sur 4 saisons

Figure 2 : Coût comparé du montant des dépenses des commissions sportives ramené au nombre de licenciés par discipline

En 2020, la révision douloureuse à la baisse des dépenses des commissions sportives a permis de présenter un budget prévisionnel 2020-2021 à l'équilibre.

Les dépenses salariales sont estimées à 246 k€ en 2021-2021, soit près d'un 1/3 des recettes, ce qui laisse maintenant peu de marge, pour poursuivre la professionnalisation du fonctionnement fédéral.

On observe aussi dans le tableau que le budget affecté à la commission de développement en 2017 s'élève à 22 000 €, soit 3.3 % des dépenses totales.

Il s'établit à 26 000 € en 2019, montant à rapprocher du fléchage de la subvention du ministère dans le cadre de la CPO, soit :

- 71 000 € de subvention pour le projet « Une offre de pratique diversifiée dans des clubs structurés » affectés comme suit :
  - 24 333 € au titre de l'action « Permettre la pratique des nouveaux publics et mieux l'accompagner »
  - 26 667 € au titre de l'action « Préparer nos clubs à accueillir »
  - 20 000 € au titre de l'action « Former les différents acteurs du développement »
- 42 941 € de subvention pour la politique dédiée à la haute performance et affectés comme suit :
  - 1 941 € pour le programme optimisation de la performance (OP) ;
  - 12 000 € pour le programme développement du leadership et de l'encadrement (DLE) ;
  - 27 000 € pour le programme actions sportives (AS) ;
  - 2 000 € au titre du programme soutien individuel à la performance (SIP) correspond aux aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération, dont la gestion reste confiée au CNOSF

### 1.2.5 Partenariats institutionnels éventuels

La fédération est membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), et affiliée directement ou indirectement à toutes les instances européennes et mondiales (CEB, UMB, WPA...) du billard, reconnues par la WCBS, l'instance mondiale « ombrelle ».

## 1.3 Caractéristiques de la pratique

### 1.3.1 Rappel historique

Le billard a traversé plus de 4 siècles pour atteindre sa maturité technique et son apogée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Les jeux de cadre au billard carambole ont notamment été inventés à cette époque pour casser les séries devenues trop longues. C'est à cette époque également que naissent le snooker et le billard américain (cf. [En savoir plus sur le billard ; histoire du jeu ; notions élémentaires de physique, 2011](#)).

Les évolutions les plus notables au cours des dernières 50-60 dernières années concernent :

- Le 5-quilles, dont le premier championnat du monde se tiendra en 1965, et qui ne fera l'objet d'un championnat de France qu'en 1985, soit 20 ans plus tard.
- Le billard 8-pool (= blackball, aujourd'hui), inventé au Pays-de-Galles en 1974, et dont la première table est importée en France en 1985. Le secteur commercial, [AFEBAS](#) notamment, va contribuer à développer cette nouvelle discipline, bien avant la fédération.

On peut noter, à ce niveau, que forte de son socle « billard carambole » et de plus d'un siècle de traditions<sup>5</sup>, la fédération a toujours montré une très grande prudence à s'approprier et à promouvoir de nouvelles disciplines ou spécialités.

### 1.3.2 Caractéristiques de la pratique

Elles sont présentées dans le tableau d'analyse interne avec leurs forces et leurs faiblesses (cf. l'analyse SWOT de la partie 2 « Eléments de projet »).

---

<sup>5</sup> La fédération est une très vieille dame puisque fondée en 1903 comme se plaît à rappeler son papier-à-en-tête.

### 1.3.3 Typologies des pratiques actuelles

(Dites traditionnelles dont compétition, diversification de l'offre de pratiques d'ores et déjà engagée, diversification des activités associatives proposées par les clubs (recherche d'attractivité, ...))

Les pratiques compétitives individuelles et par équipes concernent les 4 disciplines.

Le billard carambole se caractérise par un nombre important de spécialités au menu des championnats de France Masters : libre, une bande, 3-bandes, cadre 47/1, cadre 47/2, cadre 71/2, artistique, 5-quilles. A noter que deux d'entre elles sont maintenues au calendrier du championnat de France Masters, alors qu'elles ne figurent plus au programme de la CEB (Confédération Européenne de Billard) : le 47/1 retiré purement et simplement du calendrier, la libre maintenue seulement pour les jeunes et les féminines. Comme on peut le constater, la fédération a tendance à agir, consciemment ou non, comme la gardienne du temple du billard carambole, sous l'influence d'une poignée de joueurs appartenant à l'élite de cette discipline. Jusqu'à quand ???

De toutes ces spécialités, le 3-bandes s'avère sans conteste la plus spectaculaire, avec les parcours de billes les plus longs, des situations variées, des jeux d'attaque-défense et un affrontement direct entre deux joueurs (à la différence du billard artistique où les figures sont imposées). Vient ensuite le 5-quilles, spécialité très ludique mais dédaignée par les meilleurs spécialistes du carambole.

La commission sportive de billard américain retient 4 spécialités pour ses compétitions : jeu de la 8, jeu de la 9, jeu de la 10, et 14/1 continu.

Le blackball et le snooker se caractérisent dans ce domaine par leur sobriété, avec une seule spécialité au programme.

Ces 4 disciplines, régies par des codes sportifs nationaux, représentant au total près de 350 pages, suscitent chaque année de nombreuses compétitions départementales, régionales, nationales et internationales, dont il serait trop long de faire l'inventaire ici.

Il faut noter que le carambole et le blackball se distinguent tous les ans par des palmarès internationaux de qualité mais que ces excellents résultats n'ont pas d'influence directe sur la licenciation (cf. [analyse correspondante](#)), en faisant croître les effectifs de leurs disciplines sportives : il n'y a pas à ce niveau de phénomène de starisation comme dans d'autres sports (judo, foot, hand-ball, ...) où les jeunes peuvent s'identifier à certains athlètes et vouloir leur ressembler.

Les clubs, de leur côté, peuvent organiser des compétitions amicales basées sur des pratiques ludiques que ne reconnaît pas officiellement la fédération : par exemple le cochonnet ou le casin, pour le billard carambole. Ces pratiques ludiques ne sont pas mises en valeur par la fédération et on ne trouve pas sur le site fédéral de règlements officiels les concernant, certainement pour ne pas les légitimer. On pourrait citer à ce propos la Corée, prise comme exemple pour la popularité du billard (40 000 clubs et 10 millions de joueurs, selon [Kozoom](#)), adepte d'une spécialité du billard français jouée avec 4 billes (2 rouges, une jaune et une blanche). Les 2 joueurs disposent chacun de leur propre bille (jaune ou blanche) avec laquelle ils doivent toucher les deux rouges pour faire le point. La bille jouée ne doit toutefois pas toucher la bille de l'adversaire sous peine de pénalités.

### 1.3.4 Identification des contraintes liées à la mise en place des pratiques

Les billards sont des équipements relativement coûteux et fragiles<sup>6</sup>, qui nécessitent des conditions contrôlées d'utilisation. Pour ces raisons, en clubs ou en salles commerciales, il se pratique presque qu'exclusivement dans des salles dédiées.

Les tables utilisées sont difficilement déplaçables, sans démontage, à l'exception toutefois du blackball dont les tables de dimensions plus réduites, se prêtent mieux au transport.

<sup>6</sup> Par rapport au tennis de table, par exemple.

La surface de jeu doit être bien éclairée (minimum de 400 lux en tout point).  
 Le poids va de 400 kg à 1100kg, selon les billards.  
 Les tables carambole nécessitent d'être chauffées électriquement.

Surface minimale nécessaire de l'aire de jeu selon le type de billard (en m2)

|                   | Pour 1 seul billard dans une salle | Pour un billard contigu à un mur (distance minimale de 1.6m) et rapproché au maximum des autres billards (1.40 m entre billards) |
|-------------------|------------------------------------|--|
| Blackball         | 20                                 | 12   |
| 2.8 m (car., am.) | 24                                 | 15   |
| 3.1m carambole    | 27                                 | 17   |
| Snooker           | 34                                 | 23   |

Il faut ajouter par billard, la surface nécessaire pour pouvoir asseoir 2 joueurs et installer une table de marque, généralement le long d'un mur.

Nota Covid : Le billard se pratiquant en tenue de ville avec un matériel personnel réduit, l'installation de vestiaires et de douches n'est pas une nécessité pour les salles de billard, ce qui est un gros avantage en termes d'investissement et d'entretien, ainsi qu'en cas de crise sanitaire. Si les joueurs font bien attention à ne pas se croiser, les volumes mis à leur disposition sont généreux, par exemple, par rapport à une salle de musculation, ce qui ne dispense pas d'aérer périodiquement pour limiter au maximum les risques de transmission du virus.

Compte tenu de la surface au sol importante requise par pratiquant par rapport à d'autres activités sportives, culturelles ou ludiques, dans les zones à forte pression foncière, les municipalités peuvent être tentées de reprendre les salles de billard pour les affecter à d'autres associations, si la démonstration n'est pas faite de leur utilité sociale (nombre de pratiquants, de licenciés, de Pass scolaire, ...). Les salles commerciales sont confrontées à la même problématique de rentabilisation, pour le coup, financière du m2 utilisé.

### 1.3.5 Typologie des pratiquants (répartition homme / femme, âge, etc.)

|      | Total licenciés | Femmes |      | Jeunes (moins de 21 ans) |      |
|------|-----------------|--------|------|--------------------------|------|
|      |                 | Nombre | En % | Nombre                   | En % |
| 2013 | 14 116          | 725    | 5.1  | 1 147                    | 8.1  |
| 2020 | 16 192          | 1 145  | 7.1  | 1 304                    | 8.1  |

Le taux de féminisation est en croissance faible mais régulière depuis 7 ans.

Chez les jeunes, par contre, l'évolution est plus erratique, avec un mouvement de rattrapage au cours des deux dernières saisons.

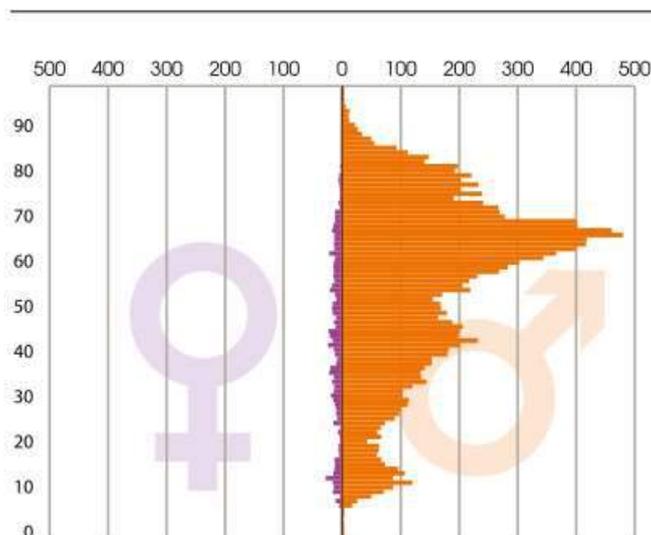
La pyramide des âges est maintenant bien connue ; les tranches d'âge les plus représentées sont celles nées entre 1945 et 1955, à l'époque où il y avait encore des billards carambole dans la plupart des villes et villages. Elles sont particulièrement fidèles et renouvellent leur licence chaque année, tant qu'elles ne sont pas touchées par des soucis de santé. [L'enquête réalisée par la fédération](#) sur les causes de non-renouvellement de licences 2019-2020 montre en effet que les causes exogènes (indépendantes de la fédération) sont prépondérantes (2/3) par rapport aux causes endogènes (1/3), et que près de 58 % de ces causes exogènes sont liées à l'âge, la maladie, le décès, ...

L'âge moyen élevé des licenciés a des conséquences inévitables sur leur attitude face au changement, à l'innovation, et aux nouvelles technologies de communication. Le poids des habitudes et des traditions reste manifestement prégnant pour bon nombre d'entre eux. Un bon exemple concerne les discussions sur l'évolution de la tenue sportive, et les multiples tergiversations qu'elles ont engendrées.

Nota Covid : l'âge moyen élevé des joueurs carambole, les classant dans la catégorie des personnes vulnérables, risque de dissuader certains d'entre eux de reprendre le chemin du club.

Les jeunes viennent découvrir le billard vers 10-12 ans, pour l'abandonner en partie pendant la période étudiante, et parfois y revenir, en prenant de l'âge. Il est donc important qu'ils aient cette première expérience d'une pratique du billard, et qu'elle soit réussie.

Pyramide des âges de la répartition femmes/hommes des licences



Si l'on essaie de situer la FFB par rapport aux autres fédérations sportives sur la base des critères de féminisation, de part des jeunes et des plus de 60 ans, on la trouve relativement proche des fédérations listées dans le tableau ci-dessous (chiffres 2016) :

| Fédération            | Nombre de licences | Part des licences féminines (%) | Part des moins de 20 ans (%) | Part des plus de 60 ans (%) |
|-----------------------|--------------------|---------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>FF billard</b>     | <b>15 636</b>      | <b>5.9</b>                      | <b>6.6</b>                   | <b>51.7</b>                 |
| FF tir                | 201 575            | 10                              | 7.8                          | 28.5                        |
| FF aéronautique       | 39 523             | 7.6                             | 8.9                          | 26.2                        |
| FF ball-trap          | 26 908             | 4.4                             | 5.4                          | 25.9                        |
| FF pêches sportives   | 9 882              | 2.4                             | 9.4                          | 27.4                        |
| FF planeur-ULM        | 15 344             | 3.8                             | 2.6                          | 37.9                        |
| FF sport-boules       | 51 149             | 12.3                            | 4.5                          | 55.1                        |
| FF pétanque jeu prov. | 295 075            | 16.4                            | 7.7                          | 41.7                        |

Sources : INJEP, 2019. Atlas national des fédérations sportives, établi sur la base des licences délivrées en 2016.

Les points communs à tous ces sports : l'absence de confrontation physique directe avec un adversaire, la faible dépense énergétique demandée, l'exigence réduite en termes de capacités physiques, ...

### 1.3.6 Typologie des licences et ATP, évolution dans le temps

| Année                       | Total Licenciés | Carambole | Blackball | Snooker | Américain | Pass scolaire |
|-----------------------------|-----------------|-----------|-----------|---------|-----------|---------------|
| 2013                        | 14 116          | 11 562    | 1 590     | 329     | 635       | 539           |
| 2020                        | 16 192          | 11 962    | 3 237     | 368     | 625       | 614           |
| Evolution en valeur absolue | 2 076           | 400       | 1 647     | 39      | -10       | 75            |

La croissance constatée sur 7 ans est à mettre à l'actif à 79,3 % du blackball qui a doublé ses effectifs sur la période.

Pour fixer les idées, rappelons qu'en 1993, la fédération a compté 18 223 licenciés (chiffres INSEE) et que cet effectif a même oscillé entre 28 418 et 30 686 sur la période 1996-2002, suite à un accord FFB-AFEBAS et au jeu d'écritures correspondant sur les licences.

Ces chiffres montrent, s'il en était besoin, où se situe le potentiel de croissance de la fédération au cours des prochaines années, sachant en outre que la population blackball, relativement jeune et moins vulnérable, reprendra plus volontiers le chemin des salles que son ainée, si l'hypothèque « coronavirus » devait perdurer.

En 2015, la FFB a innové en introduisant des licences spécifiques pour les primo-licenciés : licence « avenir » pour les U21 et licence « découverte » pour les plus de 21 ans, avec pour ces derniers un tarif spécifique réduit (28 €) pour la part fédérale de la licence. A noter que cette remise n'a pas eu un impact marqué sur la licenciation (cf. [rapport sur la licence loisir](#)).

Ces licences spécifiques aux primo-licenciés apparaissent dans les statistiques E21, ce qui permet de suivre facilement leur évolution dans le temps. Ainsi, entre 2015 et 2020, le nombre annuel de licences « avenir » est resté compris entre 459 et 595 ( $\Delta$  de 136), et celui des licences « découverte » entre 1 785 et 2 057 ( $\Delta$  de 272), soit des fluctuations très faibles, et indépendantes a priori des événements nationaux, comme des résultats sportifs remarquables ou une campagne de communication inédite. Une explication pourrait tenir au fait que le recrutement de nouveaux licenciés n'est que la conséquence de ce qui se passe au niveau local, avec des hauts et des bas locaux se compensant mutuellement au sein des 570 clubs de la fédération.

### 1.3.7 Coût estimé de la pratique

Le coût de la pratique comprend la cotisation club, la licence, les droits de jeu, le matériel (queue, tenue, gant,...), les déplacements pour se rendre au club et/ou participer aux compétitions.

#### Coût de la cotisation

La cotisation donne le droit de participer à l'AG du club, de voter, et d'être élu au sein de l'équipe dirigeante. Elle est généralement faible (20 à 30 €), et en l'absence d'autres contreparties, peut être considérée fiscalement comme un don et donner droit à réduction d'impôt (à condition d'être redevable de l'IR).

#### Coût de la licence

La licence comprend la part fédérale fixée nationalement (43 €), la part ligue et, éventuellement, la part CDB, ces deux dernières étant fixées librement par les organes déconcentrés.

L'analyse des tarifs des licences (cf. [rapport sur la licence loisir](#)) montre que, « dans les trois types de licence, le montant de la licence fédérale complète peut varier considérablement entre deux points du territoire national :

- De 1 à 1.5 pour la licence standard + de 21 ans (jusqu'à 75 €)
- De 1 à 2 pour la licence découverte + de 21 ans (jusqu'à 60 €)
- De 1 à 3 pour la licence – de 21 ans (jusqu'à 30 €) »

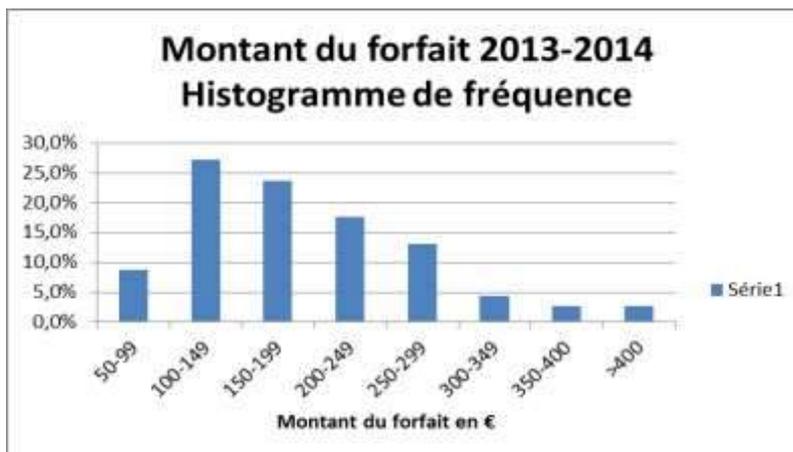
## Tarification « club »

(cf. [rapport sur la licence loisir](#))

Une enquête a été menée en 2014 par la fédération sur les différents types de tarification appliqués par les clubs (178 réponses reçues).

Dans la majorité des cas (114 cas, soit 64%), le licencié acquitte chaque année un forfait unique comprenant le montant de la cotisation à l'association, la licence ainsi que le droit d'utilisation des billards pour la saison.

Le coût moyen du forfait est de 190 € (médiane à 172 €) avec une fourchette allant de 65 € à 540 €. L'histogramme de fréquence montre que 64 % des forfaits sont égaux ou supérieurs à 150 €.



Dans l'enquête menée par la fédération au premier semestre 2016, la moyenne des forfaits s'établissait à 267 € par an, la fourchette allant de 60 € (hors licence) à 600 € de forfait annuel.

La majorité des clubs ont des tarifications spécifiques selon les publics : 75 % des clubs ont des tarifs spéciaux pour les jeunes de moins de 21 ans, et 43 % pour les nouveaux adhérents, ce qui est assez faible et interroge sur la répercussion de la licence Découverte sur le coût de du forfait.

Seulement 16 % des clubs ont un tarif préférentiel pour les joueurs de loisir, et 15 % pour les invités et familles, pourtant principales sources de recrutement de nouveaux pratiquants.

Le forfait unique présente beaucoup d'avantages pour les clubs, avec un seul encaissement et une simplification de la comptabilité. Il peut aussi faciliter des pratiques contestables : licences non prises pour les non-compétiteurs, tarifs « découverte » non appliqués (cf. supra), ..., autant de pratiques qui permettent d'abonder à bon compte la trésorerie des clubs au détriment des adhérents.

Là encore, des inflexions dans la politique tarifaire de la fédération peuvent être masqués ou ruinés si les clubs décident de ne pas les appliquer localement.

Dans les variantes de tarification, on trouve aussi le paiement de l'ensemble « cotisation + licence » déconnecté du droit d'utilisation des billards, ce dernier pouvant être payé au mois, ou à l'heure de jeu.

Il faut signaler également que certains clubs carambole demandent aux licenciés le paiement d'un droit d'engagement par mode de jeu, aux compétitions individuelles organisées par la ligue, ce qui revient à différencier les compétiteurs et les non-compétiteurs.

## Coût des déplacements

Le licencié se déplace régulièrement pour se rendre au club ou, éventuellement, pour rejoindre une compétition.

La distance moyenne domicile-club est de 9.9 km (temps moyen de trajet de 12.5 minutes) pour les joueurs de carambole contre 37.4 km pour les joueurs de billard à poches (temps moyen de trajet de 33.4 minutes).

Plus de 67 % des licenciés carambole habitent à moins de 10 km de leur club, alors qu'ils ne sont que 35 % pour les licenciés de billard à poches (BàP).

Les licenciés BàP, plus jeunes, et majoritairement compétiteurs, n'hésitent pas à faire de longs trajets pour rejoindre leur club ou pour participer à des compétitions (exemple du blackball avec des tournois nationaux qui drainent à chaque fois plusieurs centaines de joueurs).

Les licenciés carambole (âge moyen de 61 ans) sont beaucoup plus sédentaires et bénéficient de surcroît d'une densité géographique de clubs carambole plus élevée que celle des BàP.

D'après nos estimations, un licencié passionné, plutôt privilégié (habitant à 5km de son club), doit dépenser 343 € pour ses déplacements domicile-club + 190 € (coût du forfait moyen club), soit 533 € au total, sans parler d'éventuelles consommations au bar du club.

L'enquête FFB 2016 indique de son côté que « le billard coûte en moyenne 332 € par an au joueur et/ou à son club, 1 243 € pour les compétiteurs (la fourchette annuelle mini/maxi allant de 60 € (hors licence) à 3 000 € ».

## **Bilan**

L'ordre de grandeur des dépenses consenties par un joueur « type » de carambole, non-compétiteur, devant se déplacer en voiture pour rejoindre son club, se situe donc dans une fourchette de 300 à 500 €.

### **1.3.8 Encadrement salarié et, ou, bénévole**

Les dirigeants fédéraux, régionaux, départementaux et de clubs sont tous bénévoles. Ils peuvent simplement prétendre au remboursement de leurs frais, dans le cadre de leur mission associative.

La mise en place d'équipes techniques régionales (ETR) au sein des ligues peut reposer sur le recrutement d'un responsable coordonnateur salarié, à mi-temps ou à temps plein. Rappelons que selon sa définition par le Ministère chargé des Sports [dans son instruction du 19 juillet 2016](#), « l'ETR regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles. Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération, élaborée par le directeur technique national, dans quatre grands domaines d'action : promotion du sport pour le plus grand nombre, développement du sport de haut niveau, prévention par le sport et protection des sportifs, promotion des métiers du sport ».

A l'échelon national, rares sont les clubs disposant d'une surface financière suffisante pour employer un formateur salarié. Le plus souvent, les écoles de billard sont animées par des bénévoles, dont la formation par les ligues ou la fédération n'est pas reconnue par l'Etat. Dès lors, ils ne peuvent prétendre à aucune rétribution, ce qui influe sur les vocations et leur durée.

Pour les séances de formation, les organes déconcentrés et les clubs font également appel à des formateurs diplômés d'Etat, intervenant en tant qu'indépendant.

## **1.4 Eléments d'évolution de la pratique**

### **1.4.1 Identification des attentes des pratiquants**

Selon les résultats de l'enquête<sup>7</sup> menée en 2016, les attentes exprimées par les pratiquants, les élus et les encadrants concernent les points suivants, listés sans ordre de priorité :

---

<sup>7</sup> Analyse de l'enquête fédérale menée auprès des licenciés et des passionnés de billard (octobre 2016)

- développer l'offre de formation au plus près des besoins des clubs, des pratiquants et des encadrants ;
- favoriser l'accueil en club, la progression, la venue de nouveaux pratiquants et de jeunes en rajeunissant l'ambiance de pratique ;
- développer une offre tarifaire différenciée et une animation loisir d'un volume équivalent à celui de l'offre compétitive ;
- favoriser la cohésion entre les disciplines du billard par une plus grande équité de traitement et en favorisant la transversalité ;
- continuer le travail de développement des clubs et du maillage territorial ;
- réunir tout le billard au sein de la FFB ;
- favoriser l'écoute, la consultation, le dialogue ;
- clarifier, harmoniser et stabiliser les aspects réglementaires ;
- lutter contre la sectorisation culturelle et sportive du billard ;
- féminiser la pratique ;
- fédérer les clubs, structurer les organes déconcentrés, assumer pleinement la délégation.

Les enseignements suivants ressortent également de cette enquête :

- Au moins 20 % de la totalité des pratiquants de billard dans les clubs ne sont pas licenciés, et cette proportion monte à 28 % chez les "répondants" : il semble que dans l'esprit de beaucoup, y compris une partie des dirigeants de clubs, la prise de la licence sportive soit directement liée à la compétition et ne concerne pas la pratique de loisir.
- Les voies d'accès au billard :
  - un tiers a commencé dans les cafés ou les salles commerciales ;
  - un autre tiers est venu par la famille ou les amis ;
  - 20 % ont profité de la présence d'un club à proximité ;
  - le reste est partagé entre la télévision, l'école, l'entreprise, les journées découverte, etc.

#### 1.4.2 Le cas échéant, identification des attentes de la population

Il ne semble pas y avoir jamais eu d'enquêtes menées sur les attentes de la population ; elle serait d'ailleurs particulièrement difficile et coûteuse à mener compte tenu de la faible popularité du billard par rapport à d'autres sports, comme le foot, le rugby ou le tennis.

#### 1.4.3 Thématiques d'évolution des activités associatives et des pratiques sportives (santé-bien être, éducation, tourisme, etc.)

Le sport est surtout pratiqué aujourd'hui pour ses effets bénéfiques en termes d'entretien physique et de santé. Les [recommandations de l'OMS](#) portent la pratique d'activités physiques d'intensité modérée à forte, de durées variables selon l'âge. L'intensité modérée correspond alors à 50% - 70% du rythme maximum cardiaque, lequel diminue avec l'âge. Manifestement, le billard ne répond pas à ce cahier des charges car il s'agit d'un sport de faible intensité.

Par contre, la pratique du billard a un intérêt « santé » pour la prévention des effets de l'avancée en âge (entretien de l'équilibre en station debout, ...).

### 1.5 Lieux de pratique et équipements nécessaires

#### 1.5.1 Types d'équipements collectifs ou spécifiques requis pour la pratique et caractéristiques principales des équipements

Comme indiqué dans le [§ 1.3.4](#), la pratique du billard se fait dans des salles dédiées, dans la mesure où, à l'heure actuelle, les tables utilisées ne sont pas facilement déplaçables.

Ces salles ne présentent toutefois pas de caractéristiques particulières, ce qui permet de les réaffecter à d'autres associations sportives ou culturelles, en cas de chute des effectifs « billard » ou de besoins exprimés par des associations en forte croissance pour disposer d'une salle.

## 1.5.2 Disparités territoriales

La répartition territoriale des licenciés est relativement hétérogène. L'indicateur choisi ici est le nombre de licenciés par ligue ramené à la population totale de la ligue (tous sexes et âges confondus). On obtient ainsi un indicateur du taux de pénétration ou de la popularité du billard selon les régions.

Dans le tableau ci-dessous, la popularité du billard est exprimée par le nombre de licenciés pour 100 000 habitants, en excluant les ligues insulaires (Corse, Réunion, Martinique, Guadeloupe) dont le nombre de licenciés est faible et fluctue beaucoup d'une année sur l'autre.

Sources : [Estimation de population au 1/01/2020 selon l'INSEE](#)

| Régions                 | Population<br>(en milliers) | (licenciés 2020 pour 100 000 habitants) |         |        |       |      |       |
|-------------------------|-----------------------------|---|---------|--------|-------|------|-------|
|                         |                             | Caramb.                                 | Blackb. | Snook. | Amér. | BaP* | Total |
| Ile-de-France           | 12278                       | 12,6                                    | 1,1     | 0,19   | 1,7   | 3,0  | 15,6  |
| Centre-Val de Loire     | 2559                        | 52,7                                    | 11,2    | 0,00   | 0,1   | 11,3 | 64,0  |
| Bourgogne-Franche-Comté | 2783                        | 17,5                                    | 1,7     | 0,00   | 0,2   | 1,8  | 19,3  |
| Normandie               | 3303                        | 20,7                                    | 0,9     | 0,76   | 0,2   | 1,9  | 22,6  |
| Hauts de France         | 5963                        | 25,5                                    | 4,5     | 1,38   | 0,3   | 6,2  | 31,6  |
| Grand-Est               | 5512                        | 24,2                                    | 2,2     | 0,85   | 2,2   | 5,3  | 29,5  |
| Pays de la Loire        | 3802                        | 32,0                                    | 8,2     | 0,55   | 0,1   | 8,8  | 40,8  |
| Bretagne                | 3340                        | 17,4                                    | 20,7    | 1,77   | 0,9   | 23,4 | 40,8  |
| Nouvelle Aquitaine      | 6000                        | 16,9                                    | 8,7     | 0,82   | 0,8   | 10,3 | 27,2  |
| Occitanie               | 5925                        | 11,9                                    | 5,2     | 0,62   | 0,2   | 6,1  | 18,0  |
| Auvergne-Rhône-Alpes    | 8032                        | 11,5                                    | 3,7     | 0,30   | 0,7   | 4,8  | 16,3  |
| Méditerranée            | 5056                        | 11,5                                    | 2,3     | 0,02   | 1,7   | 4,0  | 15,5  |

BaP\* : total des licenciés blackball, snooker et américain

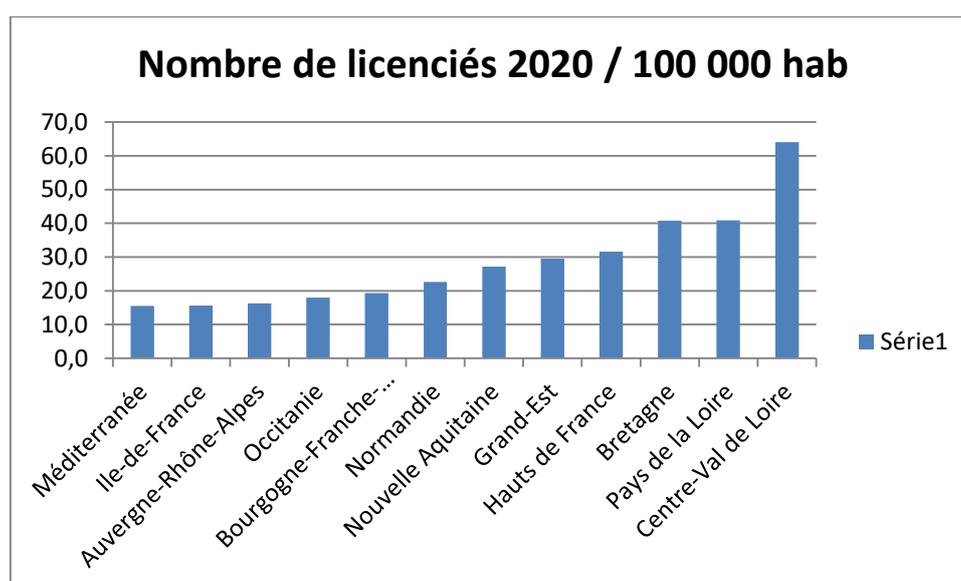
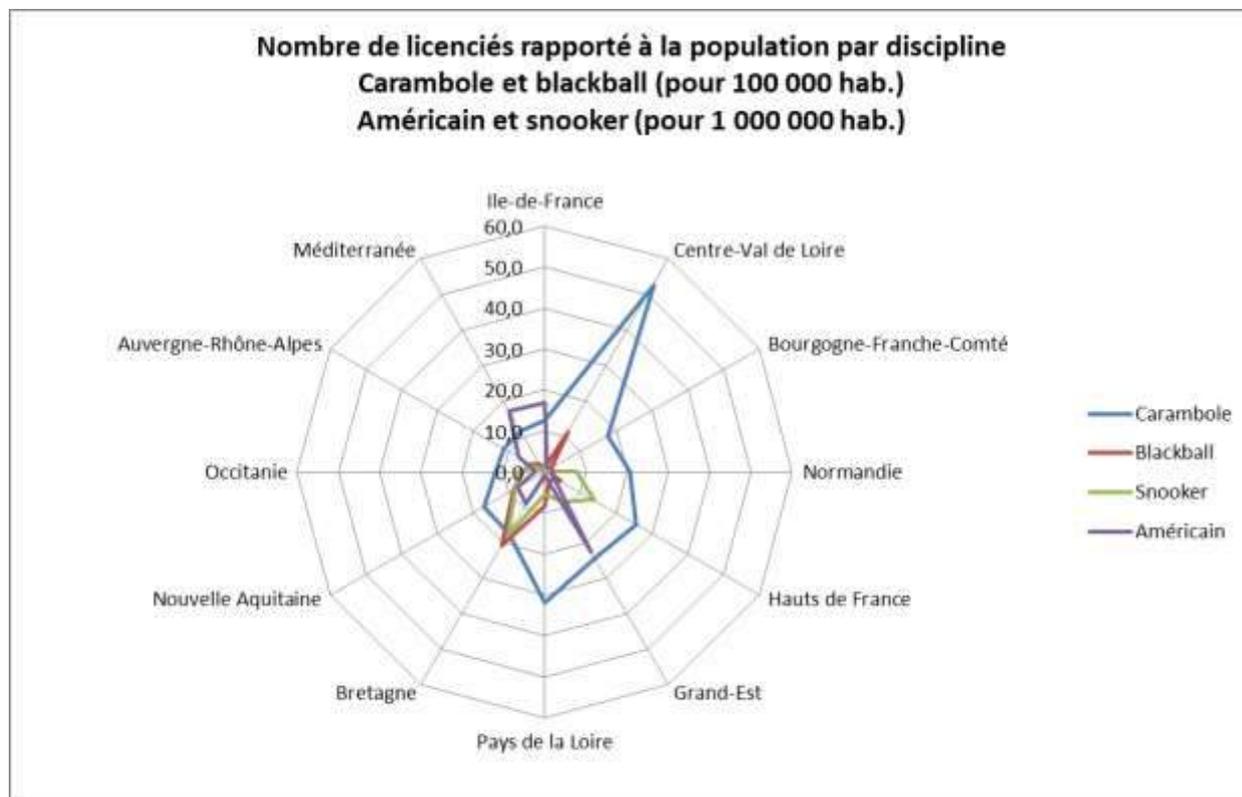


Figure 3 : Nombre de licenciés 2020 toutes disciplines confondues pour 100 000 habitants

La ligue Centre-Val-de-Loire sort nettement du lot en termes de popularité du billard, avec un taux de pénétration double de la moyenne nationale, la première place pour le carambole et la seconde pour le blackball.

Sur le podium, figurent également les Pays-de-la-Loire (seconde place pour le carambole) et la Bretagne, cette dernière étant la mieux placée pour le blackball et le billard à poches d'une manière générale.



Ces disparités régionales sont vraisemblablement dues à plusieurs facteurs tant culturels qu'historiques, au dynamisme des ligues, au prix du foncier<sup>8</sup>, ....

Nota : les variables « nombre de licenciés / 100 000 hab » pour chaque discipline et chaque ligue apparaissent très peu corrélées entre elles, c'est-à-dire que la présence forte d'une discipline dans une ligue n'entraîne pas, par exemple, la contraction ou l'expansion d'une autre discipline. La plus forte corrélation notée, encore que peu significative (coefficient de détermination  $R^2 = 0.30$ ), concerne le blackball et le snooker, liés positivement : le snooker tend en règle générale à accompagner le blackball, mais avec des exceptions notables.

Le snooker et l'américain dont les effectifs oscillent depuis des années autour de la barre des 400 licenciés pour l'un et des 600 pour l'autre, restent handicapés par leur [dispersion territoriale \(cf. annexe\)](#). Comment aussi faire décoller leurs effectifs alors que les salles commerciales ont tendance à fermer ? C'est un peu la quadrature du cercle pour ces deux disciplines, que la fédération ne peut pas abandonner.

<sup>8</sup> Le prix du foncier, très élevé en Ile-de-France, est un facteur souvent mis en avant pour expliquer la diminution du nombre de salles de billard dans la Région.

## 1.6 Caractéristiques de l'organisation et du fonctionnement de la fédération

### 1.6.1 Réseau territorial

#### 1.6.1.1 Organisation

La Fédération constitue en son sein des ligues régionales, auxquelles elle délègue de façon permanente l'autorité pour administrer et gérer le sport billard sur leur territoire. Les ligues établissent leurs propres statuts et règlement intérieur, sous réserve de compatibilité avec les textes réglementaires de la Fédération. Leurs dirigeants sont élus par des représentants élus des clubs. Selon les mêmes principes, les ligues peuvent elles-mêmes se subdiviser en comités départementaux.

Les ligues et comités départementaux, désignés sous le vocable d' « organes déconcentrés », tirent en partie leurs ressources des clubs et des licenciés, ayant la latitude de fixer le montant de leurs parts sur les cotisations acquittées par les clubs pour s'affilier et sur les licences des personnes physiques.

Sur ces bases, les ligues et comités s'apparentent à des organes hybrides, à la fois déconcentrés et décentralisés :

- Déconcentrés car recevant délégation permanente de la fédération (comme une préfecture recevant délégation de l'État) ;
- Décentralisés car disposant de la liberté d'administration par des dirigeants élus et de l'autonomie financière.

La suspension des activités d'une ligue et sa mise sous tutelle ne pouvant intervenir qu'en cas de « défaillance financière grave ou d'inexistence de son instance dirigeante », la fédération n'a pas de véritable pouvoir sur les ligues (et CDB), et ces organes méritent bien davantage le vocable d'organes décentralisés.

Si l'on analyse [l'organisation de la fédération selon l'approche de Mintzberg](#), on voit qu'elle « s'apparente à celle d'une structure divisionnalisée, avec une composante missionnaire forte.

*Les différents niveaux (ligues, comités, clubs) de cette structure divisionnalisée disposent d'une grande autonomie, source potentielle de conflits et de l'émergence de baronnies, quand les buts de mission et les buts de système ne sont pas partagés.*

*Dans ce type de structure, la fonction de support d'un niveau vers le ou les niveaux inférieurs revêt une grande importance. L'absence d'économies d'échelle doit être compensée par une forte standardisation : standardisation des procédés et standardisation des qualifications. La gouvernance par objectifs (standardisation des résultats), légitime également pour ce type de structure, n'est pas transposable à la FFB, composée essentiellement de bénévoles ».*

L'année 2020 a particulièrement corroboré ce constat, marquée qu'elle a été par des conflits parfois virulents « fédération – ligues », « ligues – clubs », ainsi qu'à tous les niveaux, jusqu'aux licenciés.

#### 1.6.1.2 Les ligues

Sauf dérogation (...), les organes déconcentrés doivent avoir comme ressort territorial celui des services extérieurs du ministère chargé des Sports.

Les ligues s'identifient ainsi aux Régions, et la FFB compte 12 ligues importantes et stables sur la durée, ainsi que 2 petites ligues (Corse et Réunion) et 2 comités régionaux (Martinique, Guadeloupe), soumis à des aléas conjoncturels, et qui peuvent s'éteindre durant une ou plusieurs saisons puis réapparaître. Nota : à la différence d'une ligue, le comité régional ne peut pas se subdiviser en comités départementaux.

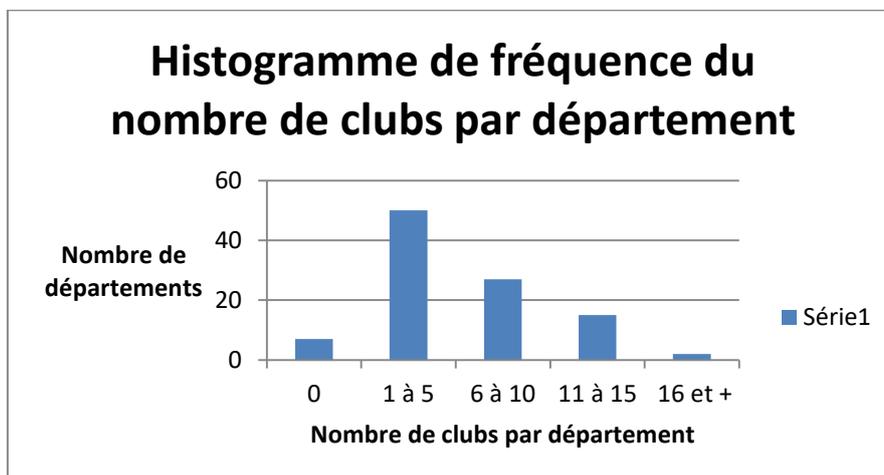
Comme on l'a vu dans le [§ 1.5.2](#), il existe des différences territoriales importantes entre les ligues en nombre de licenciés pour 100 000 habitants, ainsi qu'en nombre de clubs (voir infra § 1.6.1.3), avec des trajectoires très contrastées en termes de développement.

### 1.6.1.3 Les comités départementaux de billard (CDB)

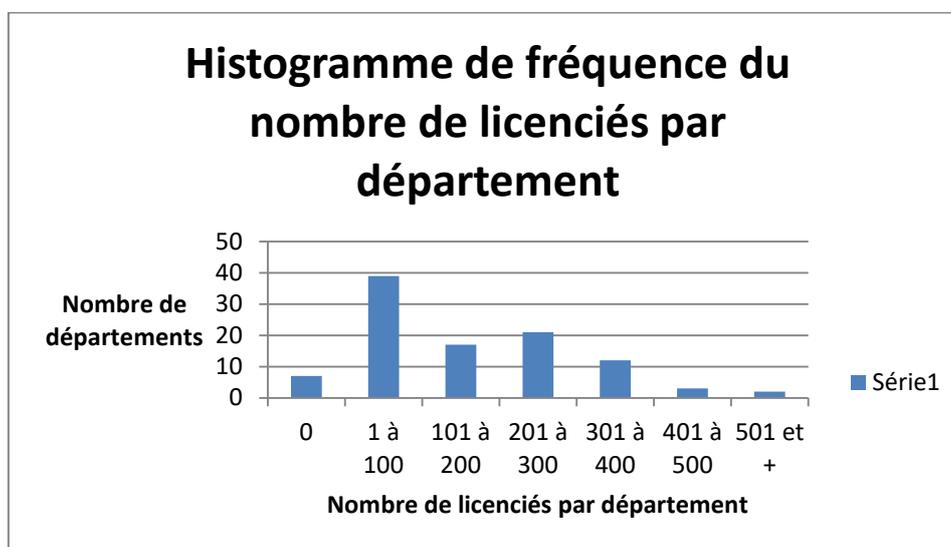
La France compte 101 départements français, 96 situés en France métropolitaine et 5 en France d'outremer.

En 2020, la FFB comptait 571 clubs, avec au moins un club dans 94 départements, soit par différence, 7 départements sans club de billard.

La répartition des 571 clubs est très hétérogène, département par département, sur le territoire métropolitain. La classe la plus représentée est celle des départements comptant de 1 à 5 clubs.



L'histogramme du nombre de licenciés par département s'apparente logiquement à celui du nombre de clubs par département, la classe la plus représentée étant celle des [1 à 100 licenciés].



Il est à noter que le département de Loire-Atlantique a plus de licenciés (789) que la ligue de Méditerranée (786), que la ligue de Normandie (747) et que la ligue Bourgogne-Franche-Comté (538) ; le département du Nord n'est pas très éloigné de celui de Loire-Atlantique avec 712 licenciés.

Des chiffres bruts de nombre de clubs et de licenciés par département, il faut maintenant arriver à leur traduction en nombre de CDB, chargés d'organiser administrativement et sportivement l'activité « billard » au niveau de chaque département.

Si l'on prend pour hypothèse un nombre minimal de 3 clubs et de 100 licenciés, ces deux conditions devant être réunies simultanément, le nombre possible de CDB par ligue est donné dans le tableau suivant :

| Ligues               | Nombre de CDB par ligue |      |     |   |     |    |      |   |    |    |     |   |    |
|----------------------|-------------------------|------|-----|---|-----|----|------|---|----|----|-----|---|----|
|                      | IdF                     | CVdL | BFC | N | HdF | GE | PdIL | B | NA | O  | ARA | M | Tt |
| Nbre de dép.         | 8                       | 6    | 8   | 5 | 5   | 10 | 5    | 4 | 12 | 13 | 12  | 6 | 94 |
| Nbre dép. avec clubs | 8                       | 6    | 7   | 5 | 5   | 9  | 4    | 4 | 11 | 13 | 11  | 5 | 88 |
| Nbre possible CDB    | 8                       | 5    | 2   | 2 | 5   | 8  | 4    | 4 | 6  | 2  | 4   | 4 | 54 |
| Nbre effectif CDB    | 7                       | 4    | 0   | 2 | 5   | 8  | 4    | 4 | 0  | 1  | 1   | 0 | 36 |

Sur la base des critères précités, des ligues pourraient ainsi disposer de 8 CDB comme l'Ile-de-France et le Grand-Est, tandis que l'Occitanie, la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté n'en compteraient que deux. Qu'en est-il dans la réalité ?

Il serait trop long et hors de propos d'analyser ici l'activité de tous les CDB dûment constitués (statuts déposés, dirigeants élus en exercice, ..) de la FFB.

Nous prendrons simplement quelques exemples à partir des informations administratives publiées sur le site fédéral, en partant de l'hypothèse qu'elles sont à jour :

- Ile-de-France : 7 CDB sur 8 potentiels (manque Paris : aucune information administrative)
- Centre-Val-de-Loire : 3 CDB correspondant à 3 départements et un CDB41 Sologne-Berry regroupant 3 départements : Cher, Indre et Loir et Cher
- Bourgogne-Franche-Comté : aucun CDB
- Normandie : 2 CDB pour 2 potentiels (Eure et Seine-Maritime)
- Hauts-de-France : 5 CDB
- Grand-Est : 8 CDB sur 8 potentiels
- Pays de la Loire : 4 CDB (Maine-et-Loire, Sarthe, Vendée, Loire-Atlantique) ; nota le CDB de Loire-Atlantique, comptant 789 licenciés, n'a pas un bureau complet.
- Bretagne : 4 CDB
- Nouvelle-Aquitaine : aucun CDB.
- Occitanie ; un seul CDB (Hérault)
- Auvergne-Rhône-Alpes ; un seul CDB (Drôme)
- Méditerranée : aucun CDB

Au final, on peut ainsi comptabiliser au total 36 CDB sur un potentiel de 54. Plusieurs ligues sont bien dotées (5, 7 ou 8 CDB) alors que d'autres n'en comptent aucun.

Les informations administratives (la composition du bureau) données par les CDB ne préjugent en rien de leurs activités réelles. Toutefois, lorsque les responsables de l'arbitrage, de la formation, du carambole ... sont aussi désignés, sans que le même nom revienne plusieurs fois, on peut raisonnablement penser que le CDB est actif. Selon ces critères, plusieurs des CDB répertoriés ci-dessus sont en sommeil.

### 1.6.2 Statuts juridiques des membres

La Fédération se compose essentiellement :

- d'associations sportives constituées ayant leur siège en France dans les conditions prévues par le chapitre 1<sup>er</sup> du Titre II du Livre I<sup>er</sup> du code du sport (annexe au décret n°2007-1133 du 24 juillet 2007) ; ces associations, dénommées aussi "clubs", dont les membres sont obligatoirement licenciés, sont :
  - soit uni-sport, constituées pour la pratique du sport billard ;
  - soit omnisports, comportant une ou plusieurs sections constituées pour la pratique du sport billard ;
- de personnes morales ayant une activité commerciale en France en lien direct avec la pratique du sport billard, dénommées "membres partenaires".

En 2020, la fédération comptait 571 associations et 7 membres partenaires.

### 1.6.3 Typologie des clubs et évolution dans le temps

| n°               | LIGUES                     | Clubs<br>2001/<br>2002 | Clubs<br>2019/<br>2020 | Clubs<br>Evol. | Lic<br>2001/<br>2002 | Lic<br>2019/<br>2020 | Lic.<br>Evol. |
|------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|----------------|----------------------|----------------------|---------------|
| 1                | Guadeloupe                 | 3                      | 2                      | -1             | 28                   | 14                   | -15           |
| 2                | Martinique                 | 0                      | 1                      | 1              | 0                    | 15                   | 15            |
| 4                | Réunion                    | 9                      | 3                      | -6             | 194                  | 53                   | -141          |
| 11               | Ile de France              | 71                     | 50                     | -21            | 2504                 | 1915                 | -589          |
| 24               | Centre                     | 47                     | 53                     | 6              | 1501                 | 1639                 | 138           |
| 27               | Bourgogne-Franche-Comté    | 34                     | 24                     | -10            | 798                  | 538                  | -260          |
| 28               | Normandie                  | 30                     | 23                     | -7             | 807                  | 747                  | -60           |
| 32               | Hauts-De-France            | 79                     | 62                     | -17            | 2198                 | 1887                 | -311          |
| 44               | Grand Est                  | 84                     | 67                     | -17            | 1948                 | 1626                 | -322          |
| 52               | Pays de la Loire           | 32                     | 52                     | 20             | 1095                 | 1553                 | 458           |
| 53               | Bretagne                   | 22                     | 42                     | 20             | 532                  | 1363                 | 831           |
| 75               | Nouvelle Aquitaine         | 54                     | 56                     | 2              | 1457                 | 1630                 | 173           |
| 76               | Occitanie                  | 51                     | 45                     | -6             | 1092                 | 1068                 | -24           |
| 84               | Auvergne-Rhône-Alpes       | 53                     | 55                     | 2              | 1134                 | 1307                 | 173           |
| 93               | Provence-Alpes-Côte d'azur | 40                     | 32                     | -8             | 884                  | 786                  | -98           |
| 94               | Corse                      | 0                      | 4                      | 4              | 0                    | 51                   | 51            |
| <b>TOTAL FFB</b> |                            | <b>609</b>             | <b>571</b>             | <b>-38</b>     | <b>16172</b>         | <b>16192</b>         | <b>20</b>     |

Globalement, sur une période de 18 années, le nombre de clubs a chuté de 38 unités, soit 6.2 %, alors que le nombre de licenciés a très légèrement augmenté. L'effectif moyen des clubs passe ainsi de 26.5 à 28.4 licenciés.

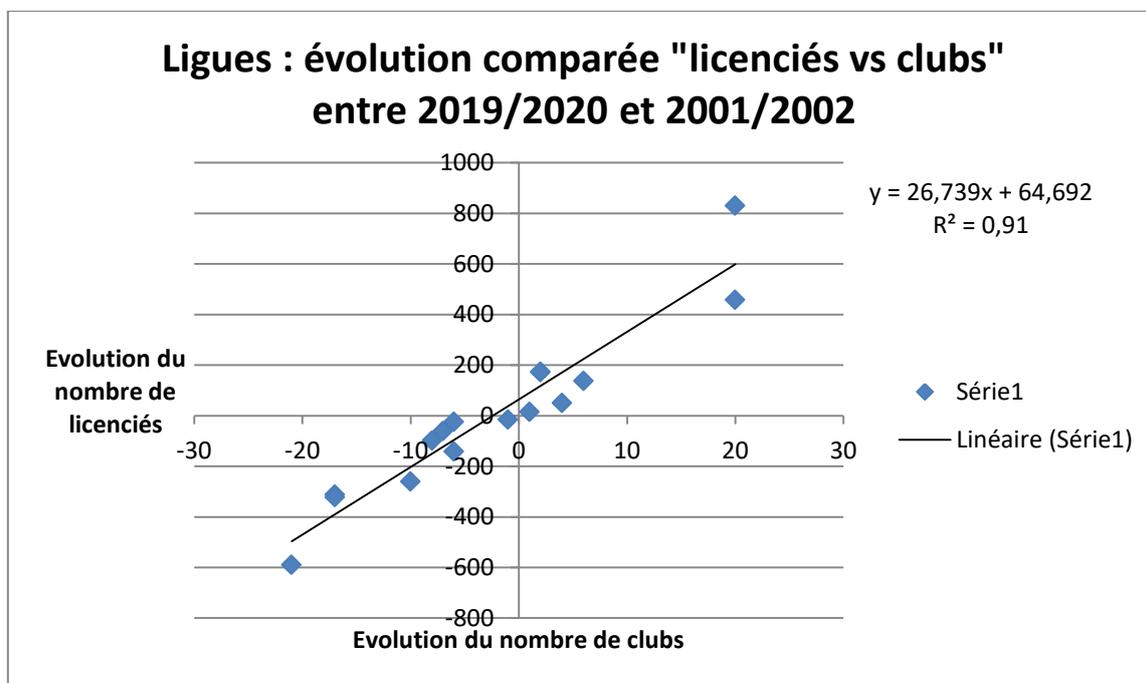
Il faut rappeler toutefois, que sur la même période, l'évolution des effectifs suit une courbe en U, avec un point bas de 14 116 licenciés atteint en 2012-2013, soit une perte de 12.7 %, compensée depuis.

Les chiffres nationaux masquent des évolutions très contrastées entre ligues, certaines étant en baisse supérieure à 10 % (Réunion, Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Grand-Est, PACA) et d'autres en hausse supérieure à 10 % (Pays-de-la-Loire, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes). Les hausses des unes compensent en fait les baisses des autres.

D'une manière générale, même si le nombre de licenciés par club augmente légèrement, par ligue, la baisse du nombre de licenciés est fortement corrélée ( $R^2 = 0.91$ ) à celle du nombre de clubs ; la relation est linéaire du type  $y = 26.7x + 64.7$ . Quand un club disparaît ou se désaffilie, quelques licenciés rejoignent peut-être un autre club, mais le phénomène reste marginal.

De même, la création de nouveaux clubs draine toujours de nouveaux licenciés de proximité, qui, jusque-là, en raison vraisemblablement de la distance qui les séparait de clubs existants, n'avaient pas franchi le pas.

### Liges : évolution comparée "licenciés vs clubs" entre 2019/2020 et 2001/2002



Avant 2012 / 2013, chaque licencié pouvait cocher de 1 à 4 disciplines en prenant sa licence pour la saison, ce qui ne permettait pas de suivre véritablement l'évolution de leurs centres d'intérêt. D'après certaines sources, au moins 600 licenciés cochaient les 4 disciplines, par principe ou par habitude, ce qui faisait perdre beaucoup d'intérêt aux données correspondantes.

Depuis 2012 / 2013, seul un choix est permis, selon la priorité accordée par le licencié aux quatre disciplines. Les choses sont ainsi plus claires mais si ce principe a été parfois quelque peu dévoyé par quelques licenciés, par exemple, pour augmenter le nombre de places réservées pour les qualifications à la Coupe de France de blackball.

Si l'on compare maintenant l'évolution du nombre de licenciés par discipline, du point bas de 2012 / 2013 à l'effectif de 2019 / 2020, on voit que le rattrapage, soit 2 076 licenciés, est essentiellement à mettre à l'actif du blackball pour 79.3%, cette discipline ayant plus que doublé son effectif, et du carambole pour 19.3 %.

| Saisons                            | Carambole  | Blackball    | Snooker   | Américain  | Total        |
|------------------------------------|------------|--------------|-----------|------------|--------------|
| 2012/2013                          | 11 562     | 1 590        | 329       | 635        | 14 116       |
| 2019/2020                          | 11 962     | 3 237        | 368       | 625        | 16 192       |
| <b>Evolution en valeur absolue</b> | <b>400</b> | <b>1 647</b> | <b>39</b> | <b>-10</b> | <b>2 076</b> |
| Evolution en valeur relative       | 3,5%       | 103,6%       | 11,9%     | -1,6%      | 14,7%        |

Cette évolution est-elle étonnante ? Pas vraiment quand on sait que le blackball, dans les années 1990-2000 comptait plus de 13 000 licenciés AFEBAS, qui apparaissent dans les données INSEE concernant le billard (cf. tableau 1 infra) suite à un protocole d'accord FFB / AFEBAS.

**Tableau 1 : Effectifs de licenciés selon les statistiques FFB et les données INSEE sur la période 1995-2003**

|               | 1995   | 1996   | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | 2001   | 2002   | 2003   |
|---------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Stats FFB     | 18156  | ?      | 15955  | ?      | 16742  | 16353  | 16729  | 16692  | 14886  |
| Données INSEE | 18 156 | 28 418 | 22 508 | 28 913 | 30 376 | 30 494 | 30 642 | 30 686 | 14 886 |

Nota : les cellules avec fond jaune correspondent à la prise en compte des licenciés AFEBAS (+ de 13 000) et STARLIGUE (<500) pour le blackball, et des licenciés FBSA<sup>9</sup> (<500) pour le snooker dans les données INSEE, conformément [à différents protocoles d'accord](#) :

Protocole d'accord FFB et AFEBAS de 1995/1996 à 2001/2002.

Protocole d'accord FFB et STARLIGUE de 1995/1996 à 2000/2001.

Protocole d'accord FFB et FBSA de 1999/2000 à 2001/2002.

À partir du 1er septembre 2003, la gestion intégrale du snooker a été confiée à la FFB (dissolution de la FBSA). Pour le blackball, l'AFEBAS a poursuivi son développement, la [FBEP](#) est née.

Dans ce contexte, la FFB pourrait probablement compter aujourd'hui près de 30 000 licenciés si elle parvenait à convaincre tous les pratiquants français de blackball, licenciés hors FFB, d'intégrer le giron fédéral, en quittant les associations AFEBAS et FBEP ; à noter que ces organisations, concurrentes de la fédération pour le blackball, ne communiquent pas sur leurs effectifs pour des raisons stratégiques et commerciales évidentes.

#### 1.6.4 Gouvernance de la fédération

Selon les statuts, le comité directeur, instance dirigeante de la fédération, est élu au suffrage indirect par des délégués de ligue, eux-mêmes élus par des délégués de clubs, et disposant d'un nombre de voix en rapport avec les nombres de clubs, de salles partenaires et de licenciés de leur ligue.

En réalité, dans la plupart des cas, ce sont des membres du comité directeur qui jouent le rôle de délégués de ligue, sans avoir été mandatés pour cette fonction par une élection spécifique, ce qui déroge à la règle ci-dessous :

#### B. Élection des représentants à l'AG

Le principe de l'élection des représentants (lorsqu'il n'y a pas participation directe des associations à l'AG) est obligatoire, ce qui implique qu'il n'est normalement pas possible de prévoir que le président départemental ou régional est de droit le représentant des associations du comité.

Sources : Mieux adapter la gouvernance des fédérations aux enjeux de la société - Préconisations du CNOSF, 2012

Les statuts FFB ne prévoient aucune limitation d'âge ou de nombre de mandats pour les dirigeants fédéraux ou les dirigeants des organes déconcentrés (ligue et CDB).

La féminisation des instances dirigeantes est bien prise en compte par les statuts, avec 7 sièges réservés pour des femmes au comité directeur (soit 26.9% pour un CD à 26 sièges, et 35 % pour un CD à 20 sièges). Au bureau, deux sièges sont réservés aux femmes, soit 25 % pour un bureau à 8 sièges.

Les organes déconcentrés sont libres de fixer leurs propres critères de féminisation des instances dirigeantes. A noter que 3 des 12 ligues les plus importantes de la fédération ont été présidées par des femmes lors de l'olympiade 2016-2020, soit un taux de 25%.

Rappel du taux de féminisation des licenciés 2019-2020 : 7.1 %. (cf. [§1.3.5](#)).

<sup>9</sup> French Billiard Snooker & Association

## 1.6.5 Typologie des encadrants

La composition de la direction technique nationale (DTN) est donnée dans le [§ 1.2.3](#).

En liaison avec les commissions correspondantes au sein des pôles « sportif » et « formation », la DTN intervient notamment pour structurer l'activité sportive, l'arbitrage et la formation.

- Sportif : nomination des sélectionneurs et entraîneurs nationaux pour les quatre disciplines ;
- Formation de formateurs : certificat fédéral d'animateur de club, diplôme fédéral d'initiateur, diplôme d'entraîneur coordonnateur fédéral ;
- Formateurs d'arbitres : cadres-arbitres et instructeurs-arbitres pour la formation d'arbitres sur 3 niveaux (départemental, régional, national) et 7 spécificités disciplinaires (billard américain, blackball, carambole Jeux série, carambole 3-bandes, carambole Jeux de quilles, carambole artistique, snooker).

### 1.6.5.1 Formation

Le nombre potentiel de formateurs en 2020 s'établissait comme suit, en décembre 2020, sur le [site fédéral](#) :

- Billard à poches : 475 CFA, 37 CFI, 3 DECF, 10 BEES 1<sup>er</sup> degré, ...
- Carambole : 1900 CFA, une centaine de DFI, 2 DECF, 45 BEES 1<sup>er</sup> degré, 2 cadres "formateur fédéral", 1 BEES 2<sup>e</sup> degré, 1 BEES STAPS, 1 DEJEPS, 1 DESJEPS

### 1.6.5.2 Arbitrage

Le sport étant défini comme "l'ensemble des situations motrices, codifiées de façons compétitives, et institutionnalisées", on peut affirmer que « sans compétition, il n'y a pas de sport », les fédérations sportives ajoutant que « sans arbitre, il n'y a pas de sport », même si certaines d'entre elles doivent recourir occasionnellement à l'auto-arbitrage, faute d'arbitres en nombre suffisant<sup>10</sup>.

Une des spécificités de la fédération réside dans le nombre important de compétitions régionales et nationales organisées chaque année (tournois, championnats individuels et par équipes, ...), qui tient notamment au nombre de disciplines, de spécialités, et de niveaux (R4 à Masters).

En année pleine, ces compétitions génèrent :

- Pour le carambole : de 46 000 à 50 000 matchs (source : C. Schaffran)
- Pour le blackball : (cf. 1.6.9.1 – offre sportive)
- Pour l'américain : (cf. 1.6.9.1 – offre sportive)
- Pour le snooker : (cf. 1.6.9.1 – offre sportive)

Pour arbitrer ces matchs, le site fédéral recense [sur la liste des arbitres](#), tous grades confondus :

- 993 arbitres carambole
- 94 arbitres blackball
- 14 arbitres américain
- 17 arbitres snooker

Il s'agit d'effectifs potentiels, indépendamment de la situation (licencié ou non licencié) pour la saison considérée, car tout arbitre officiant dans une compétition régie par la FFB doit être licencié et figurer sur la liste officielle des arbitres, avec son grade mis à jour<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> [Place de l'auto-arbitrage dans le sport – le cas du billard ; Ph. Zwaenepoel, 2012](#)

<sup>11</sup> Code l'arbitrage billard carambole

Sur la base de ces effectifs potentiels, pour 100 licenciés, chaque discipline pourrait ainsi théoriquement s'appuyer sur 8.3 arbitres pour le carambole, 2.9 arbitres pour le blackball, 2.3 arbitres pour l'américain et 4.6 arbitres pour le snooker.

Les disciplines BâP comptent ainsi nettement moins d'arbitres pour 100 licenciés que le carambole.

La répartition géographique de ces arbitres pour le BâP correspond-elle aux besoins ? Le tableau ci-dessous répond partiellement à la question, avec le nombre d'arbitres par ligue et discipline.

| Ligues    | Nombre d'arbitres par ligue et discipline « billard à poches » |      |     |   |     |    |      |    |    |    |     |    |     |
|-----------|--|------|-----|---|-----|----|------|----|----|----|-----|----|-----|
|           | IdF  | CVdL | BFC | N | HdF | GE | PdIL | B  | NA | O  | ARA | M  |     |
| Blackball | 6  | 11   | 0   | 0 | 1   | 0  | 8    | 20 | 18 | 8  | 17  | 6  | 94  |
| Américain | 7  | 0    | 0   | 0 | 0   | 0  | 0    | 0  | 1  | 3  | 1   | 2  | 14  |
| Snooker   | 1  | 0    | 0   | 0 | 8   | 0  | 2    | 0  | 1  | 2  | 3   | 0  | 17  |
| Total     | 14   | 11   | 0   | 0 | 9   | 0  | 10   | 20 | 20 | 10 | 21  | 28 | 125 |

Si on rapproche ces effectifs du nombre de licenciés 2020 par discipline, on voit par exemple, que la Normandie, mais surtout le Grand-Est avec 120 lic. (Bl.), 124 lic. (Am.) et 47 lic. (Sn.) manquent cruellement d'arbitres.

Le blackball nécessite moins d'arbitres que le carambole puisque le code sportif « blackball » indique que « *suivant les compétitions, l'arbitre peut soit arbitrer un match du début à la fin, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et n'intervenir que sur les coups délicats d'une des tables qu'il supervise* », ce qui correspond en fait, en partie à de l'auto-arbitrage.

Le code sportif « américain » prévoit explicitement la possibilité de s'auto-arbitrer « *Jeu sans arbitre – Auto arbitrage* » dans l'article I.2.6.

Nota : au 17/12/2020, le nombre d'arbitres en situation de pouvoir arbitrer (licence et validité du diplôme) s'établit à : Carambole : 854 ; Blackball : 80 ; Américain : 8 ; Snooker : 6

Le code du sport<sup>12</sup> a donné aux arbitres et juges bénévoles un statut spécifique dans le monde du bénévolat :

- Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public ...Les arbitres et juges exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité ...Les arbitres et juges ne peuvent être regardés, dans l'accomplissement de leur mission, comme liés à la fédération par un lien de subordination caractéristique du contrat de travail ....
- En outre, en dessous d'une limite correspondant à 14.5 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale<sup>13</sup>, les sommes et indemnités versées aux arbitres sont exonérées d'impôt sur le revenu au plan fiscal et de toutes charges sociales vis-à-vis de l'URSSAF.

Remboursement des frais de déplacements (exemples)

|            | Frais km + péage | Repas* | Nuit et petit déjeuner* | Arbitrage  |
|------------|------------------|--------|-------------------------|--|
| FF Bowling | 0.26 € /km       | 15 €   | 60 €                    | Vacations/ arbitre/journée                                     |
| FF Squash  | 0.308 € /km      |        |                         | Indemnisation/ arbitre / journée                               |
| FF Billard | 0.23 € /km       | 17 €   | 42 €                    | Défraiements à répartir entre les arbitres (cf. exemple infra) |

\* sur justificatifs

Les défraiements pour les finales de championnat de France sont différents d'une discipline à l'autre. Ci-dessous ceux pour l'américain, à titre d'exemple :

<sup>12</sup> [LOI n° 2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres](#)

<sup>13</sup> Plafond 2019 SS : 40 524 € ; limite : 14.5% x 40 524 = 5 876 €.

Les finales féminines se déroulent sur 4 jours consécutifs.

| Intervenants | Défraiements FFB   |
|--------------|--|
| Joueuse      | Voir dispositions générales I.3                              |
| Arbitre      | Maximum 300 € à répartir entre les arbitres (justificatifs)  |
| Officiel/DJ  | Maximum 320 € à répartir entre les officiels (justificatifs) |
| Délégué      | Maximum 160 € par finale (justificatifs)                     |

## 1.6.6 Typologie de l'engagement bénévole

### 1.6.6.1 Comité directeur

Jusqu'en juin 2020, le comité directeur fédéral devait être composé de 26 membres, dont plusieurs sièges réservés : 7 femmes, un médecin, un représentant de chaque discipline. Depuis la modification des statuts en juin 2020, sa composition peut être inférieure à 26, jusqu'à 20, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des élections partielles.

Les compétences recherchées sont multiples : expérience du milieu associatif, compétences transversales (autonomie, initiative, organisation, communication, qualités relationnelles, rédactionnelles, ..) et compétences techniques (gestion, droit, comptabilité, informatique, ...).

Hormis les restrictions habituelles<sup>14</sup>, tout licencié âgé d'au moins 18 ans peut se présenter en candidature isolée aux élections des membres du comité directeur, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un scrutin de liste. Les candidats étaient ainsi 40 en 2012, 27 en 2016 et 34 en 2020 pour 26 postes.

En 2020, l'âge moyen des membres du comité directeur est de 57 ans. Les retraités (+ de 62 ans) représentent un petit tiers. Sauf cas particuliers, les autres membres du CD mènent donc à la fois une activité professionnelle et une activité associative.

Tous sont bénévoles, c'est-à-dire qu'ils s'engagent de leur plein gré au service de l'association, dans le cadre d'un contrat moral librement choisi. Rappelons que le bénévole n'est soumis à aucune subordination juridique (critère du contrat de travail). Il ne reçoit pas d'ordre et ne peut pas être sanctionné par l'association, comme pourrait l'être un salarié (licenciement...); sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement. Il est, en revanche, tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité, s'il y en a, dans son domaine d'activité.

Le comité directeur peut révoquer un ou plusieurs de ses membres (article 2.2.5 des statuts) pour faute et non-renouvellement de licence. Le fait d'avoir manqué trois réunions consécutives peut également donner lieu à révocation mais l'expérience montre que cette disposition n'est que rarement appliquée.

En fait, les mouvements au sein du comité directeur sont occasionnés par des démissions, tenant soit à des causes strictement personnelles, soit le plus souvent quand les membres considèrent que leur contrat moral avec la fédération est rompu. Au cours de l'olympiade 2016-2020, 8 membres du comité directeur ont ainsi démissionné, soit près du tiers, concernant notamment les postes de secrétaire général, vice-président, responsables des commissions « communication », « développement », « systèmes d'information », « administrative », « carambole », « blackball », « américain ». Toutes ces démissions traduisent l'existence initiale ou l'émergence progressive de conflits de buts et / ou de systèmes, voire de personnes.

Les causes sont vraisemblablement multiples :

<sup>14</sup> Condamnations, risques de conflits d'intérêts, ...

- Le projet fédéral pour la nouvelle olympiade n'étant pas défini à l'ouverture de l'appel à candidatures, il peut y avoir discordance entre la vision qu'en ont les candidats, et ce qui sera concrètement mis en œuvre ;
- Le mode de scrutin : à la différence du scrutin de liste où l'on se rallie à un projet et à un leader, le scrutin plurinominal à candidatures isolées permet à quiconque de se présenter, indépendamment de toute vision partagée du futur projet fédéral et du leader choisi ;
- Le projet fédéral 2017-2020 (35 pages) ne contient pas une seule fois les mots « budget », ou « euro, € » ; or une volonté politique doit se traduire par des orientations budgétaires clairement annoncées ; faute d'un tel affichage, des malentendus peuvent se développer et conduire à des conflits, qui peuvent être toxiques et destructifs, ou constructifs et sources de progrès, selon [l'attitude des protagonistes](#).

Il faut essentiellement de la cohérence : dire ce que l'on va faire, mobiliser les moyens correspondants et faire ce que l'on a dit. Un contre-exemple : le projet fédéral 2017-2020 annonce que « la volonté commune est d'inscrire le développement comme l'objectif unique de la fédération à travers ses organes déconcentrés (ligues, comités) et ses clubs ». Nota : par développement, il faut entendre : augmentation du nombre de clubs et de licenciés.

Le terme « développement » apparaît 23 fois dans le document. Or, l'enveloppe attribuée à la commission de développement dans le BP 2017-2018 était de 32 k€, soit 4.2 % du budget fédéral, ce qui s'avère très faible en regard des sommes dévolues aux commissions sportives.

L'expérience montre que le comité directeur est composé en majorité d'acteurs qui s'impliquent complètement dans la vie fédérale, mais également d'un certain nombre de « spectateurs » qu'on voit et qu'on entend peu pendant la durée de l'olympiade. Cette attitude est-elle liée au fait que rien ne leur a été demandé, qu'ils n'ont pas trouvé leur place ou qu'ils n'avaient pas envie de s'engager ?? Il n'en reste pas moins que le comité directeur ne fonctionne pas à son plein potentiel, et que le travail demandé est très inégalement réparti entre les membres. Le paradoxe de cette situation est que les « spectateurs », moins exposés, sont souvent réélus avec des scores plus élevés que les acteurs ...

Une autre particularité du fonctionnement du comité directeur réside dans l'impossibilité d'y transposer les méthodes de travail utilisées en entreprise, d'efficacité reconnue, comme les méthodes de gestion de projet (ressources, programmation, échéances, livrables, ...).

Les tentatives menées dans ce sens ont toutes échoué, pour deux raisons principales :

- Le statut de bénévole qui n'implique aucun lien de subordination : il est difficile d'imposer à un bénévole des tâches et un planning à respecter : chacun fait ce qu'il veut, à son rythme ...
- La nature même des projets, [d'essence organisationnelle](#), dans lesquels les enjeux relationnels, politiques et comportementaux surpassent largement les enjeux de nature technique. Dans ce type de projet, il faut « donner du temps au temps » ...

Le comité directeur, reflet de la fédération, est parcouru par des courants d'influence entre lesquels il faut en permanence arbitrer : tradition / innovation ; compétition / loisir ; carambole / blackball ; sanction / négociation .... Dans le fonctionnement quotidien, après avoir entendu tous les avis, pesé les conséquences éventuelles (risques de démissions, de conflits, ...), le président doit prendre position et ... nécessairement satisfaire les uns et mécontenter les autres.

### 1.6.6.2 Bureau fédéral

Le bureau fédéral<sup>15</sup> est composé du président de la FFB, du président adjoint, du secrétaire général, du trésorier général, du trésorier adjoint et de trois vice-présidents. Lors des réunions du bureau sont invités systématiquement la directrice administrative, le DTN, et depuis 2019 également, le moniteur fédéral, chargé de communication (cf. [§ 1.2.3](#)). D'autres personnes peuvent être invitées, selon les sujets traités lors des réunions.

<sup>15</sup> Règlement intérieur, chapitre 3

Si le rôle du président adjoint est bien défini : suppléer et assister le président dans l'exercice de toutes ses fonctions, celui des vice-présidents est indéterminé : « ils peuvent se voir attribuer une mission spécifique à la demande du président ou du comité directeur », ce qui n'est pas toujours le cas, dans les faits.

Sur les 12 commissions techniques, hors celles indépendantes<sup>16</sup>, 5 sont actuellement présidées par des membres du bureau fédéral, situation qui présente à la fois des avantages (meilleure coordination, rapidité d'exécution, ..) et des inconvénients (charge de travail pour les intéressés, concentration des responsabilités, ..).

Les réunions de bureau sont parfois entachées des mêmes défauts que celles du comité directeur : préparation insuffisante des sujets traités, notamment par écrit ; discussions sans décisions finales ou sans répartition claire des responsabilités, ...

### 1.6.7 Modèle économique de la fédération

Les ressources de la fédération proviennent, comme on l'a vu, essentiellement des licences et des subventions du ministère des sports.

Les sponsors, peu nombreux, font partie des équipementiers du billard (billardiers, fabricants de billes et de tapis), et apportent un soutien en nature. La fédération cherche actuellement à élargir son cercle de sponsors en sortant du domaine du billard, avec un premier résultat positif.

Contrairement à de nombreux sports pour lesquels les fédérations perçoivent des droits pour l'organisation des finales nationales et la diffusion des images correspondantes, pour le billard, la fédération soutient financièrement les clubs organisateurs par des dotations fédérales et défraie les arbitres, directeurs de jeu et délégués.

Nota Covid : l'arrêt prématuré des compétitions, en escamotant les dépenses correspondantes, a ainsi été source forcée d'épargne pour le budget fédéral, laquelle a été affectée à un fonds de réserve et de soutien aux clubs.

### 1.6.8 Services offerts par la fédération en lien avec les pratiques sportives

Ces services concernent essentiellement l'offre sportive et la formation.

#### 1.6.8.1 Offre sportive

L'offre sportive correspond aux compétitions départementales, régionales et nationales organisées chaque année par fédération et ses organes déconcentrés. Un indicateur intéressant de cette offre sportive et de sa dynamique pourrait être le nombre de matchs annuels par discipline.

Dispose-t-on des chiffres correspondants ?

Compte tenu de son ancienneté et de son effectif de licenciés, le vénérable carambole s'avère le mieux doté à ce niveau, car disposant depuis de nombreuses années d'un système de saisie centralisé, FFBSportif, permettant de produire chaque année un classement et une classification à partir des matchs saisis.

Sur la base des données FFBSportif, au cours des dernières saisons, le nombre annuel de matchs carambole est compris entre 46 500 et 47 900<sup>17</sup> (pour un peu moins de 5 000 compétiteurs, soit en moyenne près de 10 matchs par compétiteur<sup>18</sup>), hors matchs 5-quilles et artistique, dont le système de score est différent. Nota : le responsable 5-quilles évolue, en première estimation, le nombre de matchs de 3 500 à 4 000 matchs sur une année pour 600 à 700 compétiteurs tous

<sup>16</sup> Commissions de discipline et d'appel

<sup>17</sup> Sources : C. Schaffran et G. Mathias

<sup>18</sup> Chaque compétiteur a participé au double de matchs / licencié, un match réunissant deux compétiteurs.

niveaux ; pour l'instant, il y a peu de matchs par équipes, moins de 100, mais ce chiffre devrait croître.

A ces statistiques, échappent la plupart des compétitions régionales vétérans, régies par des règlements sportifs de ligue, pouvant conduire à des titres de champions de ligue individuels ou par équipes. Ces dernières, se déroulant généralement en semaine, concernent plus particulièrement les retraités. Les résultats sont rarement enregistrés dans le système de saisie des compétitions officielles, et la fédération n'a pas une connaissance précise du nombre de compétiteurs concernés. Nota : le partage sur le site fédéral des règlements sportifs correspondants serait à prévoir pour mieux faire connaître les formules les plus attractives.

Pour le billard à poches, le logiciel BâP de gestion des compétitions, à l'image de FFBSportif, était utilisé par 4 ligues en 2018-2019 (Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Ile-de-France et Pays de la Loire). 4 ligues supplémentaires ont commencé à l'utiliser en 2019-2020 au moins partiellement.

A titre d'exemple, pour 2018-2019, le nombre de matchs par licencié ayant participé à une ou plusieurs compétitions était de 7.7 matchs pour la Bretagne, 15.2 en Centre Val-De-Loire mais avec un règlement sportif différent, et 11.2 en Pays de la Loire (communication personnelle de l'ex-président de la ligue de Bretagne). Le logiciel BâP n'est toutefois pas utilisé pour saisir les compétitions par équipes, très courues pour le blackball, bon nombre de joueurs de cette discipline ne participant qu'à ce type de compétitions.

Questionné au sujet du nombre de matchs annuels, le responsable de la commission « américain » indique ne pas disposer de ces données car elles varient fortement selon les ligues, la présence de comités départementaux et le nombre de joueurs.

Pour le snooker, la responsable de la commission nationale snooker répertorie 600 matchs au niveau national et de l'ordre de 1 800 au niveau des ligues, soit au total 2 400 matchs pour 400 licenciés, soit 6 matchs par licencié.

On sait également qu'une proportion non négligeable de licenciés peut concourir dans plusieurs disciplines « Billard à poches ».

Le constat de cette courte analyse est qu'il est impossible de quantifier de façon précise à l'échelle nationale le nombre annuel de matchs joués par discipline, faute de bases de données centralisées. Le projet fédéral 2021-2024 devra combler cette lacune.

Peut-on s'aventurer à avancer une estimation du nombre de matchs officiels annuels pour toutes les disciplines ?

Pour le carambole, on répertorie déjà, fourchette basse, 50 000 matchs (46 500 + 3500)..

Pour le billard à poches, sur la base de 4 000 licenciés au total, la grande majorité pratiquant la compétition, avec une moyenne de 10 matchs par licencié, il faut ajouter 40 000 matchs.

Reste l'inconnue des matchs carambole vétérans ? A titre d'exemple, pour la Normandie, en 2019-2020, 216 rencontres par équipes étaient prévues (9 matchs individuels par rencontre), soit 2000 matchs individuels pour 200 joueurs inscrits.

Tout cumulé, on dépasse ainsi très certainement les 100 000 matchs par an.

### 1.6.8.2 Formation

[L'École nationale des formateurs \(ENF\)](#), dirigée par la DTN, est en charge de la formation de l'ensemble de l'encadrement intervenant dans la filière de formation sportive du billard. Elle assure la formation initiale, la formation continue et la montée en compétence des encadrants, de l'animateur de club à l'entraîneur national.

[La formation des formateurs](#) comprend 3 niveaux,

- 1er degré de qualification : certificat fédéral d'animateur de club

- 2ème degré de qualification : diplôme fédéral d'initiateur
- 3ème degré de qualification : diplôme d'entraîneur coordonnateur fédéral (et diplômes dérivés)

Les finalités correspondantes sont pour chaque degré de qualification :

- 1/ d'accueillir les publics dans les clubs et animer l'encadrement de la pratique,
- 2/ d'encadrer la pratique du billard sur les premières années d'apprentissage,
- 3/ de devenir entraîneur régional ou national, agent de développement, coordonnateur ETR ou instructeur fédéral.

Formations à distance et en présentiel sont conjuguées pour un maximum d'efficacité.

En 2019-2020, 124 clubs ont été labellisés « club école niveau 1 » (initiation découverte) et 39 niveau 2 (perfectionnement), soit 28,5 % du nombre total de clubs, ce qui est jugé encore insuffisant.

[La formation des arbitres](#) est maintenant intégrée dans le portail fédéral de formation, et se met progressivement en place avec la nomination de cadres arbitres et d'instructeurs arbitres. Une très grande avancée a donc été faite dans ce domaine.

La formation des dirigeants est le dernier chantier « formation » à solder dans le cadre du projet fédéral « 2021-2024 ».

## 1.7 Conclusion

En termes de gouvernance, au travers de cet état des lieux, on peut noter à différents niveaux un certain nombre de facteurs qui vont peser fortement sur le fonctionnement fédéral : la prédominance du bénévolat, le poids des habitudes et des traditions, ainsi que des luttes internes d'influence, autant d'éléments qui vont restreindre « l'agilité » de la fédération face à l'innovation et au changement.

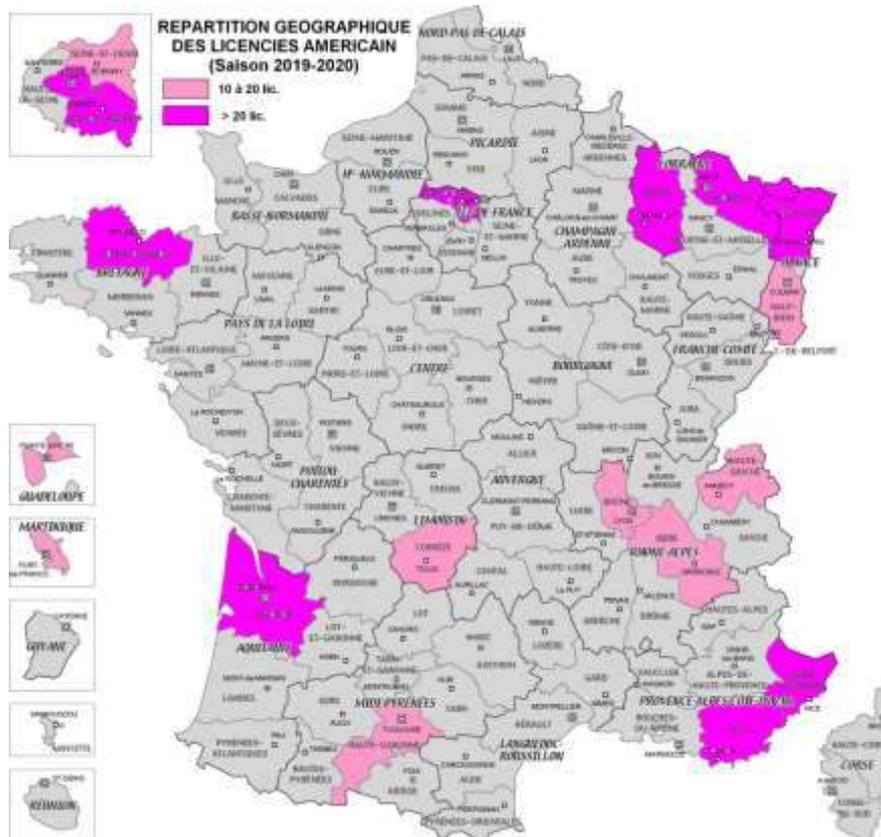
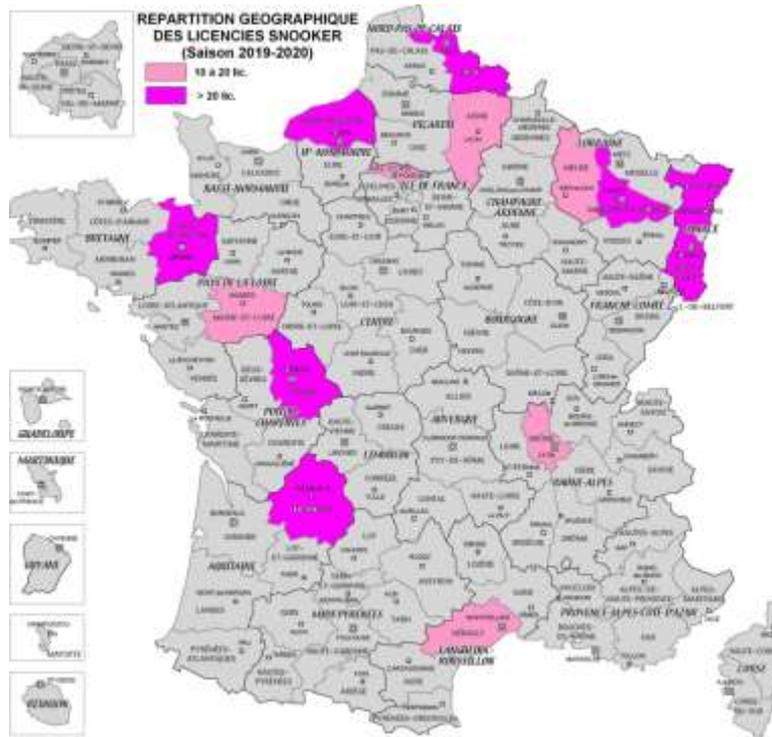
Pour prendre une image maritime, la fédération peut être assimilée à un paquebot de croisière, doté d'une grande inertie, de petits moteurs et d'un minuscule gouvernail.

Augmenter la vitesse d'un tel paquebot ou le faire changer de direction va demander beaucoup de doigté et de patience de la part du commandant de bord et de son staff.



\*\*\*\*\*

# ANNEXE : Répartition géographique des licenciés snooker et américain (2019-2020)





# Projet fédéral 2021-2024

Contribution



## Partie 2 : Eléments de projet

Philippe Zwaenepoel  
Secrétaire général  
Décembre 2020

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Introduction   |    |
| 1 Lignes directrices du projet fédéral et contexte de mise en œuvre.....                     | 3  |
| 1.1 Lignes directrices du projet fédéral .....   | 3  |
| 1.2 Contexte de mise en œuvre.....   | 5  |
| 1.2.1 Analyse interne : forces et faiblesses.....  | 5  |
| 1.2.2 Analyse externe : opportunités et menaces .....  | 8  |
| 2 Formalisation du projet fédéral 2021-2024.....   | 9  |
| 2.1 Eléments de cadrage.....   | 9  |
| 2.2 Axe « Formation / jeunesse » .....   | 10 |
| 2.2.1 La formation des dirigeants (dirigeants de ligue, de club, directeur de jeu, ...)..... | 10 |
| 2.2.2 La promotion du billard auprès des scolaires .....                                     | 10 |
| 2.2.3 Augmentation du nombre de CFA.....   | 11 |
| 2.2.4 Création et renforcement des dispositifs ETR .....                                     | 11 |
| 2.2.5 Implication des CDB dans la création d'écoles multi-clubs.....                         | 11 |
| 2.3 Axe « Développement / Communication » .....  | 12 |
| 2.3.1 Communication interne et externe .....   | 12 |
| 2.3.2 Licences .....   | 13 |
| 2.3.2.1 Licence « loisir » .....   | 13 |
| 2.3.2.2 Licences tardives des primo-licenciés ; licences U11 et Avenir.....                  | 13 |
| 2.3.2.3 Transparence de la tarification des licences .....                                   | 13 |
| 2.3.3 Actions incitatives .....  | 13 |
| 2.3.4 Services offerts aux clubs.....  | 14 |
| 2.3.5 Billard « loisir » .....   | 14 |
| 2.3.6 Handibillard.....  | 14 |
| 2.4 Axe Sport/ Pratique sportive .....   | 15 |
| 2.5 Axe « Gouvernance » .....  | 16 |
| 2.5.1 Modalités d'élection .....   | 16 |
| 2.5.2 Limitation du nombre de mandats.....   | 16 |
| 2.5.3 Procédure de co-élaboration des PV d'assemblées générales .....                        | 17 |
| 2.5.4 Limitation des parts « licence » des organes déconcentrés .....                        | 17 |
| 2.5.5 Systèmes d'information.....  | 17 |
| 2.5.6 Contrôle d'honorabilité .....  | 18 |
| 2.5.7 Création d'un poste de secrétaire général adjoint .....                                | 18 |
| 2.5.8 Renforcement de la commission de développement.....                                    | 18 |
| 2.5.9 Réunions du comité directeur par visio-conférence.....                                 | 18 |
| 2.5.10 Récompenses symboliques des bénévoles .....   | 19 |
| 3 Conclusion.....  | 19 |

## Introduction

Le président Jean-Paul Sinanian a demandé en septembre 2020 aux membres du bureau fédéral d'apporter leurs idées et contributions à l'élaboration du projet fédéral 2021-2024.

En tant que secrétaire général<sup>1</sup> et responsable de la commission de développement, j'ai tenté dans le présent document de répondre à son attente.

Cette contribution comporte deux parties :

- une première partie « Etat des lieux », établie à partir du canevas du [plan de développement fédéral type du CNOSF](#),
- le présent document « Eléments de projet » constituant la seconde partie et présentant des propositions concrètes pour le projet fédéral « 2021-2024 ».

## 1 Lignes directrices du projet fédéral et contexte de mise en œuvre

### 1.1 Lignes directrices du projet fédéral

Le projet fédéral 2017-2020 avait pour ambition première « *d'inscrire le développement comme l'objectif unique de la fédération à travers ses organes déconcentrés (ligues, comités) et ses clubs. Nous devons pour cela poursuivre notre action à partir de ce qui a été accompli entre 2013 et 2016 en termes de re-fédération, de structuration et d'augmentation de la pratique* ».

Si l'on prend le nombre de licenciés pour indicateur du développement, il est passé de 15 517 en 2017 à 16 192 en 2020, soit une croissance que l'on peut qualifier de légère (4.4 %), mais il faut se souvenir du point bas atteint en 2013 avec 14 116 licenciés, et une tendance à la baisse qu'il a fallu inverser.

Malheureusement, la crise sanitaire due au coronavirus-19 risque de plomber fortement ce mouvement de reconquête, car des clubs et des licenciés manqueront à l'appel pour la saison si la situation ne s'améliore pas rapidement. En première estimation, la défection de près de 2 000 licenciés sur 16 000 est fortement probable pour la saison 2020-2021, sans certitude qu'ils reviennent rapidement, même en cas de normalisation sanitaire.

Dans ces conditions, l'ambition fédérale de promouvoir le développement mérite de rester une priorité absolue pour l'olympiade 2021-2024

Il n'est pas inutile de rappeler que la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020, conclue avec le ministère des sports prévoyait de mettre l'accent sur :

- L'augmentation du nombre de licenciés, particulièrement les primo-licenciés, les moins de 21 ans, les féminines, les plus de 60 ans ;
- L'augmentation du nombre de Pass scolaire
- L'augmentation du nombre de clubs inscrits sur le handiguide
- L'augmentation du nombre d'écoles de billard et leur progression technique (label 1 → label 2)
- La formation de CFA mais surtout de nouveaux DFI
- La montée en compétence des Instructeurs et des Cadres formateurs fédéraux,
- Le développement de la formation continue des animateurs et des initiateurs

Ces objectifs constituent une partie indissociable du projet fédéral, car ils touchent à la fois la progression des effectifs et la formation, levier incontournable du développement.

---

<sup>1</sup> 2013-2014 : secrétaire général de la FFB ; président de la commission administrative  
2008-2016 : responsable de la commission « communication » et webmestre de la ligue de Normandie  
2007-2009 : président du billard-club de St-Nicolas-d'Aliermont (ligue de Normandie)  
Auteur de [différents documents relatifs au billard et au fonctionnement de la fédération](#)

L'amélioration des performances internationales individuelles et par équipes des sportifs et de leur classement européen et mondial fait partie des missions de base de toute fédération sportive délégataire.

La recherche de nouveaux sponsors constitue aussi un invariant de l'ambition fédérale dans la mesure où le développement nécessite la mobilisation de soutiens financiers, matériels et logistiques.

La fédération doit aussi anticiper sur l'évolution annoncée de la législation dans le domaine sportif et s'inspirer des préconisations du mouvement sportif, du Sénat et du ministère des sports pour améliorer et moderniser sa gouvernance. L'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et financières doit, par ailleurs, être constamment recherchée par tous les acteurs de la fédération.

En termes de méthodologie, le projet fédéral 2021-2024 se plaçant dans la continuité du projet fédéral 2017-2020, il faut déjà faire le bilan de ce qui a été accompli pendant l'olympiade écoulée, de ce qui ne l'a pas été et qui mérite d'être reprogrammé dans la nouvelle olympiade, et enfin de ce qui peut être abandonné.

Il faut enfin imaginer de nouvelles actions répondant aux nouveaux besoins apparus, prenant en compte les forces et faiblesses de la fédération, les opportunités et menaces induites par l'évolution de l'environnement externe (analyse SWOT), et les enseignements de l'olympiade écoulée.

C'est tout l'objet des paragraphes qui suivent.



Figure 1 : une des priorités de la fédération : féminiser le billard, notamment via la collaboration avec Decathlon

## 1.2 Contexte de mise en œuvre

Le projet fédéral étant défini dans ses grandes lignes, il s'agit maintenant d'identifier les facteurs internes et externes qui sont favorables ou au contraire défavorables pour l'atteinte de l'objectif, dans le cadre d'une analyse SWOT<sup>2</sup>

- Les forces sont les caractéristiques du projet qui donnent un avantage par rapport aux autres, et les faiblesses sont les caractéristiques qui au contraire constituent un désavantage.
- Les opportunités sont les éléments d'environnement qui peuvent être exploités de façon avantageuse au bénéfice du projet, et les menaces ceux qui au contraire peuvent poser problème.

### 1.2.1 Analyse interne : forces et faiblesses

| <b>ANALYSE INTERNE</b>   |  |
|--|--|
| <b>FORCES</b>  | <b>FAIBLESSES</b>  |
| <p><b>BILLARD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeu et sport mixte, multigénérationnel.</li> <li>- Sport de précision qui allie réflexion et stratégie</li> <li>- Progresser augmente l'attrait et la passion.</li> <li>- Pas de risques de blessures.</li> <li>- Peut être un second sport pour les jeunes.</li> <li>- Peut se substituer à d'autres sports avec l'avancée en âge ou en raison d'handicaps physiques.</li> <li>- Plusieurs disciplines et spécialités pour varier les plaisirs.</li> <li>- Des modes de jeu ludiques pour les débutants (4 billes, 5- quilles, blackball, ...)</li> <li>- le billard carambole (billard français) fait partie du patrimoine national.</li> <li>- Jeunes attirés par le billard à poches (blackball en particulier, encore présent dans les cafés).</li> <li>- Le billard peut servir d'atelier pratique pour l'enseignement scolaire (géométrie, physique).</li> </ul> | <p><b>BILLARD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeu difficile et progression lente pour atteindre le haut niveau ; risques de découragement.</li> <li>- Sport à trop faible dépense calorique pour entrer dans le cadre d'un programme « sport-santé ». Ne convient pas aux jeunes comme premier sport.</li> <li>- Calme et concentration nécessaires : cohabitation jeunes/seniors parfois difficile.</li> <li>- Difficultés à garder les adolescents (comme dans beaucoup de sports).</li> <li>- Peu d'appétence des femmes pour le billard.</li> <li>- Budget conséquent d'équipement et de fonctionnement des salles de billard.</li> <li>- Sport non olympique : faible soutien de l'Etat.</li> <li>- Sport peu spectaculaire et peu télévisuel. N'intéresse que les initiés.</li> <li>- Difficultés pour les champions à vivre de leur sport ;</li> <li>- Conflits / concurrences intra et inter-instances internationales ;</li> <li>- Diffusion des événements sportifs, génératrice de coûts pour la fédération et non de recettes.</li> </ul> |

<sup>2</sup> SWOT : Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threat (risques) : outil d'audit d'entreprises et d'associations.

## ANALYSE INTERNE

### FORCES

#### **LA FEDERATION**

- Une base solide de licenciés carambole.
- Montée en puissance du blackball ; réforme en cours ; multiplication des parcs régionaux de billards ; régionalisation des compétitions.
- Offre sportive conséquente et fort soutien fédéral humain et financier aux clubs, et aux compétiteurs au niveau national et international.
- Des résultats sportifs, notamment internationaux, à la hauteur des investissements consentis.
- Reconnaissance « haut niveau » pour le carambole 3-bandes.
- Présence à haut niveau de représentants de la fédération dans les instances internationales.
- Ecole nationale des formateurs accomplissant un travail de qualité.
- Staff solide de « permanents ».
- Communication renforcée et renouvelée (MyTVChain, clip vidéo, lettre de la fédération, retransmission d'évènements sportifs, ...)
- Des ligues et des clubs « locomotives », très actifs en termes de formation, de performances sportives et de développement.
- Exemples en termes de développement :
  - Centre : 52.7 lic carambole /100 000 hab → 34 700 pour la France avec le même ratio
  - Bretagne : 20.7 lic Blackball /100 000 hab → 13 600

### FAIBLESSES

#### **LA FEDERATION**

- Sport de tradition avec des gardiens du temple rendant difficile toute évolution (exemples : tenue sportive, spécialités confidentielles du carambole, ...).
  - Culture « billard » inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national
- 
- Vieillesse de l'effectif des licenciés carambole et de leurs dirigeants.
  - Des disciplines « américain » et « snooker » à faibles effectifs, géographiquement dispersés, n'atteignant pas la taille critique nécessaire pour se développer.
  - Pas de reconnaissance « haut niveau » pour les jeux de série carambole et les disciplines du billard à poches.
  - Résultats internationaux quasiment sans effet sur le recrutement de nouveaux licenciés.
  - Offre « licences » insuffisamment diversifiée pour répondre aux attentes des adhérents des clubs, notamment les adhérents loisirs, d'où → clubs non affiliés ou désaffiliés ; adhérents non licenciés dans des clubs affiliés.
  - Contradiction entre le discours (projet fédéral tourné vers le développement) et les actes (la politique budgétaire tournée vers la compétition).
  - Recettes fortement dépendantes de la licenciation et de la subvention du ministère des sports. Peu de partenaires privés.
  - Peu de clubs dans certaines régions, limitant l'accès à la pratique.
  - Trois quarts des clubs sans école de billard ; l'accueil et la formation des débutants en pâtissent.
  - Présence d'alcool dans de nombreux clubs, pouvant dissuader des parents de mettre les enfants à l'école de billard.
  - Organes déconcentrés → correspondent à des organes décentralisés car ils maîtrisent leur tarification et sont élus par leurs clubs ; plus proches de leurs clubs que de la fédération ; situations parfois conflictuelles avec le niveau fédéral (émergence de baronnies).
  - Clubs prescripteurs de la licenciation vis-à-vis des adhérents ; selon les cas, leur attitude peut être missionnaire, ou guidée par leurs intérêts, ou

## ANALYSE INTERNE

| FORCES   | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <p>pour la France avec le même ratio</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les clubs : voir les lauréats du challenge des clubs niveau « initiation et perfectionnement ».</li> <li>- Création par les textes fédéraux du conseil des ligues, organe de concertation et de propositions, qui devrait apaiser les tensions et faciliter la mise en œuvre de la politique fédérale au niveau des territoires.</li> <li>- Mesures règlementaires pour lutter contre l'alcoolémie lors des compétitions (corollaire : dissuasion et diminution attendue du nombre d'affaires disciplinaires).</li> <li>- Latitude apportée dans la composition du comité directeur permettant d'éviter les pertes de temps induites par les élections intermédiaires.</li> </ul> | <p>« séditeuse » ; pratique parfois opaque du forfait unique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quasi-absence de pouvoir de la FFB sur les organes déconcentrés-décentralisés et les clubs.</li> <li>- La fédération ne maîtrise pas sa politique tarifaire « licence » jusqu'au licencié en l'absence de garde-fou du côté des organes déconcentrés sur leurs parts « licence » et du comportement de certains clubs.</li> <li>- Absence de limite au nombre de mandats consécutifs ou non, pour les présidents de la fédération et des organes déconcentrés → risques de pertes de dynamisme et d'ankylose ...</li> <li>- Faiblesse générale de la culture de la négociation et du compromis se traduisant par des conflits incessants ; présence de « querulents processifs<sup>3</sup> »...</li> <li>- Quasi-absence de compétences juridiques au niveau fédéral (compensé par l'appel à des prestataires juridiques).</li> <li>- Forte rotation des élus au sein du comité directeur, signe de tensions internes sur les buts de mission et/ou les buts de système.</li> <li>- Manque de normes, référentiels et de procédures écrites, occasionnant des erreurs, contestations et pertes de temps (exemple des élections).</li> <li>- Probable sous-exploitation de la force de travail et de propositions de certains membres du comité directeur, laissés sans mission précise.</li> <li>- Peu de marques de reconnaissance du travail accompli par les bénévoles : foi du missionnaire indispensable ou compensations trouvées ailleurs.</li> </ul> |

<sup>3</sup> Plaignants « paranoïaques » et revendicatifs, se considérant systématiquement lésés dans l'estimation des préjudices qui leur sont causés.

## 1.2.2 Analyse externe : opportunités et menaces

| <b>ANALYSE EXTERNE</b>  |  |
|---|--|
| <b>OPPORTUNITES</b>   | <b>MENACES</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration de la fédération avec l'enseigne Decathlon dans une stratégie « gagnant-gagnant » avec apport mutuel de compétences.</li> <li>- Forte communication Decathlon sur le billard ; mise sur le marché de nouveaux produits adaptés à la demande du marché.</li> <li>- Sortie du billard Decathlon 700 FR facilement déplaçable pour promouvoir le billard auprès du grand public.</li> <li>- Impact de la crise sanitaire sur les cafés et salles commerciales, et ainsi sur les organisations concurrentes de la FFB pour le blackball, offrant la possibilité à la fédération de capter de nouveaux licenciés.</li> <li>- Développement de la multidisciplinarité dans les clubs.</li> <li>- Diffusion d'évènements sportifs en live, via Internet, avec des moyens techniques très limités.</li> <li>- Accès du billard à la chaîne TV du CNOSF « Sport en France » d'audience nationale.</li> <li>- Lancement par la fédération de sa première WebTV, disponible sur le site MyTVchain, pour pouvoir diffuser davantage de contenus.</li> <li>- Création de l'ANS et délégation à la fédération des crédits de l'ex-CNDS pour soutenir les organes déconcentrés et les clubs répondant aux priorités du projet fédéral.</li> <li>- Accès facilité aux techniques de communication à distance (visioconférence), synonyme d'économies (temps, argent) et de fluidification des échanges à tous niveaux (webinaires ...).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre accrue d'activités sportives et de loisirs, notamment les e-games ; tendance au « zapping » entre activités.</li> <li>- Circuit PBA pour le 3-bandes, générateur de conflits entre joueurs, fédérations et confédérations.</li> <li>- Crise sanitaire liée au coronavirus, touchant plus particulièrement les personnes âgées, et déclencheur d'une crise économique.</li> <li>- Crise économique, baisse du pouvoir d'achat, risque de réduction du soutien des collectivités. Fermeture de salles commerciales.</li> <li>- Offre commerciale de billards à coût réduit pour les familles pouvant réduire l'envie ou la nécessité de rejoindre un club, ou au contraire susciter cette envie ? Question sans réponse pour le moment.</li> <li>- Offensive des fédérations affinitaires et omnisports pour capter des licenciés des fédérations unisports délégataires.</li> <li>- Mise en place du contrôle d'honorabilité, synonyme de tracasseries administratives supplémentaires pour la fédération et les dirigeants de clubs.</li> </ul> |

## 2 Formalisation du projet fédéral 2021-2024

### 2.1 Eléments de cadrage

Le projet fédéral pourrait être formalisé selon 4 axes, les trois axes du projet 2017-2020, complétés par un 4<sup>e</sup> axe : la gouvernance (peut-on se passer d'une bonne gouvernance ?).

La gouvernance d'entreprise (ou d'association) est généralement définie comme étant la « mise en jeu de l'ensemble des dispositifs formels et informels qui organisent les relations entre les différentes parties prenantes concernées par les performances et le développement d'une entreprise ». Est partie prenante « tout groupe ou individu qui peut affecter ou est affecté par la réalisation des objectifs de l'organisation ». La bonne gouvernance est celle qui permet d'atteindre les objectifs fixés, en optimisant l'utilisation des moyens humains et financiers.

Rappelons que les 3 axes du projet précédent s'intitulaient :

- Educatif / Formation
- Culture / Communication qu'il conviendrait d'appeler « Développement / Communication »
- Sport / Pratique sportive

Ces trois axes correspondent peu ou prou aux trois pôles créés avec pour missions de « *coordonner, prioriser l'action des instances déconcentrées sur le terrain à travers un mode de gestion en transversalité* », et peut-on ajouter également, de coordonner l'action des commissions nationales.

Les dénominations des pôles ayant légèrement évolué, on pourrait parler aujourd'hui de 4 axes, correspondant à 4 pôles :

- Formation / Jeunesse
- Développement / Communication
- Sport / Pratique sportive (ou Sportif)
- Gouvernance

Il ne faut pas s'attendre toutefois à des résultats immédiats, mais « donner du temps au temps » comme l'indique la conclusion de l'état des lieux (partie 1) :

« En termes de gouvernance, au travers de cet état des lieux, on peut noter à différents niveaux un certain nombre de facteurs qui vont peser fortement sur le fonctionnement fédéral : la prédominance du bénévolat, le poids des habitudes et des traditions, ainsi que les luttes internes d'influence, autant d'éléments qui vont restreindre « l'agilité » de la fédération » face au changement.

Pour prendre une image maritime, la fédération peut être assimilée à un paquebot de croisière, doté d'une grande inertie, de petits moteurs et d'un minuscule gouvernail.

Augmenter la vitesse d'un tel paquebot ou le faire changer de direction va demander beaucoup de doigté et de patience de la part du commandant de bord et de son staff. »



## 2.2 Axe « Formation / jeunesse »

Si l'on se réfère au [projet fédéral 2017-2020](#), page 16, et au tableau ci-dessous, on peut constater que l'essentiel des actions envisagées a été réalisé durant l'olympiade, ou est en cours.

| <b>ANNEXE : AXE BILLARD EDUCATIF / FORMATION</b> |  |
|--|--|
|  | <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black;"></div> Réalisé           <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #FFD700; border: 1px solid black;"></div> En cours         </div> |
| ACTIONS PRIORITAIRES 2017 et 2018                |  |
| 1  | Faire évoluer le contenu de la formation au Certificat fédéral d'animateur (CFA) pour traiter davantage la notion de développement de la pratique  |
| 2  | Faire évoluer le contenu de la formation et les modalités d'obtention du Diplôme fédéral d'initiateur (DFI) (montée en compétence, simplification avec seulement deux mentions)  |
| 3  | Créer le Diplôme d'entraîneur coordonnateur fédéral (DECF), définir les contenus de formation, organiser une première session en 2018-2019.  |
| 4  | Etablir les bases de <i>l'Ecole nationale des formateurs</i> en soutien à la création du service formation de la fédération, organiser la formation continue des intervenants de l'ENF et accompagner leur montée en compétence  |
| 5  | Consolider les relais régionaux avec la création et le renforcement des dispositifs ETR (volet développement des clubs)  |
| 6a   | Développer les contenus de formation manquant (formateurs, ...)  |
| 6b   | Développer les contenus de formation manquant (dirigeants, ...)  |
| 7  | Promouvoir le billard auprès des scolaires   |
| 8  | Organiser la montée en compétence des écoles de billard des clubs  |
| ACTIONS A PREVOIR POUR 2019 et 2020              |  |
| 1  | Organiser une première session du DECF   |
| 2  | Moderniser les supports de formation (numériques, vidéos, ...) sur la base des nouveaux contenus   |
| 3  | Organiser le suivi des formations initiales et continues réalisées   |
| 4  | Lancer les bases d'un dispositif de formation de dirigeants  |
| 5  | Impliquer les CDB dans la création d'écoles multi-clubs  |
| 6  | Rationaliser les formations d'arbitres   |

Les actions qui restent à réaliser ou à compléter concernent :

### 2.2.1 La formation des dirigeants (dirigeants de ligue, de club, directeur de jeu, ...)

Elle concerne les dirigeants de club, les directeurs de jeu, les responsables sportifs, ...

Pour les dirigeants de club, les compétences demandées étant multiples, il faut axer la formation sur les besoins prioritaires, en s'appuyant sur les ressources déjà présentes au niveau des CROS, CDOS ou développées par différentes organisations, comme la [Maam](#)<sup>4</sup>.

Cette formation mérite d'être mise en relation avec une éventuelle offre de services aux clubs intéressés, via des logiciels tout-en-un, comme [Assoconnect](#) ou des plates-formes d'animation de communautés, comme [Wenity](#).

### 2.2.2 La promotion du billard auprès des scolaires

Elle semble aujourd'hui en panne, après avoir connu un point haut en 2016 avec 1141 Pass scolaires, chiffre tombé à 614 en 2020.

<sup>4</sup> Maison des associations d'Amiens Métropole

Il faut trouver les moyens de relancer cette promotion, notamment par la communication, l'incitation et la facilitation.

Deux exemples :

- Prendre en compte le nombre de Pass scolaires dans le challenge des clubs 2021 (incitation) ;
- Si cela n'existe pas déjà, pouvoir enregistrer dans E2I les nouveaux Pass scolaires à partir d'un fichier Excel des participants qui serait fourni par les encadrants de l'école (facilitation : certains responsables de club, jugeant fastidieux et chronophage la saisie des données)

### 2.2.3 Augmentation du nombre de CFA

La formation CFA est l'occasion de parler « promotion et développement de la pratique<sup>5</sup>, école de billard, sensibilisation au fonctionnement de la FFB, pourquoi la licence ? Etc. »

20 stages environ sont organisés chaque saison pour 180 à 200 animateurs formés, représentant environ 60 à 80 clubs. Il conviendrait d'augmenter cette cadence pour atteindre davantage de clubs chaque année. Nota : les ligues chargées de programmer ces stages, n'ont pas toutes le même dynamisme dans ce domaine. Certaines d'entre elles n'ont ni responsable formation, ni ETR (sources : DTN).

Nota : Il faut aussi imaginer au niveau des clubs des moyens de motiver les animateurs CFA, car beaucoup d'entre eux délaissent rapidement une activité d'animation qu'ils jugent parfois astreignante (jours et heures fixes) et souvent peu motivante avec des taux d'abandon importants d'une année sur l'autre chez leurs jeunes élèves (zapping au niveau des activités périscolaires, ...).

### 2.2.4 Création et renforcement des dispositifs ETR

Le dispositif ETR fédéral ne compte pour le moment que 7 ETR ou embryons d'ETR.

Installé dans un plus grand nombre de ligues, il permettrait de favoriser le déploiement des CFA et d'agir comme conseil et accompagnement des clubs (sensibilisation, aide au diagnostic, etc.). La FFB doit continuer à investir\* dans ce dispositif ETR, et à resserrer la collaboration avec un réseau de techniciens (formateurs, agents de développement, entraîneurs) pour mailler convenablement le territoire (source : DTN).

\* de façon importante, y compris sur le plan financier (NDA).

### 2.2.5 Implication des CDB dans la création d'écoles multi-clubs

Prévu dans le projet fédéral 2017-2020 – à reprogrammer ?

---

<sup>5</sup> Les instructeurs fédéraux sont sensibilisés aux différents volets concernant le développement.

## 2.3 Axe « Développement / Communication »

Par rapport au projet fédéral 2017-2020, là encore une part importante des actions prévues a été réalisée ou est en cours : candidature Paris 2024, diffusion audiovisuelle sur internet, slogan fédéral, réseaux sociaux, [étude licence loisir](#), ...

| <b>AXE BILLARD CULTURE / COMMUNICATION</b>   |   |
|--|---|
| <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black;"></div> Réalisé           <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #FFD700; border: 1px solid black;"></div> En cours         </div> |   |
| ACTIONS PRIORITAIRES 2017 et 2018  |   |
| 1  | Lancer la réflexion sur la définition des compétences de chaque strate de la fédération (comités départementaux et interdépartementaux, ligues régionales, niveau national) |
| 2  | Etudier en détails les conditions de création d'une « licence fédérale loisir »   |
| 3  | Etudier les leviers tendant à impliquer les joueurs de bon niveau dans la pérennisation du sport billard (renforcer la transmission des savoirs)                            |
| 4  | Institutionnaliser les modes de collaboration entre les différentes strates de la fédération (communication interne)  |
| 5  | Renforcer la communication fédérale sur les réseaux sociaux en améliorant la maîtrise de ces nouveaux supports  |
| 6  | Institutionnaliser les séminaires des pôles fédéraux  |
| 7  | Promouvoir la candidature du sport billard aux JOP de Paris 2024  |
| ACTIONS A PREVOIR POUR 2019 et 2020  |   |
| 1  | Développer des « dossiers fédéraux » thématiques  |
| 2  | Définir un mode de communication de l'identité et des valeurs de la fédération et du sport billard, chercher un slogan fédéral.   |
| 3  | Intensifier les messages fédéraux sur la pratique du billard pour tous (diversité des publics accueillis dans les clubs)  |
| 4  | Renforcer la diffusion audiovisuelle sur internet   |

Les différents leviers sur lesquels il est possible d'agir en termes de développement concernent la communication, les licences, les actions incitatives, les services aux clubs, ... On sait notamment que les clubs jouent un rôle primordial dans la conquête de nouveaux publics pour leur propre développement et celui de la fédération, sachant qu'ils sont également prescripteurs en termes de licenciation. Les clubs méritent ainsi beaucoup d'attention de la part de la fédération !

### 2.3.1 Communication interne et externe

Communication et développement étant intimement liées, une [analyse](#) a été menée pour savoir, parmi tous les vecteurs de communication, ce qui relevait de la communication interne et de la communication externe, et de tous ces vecteurs, lesquels paraissaient les plus à renforcer pour gagner de nouveaux adhérents.

Le site Internet FFB, la page Facebook FFB, la diffusion de compétitions sportives (TV, Web TV, ...) participent de la communication interne, pour fidéliser les licenciés et renforcer la cohésion de la fédération.

En matière de communication externe, si les conférences de presse, campagnes de presse, ... à l'échelon national via les médias traditionnels (presse, TV, radio) permettent de promouvoir des événements exceptionnels, comme la candidature du billard aux JO 2024, elles n'ont pas eu, jusqu'à présent, d'effets très significatifs en termes de développement.

La communication externe hors média (portes ouvertes, forum des associations, flyers, articles dans la presse locale, billard au féminin, ...) est produite essentiellement par les clubs au niveau local. Ces actions doivent être encouragées et soutenues par tous les moyens possibles, ainsi que diffusées largement à tous les clubs : la pédagogie par l'exemple. A ce sujet, il serait

intéressant de réaliser une revue systématique de la presse régionale<sup>6</sup> (à partir des alertes Google), et de sélectionner les plus intéressantes pour en faire un récapitulatif mensuel qui pourrait être adressé à tous les clubs, et organes déconcentrés.

## 2.3.2 Licences

### 2.3.2.1 Licence « loisir »

L'instauration d'une licence « loisir » répondrait manifestement à une demande d'une proportion importante de licenciés ne pratiquant pas la compétition, mais elle reste inenvisageable actuellement, faute de pouvoir susciter un afflux supplémentaire de licenciés « loisir » en nombre suffisant pour maintenir l'équilibre financier de la fédération. La conséquence de ce statu quo insatisfaisant est que de nombreux clubs et licenciés s'affranchissent depuis longtemps de la règle « un adhérent = un licencié », et que des habitudes se sont créées sur lesquelles [il sera difficile de revenir](#).

En cas d'évolution du contexte ou de changement de politique fédérale, amenant à instaurer une licence « loisir », il serait souhaitable de procéder en deux étapes : 1/ une étape « test » sur 2 ou 3 ligues pendant un an 2/ si les résultats sont encourageants, par exemple en termes de progression du nombre de licenciés, l'étape suivante consisterait à généraliser la mesure à l'ensemble du territoire.

### 2.3.2.2 Licences tardives des primo-licenciés ; licences U11 et Avenir

Lors de la conférence des délégués de ligue du samedi 13 juin 2020, la ligue de Bretagne a proposé de nouvelles tarifications :

- Licence tardive des primo-licenciés → Principe : licence gratuite ou à tarif modique pour une licence Découverte / Avenir prise après le 21 mars d'une saison sportive ; le bénéfice de la tarification licence Découverte / Avenir est conservé la saison suivante.
- Licence U11 → principe : gratuité de la licence pour les U11 sur la part fédérale ; part ligue et CDB également distinctes de la part de la licence Avenir et U21.
- Licence Avenir → principe : tarif spécifique différent de la licence U21 pour la licence Avenir ; part fédérale passant de 9 à 4 € ; part ligue et CDB également distinctes de la part de la licence U21, en encourageant les ligues à pratiquer des parts attractives.

Ces propositions, et surtout celle relative à la licence tardive des primo-licenciés, ont reçu un accueil favorable des ligues et du comité directeur. Elles seront à instruire pendant l'olympiade 2021-2024

### 2.3.2.3 Transparence de la tarification des licences

Les licenciés ne percevant pas toujours que le tarif de la licence fédérale comprend 3 parts distinctes, il serait salubre, en termes de transparence, de faire figurer sur le document « licence » remis au licencié, le montant de la part ligue et CDB, en plus du montant de la part FFB, déjà présent, et/ ou de mettre conjointement à la disposition des licenciés, sur le site fédéral, l'ensemble des tarifs des parts licence FFB, ligues et CDB, par exemple, en les annexant aux dispositions financières.

## 2.3.3 Actions incitatives

Le constat sur le rôle central des clubs dans le développement doit amener à renouveler chaque année dans le projet fédéral les actions suivantes en les dotant de moyens suffisants :

- Appel à projets de développement (ouvert aussi aux organes déconcentrés) ;
- Challenge des clubs ;
- Semaine du billard au féminin (en collaboration avec Decathlon), ces deux dernières actions appelant des dotations en billards Decathlon, bien adaptés à la promotion du billard en dehors des clubs.

---

<sup>6</sup> A expérimenter sur un an, en souscrivant les abonnements correspondants.

### 2.3.4 Services offerts aux clubs

La fédération étant une [structure divisionnalisée](#), avec une forte composante « missionnaire » selon la terminologie de Mintzberg, la fonction de support d'un niveau vers le ou les niveaux inférieurs revêt une grande importance. L'absence d'économies d'échelle doit être compensée par une forte standardisation : standardisation des procédés et standardisation des qualifications.

La saisie des licences sur E2I a déjà permis une avancée importante dans ce domaine. Il faut poursuivre dans cette voie et identifier les besoins prioritaires des organes déconcentrés et des clubs (comptabilité, site Web, juridique, ...) pour apporter les réponses ad hoc aux associations intéressées, éventuellement sous forme d'outils CRM<sup>7</sup>, comme Wenity ou Assoconnect, déjà cités.

Il faut toutefois s'assurer de l'intérêt d'un nombre suffisant de « clients », de la présence de ressources humaines disponibles pour assurer l'accompagnement nécessaire, et enfin des API (interface de programmation d'application) nécessaires pour établir les interconnexions avec les bases de données existantes gérées par E2I et Atiweb. Ce sujet est également fortement lié à celui de la formation des dirigeants (cf. supra), ainsi qu'à la gouvernance (méthodes de travail et systèmes d'information).

### 2.3.5 Billard « loisir »

Le billard, notamment le billard carambole, est pratiqué par des milliers de licenciés en tant que loisir, dans le cadre d'activités ludiques privilégiant le plaisir plutôt que la performance. Ces activités sont actuellement plus ou moins ignorées par la fédération car les mettre en valeur ferait (peut-être) craindre le risque de devoir les institutionnaliser sous la pression d'une frange de licenciés.

De telles craintes peuvent être ignorées, du fait des garde-fous représentés par les normes sportives internationales (CEB, UMB). Dès lors, il pourrait être mis à disposition sur le site fédéral un recensement des pratiques « loisirs » individuelles et par équipes, et des règles correspondantes, pour les licenciés qui recherchent d'autres formes de jeu que les formes « normées ». Exemples : casino individuel ou par équipes, billard à 4 billes pratiqué en Corée, triathlon (libre, bande, 3 bandes) individuel ou par équipes, matchs avec handicap, ....

### 2.3.6 Handibillard

Ce domaine a fait l'objet d'une [étude spécifique](#)<sup>8</sup> et de l'élaboration d'un projet de programme de travail, dont le résumé est reproduit en [annexe](#).

En termes de gouvernance, il paraîtrait opportun de donner un statut de commission<sup>9</sup> à part entière à la sous-commission actuelle « handibillard », statut qui lui assurerait davantage d'autonomie pour mener à bien ses missions.

---

<sup>7</sup> CRM : Customer Relationship Management ou en français « Gestion des relations avec les clients ».

<sup>8</sup> Le handibillard : état des lieux et perspectives 2020

<sup>9</sup> Les statuts autorisent le comité directeur à créer toute commission dont la mise en place peut s'avérer nécessaire.

## 2.4 Axe Sport/ Pratique sportive

Sous réserve, la structuration du haut niveau a été réalisée par la DTN, avec notamment la création de postes d'entraîneurs et de sélectionneurs.

Le reste des actions semble peu ou pas engagé, les ressources humaines disponibles ayant dû se mobiliser, d'une part pour pallier les démissions des responsables blackball et carambole, et d'autre part, pour mener à son terme la réforme de l'offre sportive Blackball.

Les confinements successifs n'ont malheureusement pas permis à la réforme « blackball » de s'exprimer en situation concrète, mais un grand pas a été franchi en termes d'organisation, de sécurité, de programmation des matchs, ...pour répondre aux attentes des compétiteurs. L'offre compétitive régionale est également en train de se développer (acquisition de parcs de billards, ...).

| <b>AXE 3 : BILLARD SPORT / PRATIQUE SPORTIVE</b>                                     |  |
|--|--|
|  |  Réalisé  En cours |
| <b>ACTIONS PRIORITAIRES 2017 et 2018</b>   |  |
|  1  | Structurer le haut niveau dans le sport billard, dans chaque discipline  |
|  2  | Faire évoluer l'offre sportive globale   |
|  3 | Rendre accessible et conviviale la pratique sportive du billard Carambole  |
| <b>ACTIONS A PREVOIR POUR 2019 et 2020</b>   |  |
| 1  | Créer un centre technique et sportif fédéral   |
| 2  | Créer un calendrier global de toutes les rencontres  |
| 3  | Promouvoir l'organisation d'événements de club en continu, déconnectés du schéma traditionnel pyramidal  |
| 4  | Organiser la coordination des actions de formation sportive des échelons clubs-régions-national  |

L'offre sportive carambole mérite également d'être revue pour alléger le calendrier des compétitions.

Le billard carambole se caractérise en effet par un nombre important de spécialités au menu des championnats de France Masters : libre, une bande, 3-bandes, cadre 47/1, cadre 47/2, cadre 71/2, artistique, 5-quilles. A noter que deux d'entre elles sont maintenues au calendrier du championnat de France Masters, alors qu'elles ne figurent plus au programme de la CEB (Confédération Européenne de Billard) : le 47/1 retiré purement et simplement du calendrier, la libre maintenue seulement pour les jeunes et les féminines.

Faut-il maintenir aussi le billard artistique et ses figures imposées, pratiqué seulement par une poignée de joueurs sur l'hexagone, et sans grand intérêt télévisuel ?

## 2.5 Axe « Gouvernance »

Ce pôle « Gouvernance » pourrait être piloté par un binôme composé d'un(e) élu(e), vice-président(e) ou secrétaire général(e), par exemple, et de la directrice administrative.

### 2.5.1 Modalités d'élection

Dans ce domaine, la mission d'information du Sénat sur le fonctionnement et l'organisation des fédérations sportives propose dans [son rapport \(2020\)](#) de prévoir, dans les critères d'agrément, des modalités d'élection conférant au moins la moitié du poids électoral aux clubs sportifs, car « *le dispositif de représentation indirecte conduit à la désignation des dirigeants de certaines fédérations par un corps électoral très restreint ; ce mécanisme entretient l'éloignement entre les clubs et les fédérations, ainsi que le sentiment d'un manque de transparence démocratique* ».

« *Cette solution laisserait aux fédérations la possibilité d'associer à cette expression directe celle de délégués élus sur une base territoriale ou de représentants de différentes catégories de membres (arbitres, entraîneurs, sportifs de haut niveau ou catégories de membres réunis dans plusieurs collèges)* ».

Le vote électronique apparaît à cet égard comme une solution intéressante pour élargir le collège des électeurs des fédérations.

Modifier les statuts pour établir un scrutin de liste semble inapproprié, compte tenu du nombre minimum élevé de candidats nécessaires pour mettre sur pied 2 listes, soit 40 candidats ; par ailleurs, les projets concurrents seraient-ils si différents des autres ? La différence se ferait en définitive davantage sur la personnalité de leur tête de liste.

La proposition émise par le président que les nouveaux membres du comité directeur soient accompagnés durant leurs premiers mois de mandat par un membre plus ancien appartenant au bureau, un vice-président en l'occurrence, paraît tout à fait pertinente, car elle leur permettrait de s'intégrer plus rapidement au sein du comité directeur et d'y trouver leur place. Il serait même opportun que ce (tte) vice-président (e) effectue des entretiens annuels des membres du comité directeur<sup>10</sup> pour faire le bilan de la saison écoulée et se projeter sur la suite du mandat.

### 2.5.2 Limitation du nombre de mandats

Pour assurer le renouvellement des dirigeants et des générations, la mission du Sénat ne retient pas le critère d'âge dans ses propositions, d'autant qu'il n'est pas pris en compte dans le système électoral de nombreux pays démocratiques, au plus haut niveau, et que l'âge de la retraite au plan professionnel va certainement reculer d'année en année avec l'augmentation de l'espérance de vie. L'âge ne fait rien à l'affaire, diraient certains ...

Par contre, la mission relève que, si « une certaine continuité dans la gouvernance des fédérations sportives est de nature à favoriser le développement de projets de long terme, une trop grande stabilité peut parfois conduire à l'immobilisme ».

Les membres de la mission ont pris acte que, selon une majorité des responsables du secteur du sport auditionnés, le fait de limiter à un mandat et deux renouvellements, soit 12 ans, le temps passé à la tête d'une fédération par une même personne permettrait un renouvellement régulier des acteurs sans restreindre la capacité des dirigeants à s'inscrire dans le temps long et à acquérir une reconnaissance internationale.

Ce qui vaut pour le président de la fédération (une trop grande stabilité pouvant conduire à l'immobilisme), vaut aussi pour les organes déconcentrés, il y a lieu de limiter aussi à trois mandats au total, le temps passé à la tête d'un organe déconcentré (ligue et CDB).

---

<sup>10</sup> Hors membres du bureau, les réunions étant fréquentes à leur niveau.

### 2.5.3 Procédure de co-élaboration des PV d'assemblées générales

Compte tenu des contestations relatives au PV de l'AG 2020 de Lille, il est proposé d'établir une procédure de co-élaboration du PV avec les participants, qui pourrait être définie ainsi dans les textes<sup>11</sup> :

*« Il est tenu un procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale, signé par le président et le secrétaire général.*

*Toutes les élections doivent être notifiées avec leurs résultats.*

*Au plus tard 4 semaines après l'assemblée générale, le procès-verbal est envoyé aux délégués de ligues et aux membres du comité directeur sous forme écrite.*

*Toute contestation doit parvenir par écrit au secrétariat général au plus tard 30 jours après l'envoi du procès-verbal. Des rectifications éventuelles sont communiquées aux délégués de ligue et aux membres du comité directeur, qui ont 20 jours pour se prononcer. Si de nouvelles contestations sont formulées contre le texte proposé, les points encore litigieux sont soumis à la décision de la prochaine Assemblée Générale.*

*Sans contestation dans les délais cités, le procès-verbal est définitif et tacitement accepté. »*

### 2.5.4 Limitation des parts « licence » des organes déconcentrés

On a vu dans l'état des lieux (partie 1) que les coûts de la licence standard, de la licence découverte et de la licence avenir, pouvaient varier considérablement d'un point à un autre du territoire national, respectivement de 1 à 1.5, de 1 à 2 et de 1 à 3, en raison de la grande variabilité des parts des organes déconcentrés. Que dire aussi des parts des organes déconcentrés des cotisations « club », dont certaines, cumulées, vont de 2 à 4 fois celle de la fédération fixée à 50 €.

Le constat est que la fédération ne maîtrise pas sa politique tarifaire jusqu'au licencié, et que des initiatives comme la licence découverte, la licence tardive, les licences U11 et Avenir, évoquées précédemment, peuvent être mises en échec localement, faute de cohérence nationale.

Des règles de limitation des parts des organes déconcentrés sur les licences et les cotisations « club » mériteraient ainsi d'être élaborées collectivement et intégrées dans les textes fédéraux.

### 2.5.5 Systèmes d'information

Les licenciés FFB peuvent être dirigeants, formateurs, arbitres, compétiteurs dans une ou plusieurs disciplines, sanctionnés éventuellement, ...soit des attributs ou des propriétés variables dans le temps qui leur sont propres. Les licenciés sont en relation avec d'autres entités : clubs, CDB, ligues, ... qui possèdent d'autres attributs (adresses, dirigeants, ...). Le modèle conceptuel de données (MCD) permet de formaliser l'ensemble de ces données qui seront utilisées par le système d'information.

Les enjeux d'un système d'information sont multiples :

- Garantir la fiabilité des informations qui circulent (exemples : les listes des formateurs ou des arbitres publiées sur le site fédéral) ;
- Permettre aux personnes habilitées d'accéder rapidement aux informations qui leur sont nécessaires, dans le respect du RGPD ;
- Mettre à la disposition des dirigeants tous les indicateurs utiles à la prise de décision (ex : statistiques sur les compétiteurs et compétitions par discipline, ...) ;
- Améliorer l'efficacité des acteurs, par l'accès rapide à l'information pertinente, en évitant les pertes de temps ... : (ex : gestion comptable, ...) ;
- Faciliter le travail coopératif, l'enchaînement des tâches ...

Le MCD et le modèle de traitement des données étant définis, il faut ensuite les implémenter concrètement sur les plans logiciel et matériel.

---

<sup>11</sup> Soit en complétant l'article 2.1.3 des statuts, soit en créant un article spécifique dans le RI, article 2.1.3 « Procès-verbal »

Où en est la fédération dans ce domaine ?

Le premier constat est qu'il n'y a pas eu de démarche globale, mais des réalisations disjointes répondant aux besoins jugés prioritaires, réalisations émanant de bénévoles informaticiens, comme [FFBsportif](#) (compétitions carambole<sup>12</sup>) ou [BaP](#) (compétitions de billard à poches) et de prestataires comme E2I (système de [gestion des licences](#)) et Atiweb (création du [site Web fédéral](#)).

Un premier niveau d'intégration est opérationnel avec l'interconnexion entre le système de gestion de licences et le site fédéral.

Un second niveau d'intégration et de professionnalisation va être atteint en novembre 2020 avec la refonte de FFBsportif par E2I et son extension à terme à toutes les compétitions carambole individuelles et par équipes.

L'étape suivante consistera à intégrer toutes les compétitions « billard à poches » dans le système d'information fédéral.

La composante sportive faisant partie du cœur de métier de la fédération, l'objectif serait, à terme, qu'on puisse accéder en temps réel à tous les matchs de chacun des licenciés dans les quatre disciplines, correspondant aux compétitions organisées par la fédération et les organes déconcentrés, et de disposer du récapitulatif des matchs correspondants.

### 2.5.6 Contrôle d'honorabilité

Le Ministère, en collaboration avec le CNOSF, suite au scandale notamment dans le patinage artistique, a décidé de mettre en place le contrôle d'honorabilité des dirigeants dans les associations sportives. Il s'agira de croiser les fichiers des fédérations avec celui du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes).

En pratique, la fédération devra modifier son logiciel de prise de licences ainsi que le bordereau de demande de licences. En effet, pour que les données puissent être exploitées, il faut que d'autres champs soient ajoutés, tels que le nom de naissance, le lieu de naissance, ou modifiés (prise en compte des accents ...). Des modifications sont également à prévoir dans les statuts, le code de discipline et le règlement de prise de licences.

Un échéancier de mise en place de ce contrôle devra être transmis au ministère pour le 1er janvier 2021, comportant notamment un volet « communication » conséquent à destination des clubs.

### 2.5.7 Création d'un poste de secrétaire général adjoint

Il est proposé la création d'un poste de secrétaire général adjoint pour assister le secrétaire général et faire face aux besoins multiples constatés au plan administratif et en termes de communication interne : réponses aux courriers ; rédactions des comptes rendus de réunions (bureau, comité directeur, AG), ....

En cas d'indisponibilité ou de surcharge du secrétaire général, ces tâches retombent sur la directrice administrative, déjà très occupée par ailleurs, par la licenciation, l'application des dispositions financières, l'organisation des AG, etc. etc., ....

Nota : quasiment toutes les fédérations fonctionnent avec un secrétaire général et un adjoint.

### 2.5.8 Renforcement de la commission de développement

Le développement étant la priorité affichée de la fédération, doter la commission correspondante de ressources humaines et financières en cohérence avec cet objectif paraît pour le moins rationnel. Il faut par ailleurs que la politique élaborée prenne en compte les spécificités territoriales et qu'elle s'appuie sur les acteurs de terrain pour la relayer. A ce titre, la commission de développement devrait comporter des coordonnateurs d'ETR parmi ses membres.

### 2.5.9 Réunions du comité directeur par visio-conférence

La crise sanitaire a fait prendre conscience de l'intérêt de la visio-conférence pour éviter des déplacements inutiles et réduire drastiquement les frais d'hébergement et de restauration. Les réunions s'avèrent aussi mieux cadrées et plus denses ; l'absentéisme diminue.

---

<sup>12</sup> Hors 5-quilles et billard artistique

Le partage d'écran sans devoir déployer de matériel spécifique, et l'enregistrement des réunions pour les comptes rendus ou à des fins de partage ou d'archivage en cas de contentieux, représentent également des avantages appréciables par rapport aux réunions en présentiel. Dès lors, les réunions du comité directeur par visio-conférence semblent devoir constituer la règle à l'avenir, avec une fréquence éventuellement augmentée en cas de besoin.

### 2.5.10 Récompenses symboliques des bénévoles

Selon Elisabeth Pascaud, France Bénévolat : « *Remercier ses bénévoles ne doit pas être qu'une attention passagère* » « *Remercier ses bénévoles, c'est les conforter dans leur choix de donner du temps pour une cause dont ils ne voient pas toujours comment elle progresse, ni comment leur action contribue à cette progression. Le doute peut les conduire à la déception, au découragement et à l'abandon. Remercier un bénévole, c'est le reconnaître comme acteur, c'est conforter l'image qu'il a de lui-même. C'est aussi renforcer le collectif en donnant à voir l'action de chacun. Ce n'est donc pas seulement une attention passagère, mais également une réflexion partagée sur le projet associatif, son utilité, la manière de l'organiser et de proposer à chacun d'y contribuer.* »

Le règlement intérieur de la fédération prévoit deux types de distinctions fédérales pour services rendus :

- La médaille fédérale : une médaille à la disposition tous les ans de chaque ligue, qui peut toutefois en demander un contingent supplémentaire ;
- Le diplôme du mérite fédéral, attribué par la fédération.

On voit que dans les deux cas, il s'agit d'une distinction à un seul niveau, alors que par exemple, pour le mérite fédéral, la FF de Tir en distingue 4 : [chevalier, officier, commandeur et grand officier](#) et que la FF de Judo consacre 18 pages à son guide [des récompenses et distinctions](#).

La fédération met ainsi au même niveau des « états de service » de 2 ans, 4 ans, 12 ans ..., et une personne distinguée une fois ne peut théoriquement plus l'être, si ce n'est par la même distinction. On peut, certes, trouver ces récompenses secondaires, l'esprit « missionnaire » prévalant, mais ce serait oublier que les bénévoles fonctionnent surtout à la reconnaissance, et que sans bénévoles la fédération disparaîtrait.

Les propositions faites dans ce domaine sont les suivantes :

- la fédération définit 3 niveaux pour la médaille fédérale (bronze, argent et or) et 3 niveaux pour le mérite fédéral (par exemple, chevalier, officier, grand officier) ;
- les attributions au plan national sont décidées par un groupe ad hoc reconduit tout au long de l'olympiade ;
- la liste des récipiendaires est publiée et tenue à jour sur le site fédéral.

Ces distinctions officielles n'excluent pas, évidemment, d'autres gestes de reconnaissance de la part de la fédération et des organes déconcentrés.

## 3 Conclusion

Le projet fédéral 2021-2024 est à écrire par les nouvelles équipes dirigeantes (FFB et organes déconcentrés), en l'accompagnant d'éléments pluriannuels de cadrage budgétaire sans lesquels il perdrait beaucoup de sa substance. Puisse la présente contribution leur être utile dans cette tâche.

Si par malheur, les difficultés s'accumulaient en cours de route, elles doivent se souvenir :

- « qu'un problème sans solution est un problème mal posé »<sup>13</sup>  
ou
- « qu'il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout<sup>14</sup> ».

Tous mes vœux de réussite les accompagnent pendant cette nouvelle olympiade.

\*\*\*\*\*

---

<sup>13</sup> Albert Einstein

<sup>14</sup> Henri Queuille

## ANNEXE : le handibillard, programme proposé

### Atteindre de nouveaux pratiquants

Les clubs sont les éléments clés sur lesquels cette ambition doit s'appuyer.

La démarche de terrain correspondante comporte 3 phases :

1. Se préparer (accessibilité, matériel adapté, formation) ;
2. Avoir une attitude proactive vis-à-vis des établissements spécialisés (démarchage); Etablir des conventions de partenariat avec ces établissements ;
3. Mettre en œuvre et faire savoir (labellisation, articles, ...).

Au plan national, des mesures d'accompagnement sont à prévoir :

- Rédaction d'un vade-mecum pour les clubs ;
- Rédaction d'un modèle-type de convention « clubs-établissement spécialisé »
- Elaboration de modules de formation pour les animateurs de clubs, adaptés aux différents types de handicap ;

### Encourager les clubs par des mesures incitatives

Parmi les mesures possibles :

- La création d'un challenge des clubs Handi ;
- L'introduction d'un critère « handicap » dans le challenge des clubs.

### Se doter d'indicateurs pertinents pour évaluer les progrès réalisés

Outre le recensement des conventions avec les établissements, d'autres voies sont à explorer :

- La création d'un champ « handicap » sur la licence ;
- La création d'une licence collective pour les établissements spécialisés ;
- La création d'un Pas Handibillard.

### Ne pas entretenir d'ambiguïté

- La fédération n'est pas en mesure aujourd'hui de délivrer de titres de champions de France handi ;
- Elle organise simplement des tournois nationaux de démonstration et de promotion de handibillard ; nota : ces tournois seront opportunément adossés aux championnats de France « valides » dans un esprit d'inclusion et de synergie : notoriété, réduction des coûts logistiques, possibilités de prises de vues vidéo (et de retransmission).

### Faire des arbitrages

- Délaisser les formules « Rencontres nationales » coûteuses à organiser et aux retombées médiatiques insuffisantes, au profit des tournois nationaux adossés aux championnats de France (cf. supra) ;
- Privilégier le soutien aux clubs plutôt qu'à une petite élite de joueurs (participation aux compétitions internationales, ...)

### Adapter la gouvernance

La composition de la sous-commission handibillard appropriée à la mise en œuvre de ce programme pourrait être la suivante :

- un coordonnateur en tant que référent national ;
- des membres, chacun étant référent pour une ou plusieurs régions, et intervenant pour soutenir les initiatives locales en liaison avec les ligues et les CDB.

\*\*\*\*\*



## Assemblée générale électorale

### Compte rendu de réunion

|   |   |
|---|---|
| <b><u>Objet de la réunion</u></b><br>Assemblée générale électorale  | <b><u>Date de rédaction</u></b><br>04 janvier 2021  |
| <b><u>Date / heure de début / durée</u></b><br>12 décembre 2020<br>11h45 à 12h30  | <b><u>Rédacteur</u></b><br>Véronique Cardineau  |
| <b><u>Lieu</u></b><br>Visioconférence<br>Vote organisé par Legavote   | <b><u>Nom du fichier :</u></b><br>AG électorale_CR_reunion_12-12-2020   |
| <b><u>Participants</u></b><br>Membres du comité directeur<br>Délégués des ligues<br>(voir listes de présence)<br>DTN, directrice administrative | <b><u>Destinataires (A):</u></b><br>Ligues<br>CD FFB<br>Salariés FFB<br><b><u>Publication</u></b><br>Site FFB |

### ORDRE DU JOUR

- 11h45 : Ouverture de l'AG électorale
- 11h45 : Pointage des délégués et candidats
- 11h55 : Affichage des résultats & annonce des résultats
- 12h00 : Réunion des nouveaux élus pour élire un(e) trésorier(e) & proposer un ou des candidat(s) à la présidence
- 12h10 : Retour des élus devant l'AG pour proposition vote président & Annonce du ou de la trésorier(e)  
Vote du président par l'AG électorale
- 12h15 : Relance délégués qui n'auraient pas voté
- 12h20 : Scellement des opérations de vote – dépouillement
- 12h25 : Annonce des résultats
- 12h30 : Clôture de l'AG électorale

# Compte rendu

Véronique Cardineau ouvre la séance.

## 1°) Pointage des délégués

Le pointage est effectué automatiquement par le vote des délégués sur la plateforme Legavote.

## 2°) Bureau de vote

La société Legavote fait office de bureau de vote. L'intervenante est accompagnée par Geneviève Kercret, présidente de la commission de surveillance des opérations électorales ainsi que les membres de sa commission : Jean-Michel Lavaud, Gérard Mathias et Hervé Rabault Serge Lecroart, président de la commission administrative et Véronique Cardineau, Directrice administrative assistent également au dépouillement.

## 3°) Procédure de vote

Le détail de la procédure de vote et des voix par ligues figurent en annexe.

## 5°) Résultats

La Présidente de de la commission de surveillance des opérations électorales Geneviève Kercret, annonce les résultats dans l'ordre des spécificités puis dans l'ordre des voix :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Nombre d'inscrits              | <b>35</b>   |
| Nombre de voix inscrites       | <b>1119</b> |
| Nombre de votants              | <b>34</b>   |
| Nombre de voix représentées    | <b>1089</b> |
| Suffrages valablement exprimés | <b>1089</b> |

| Candidats              | Genre | Spécialité | Nb de voix | Statut   |
|------------------------|-------|------------|------------|----------|
| MANGOT Mélanie         | F     | Carambole  | 1037       | Elue     |
| MORTREUX Isabelle      | F     | Snooker    | 1037       | Elue     |
| CLOUD Sophie           | F     | Blackball  | 984        | Elue     |
| GAILLET Florence       | F     | -          | 977        | Elue     |
| ROUCHON Viviane        | F     | -          | 667        | Elue     |
| DROIT Laetitia         | F     | Blackball  | 625        | Elue     |
| PIZZINAT Delphine      | F     | Américain  | 601        | Elue     |
| SINANIAN Jean-Paul     | M     | Médecin    | 761        | Elu      |
| DELGOVE Dominique      | M     | Carambole  | 1056       | Elu      |
| CASALE Alberto         | M     | Carambole  | 1018       | Elu      |
| SOLANKI Jigar          | M     | Blackball  | 1008       | Elu      |
| GAVLAK Hervé           | M     | Carambole  | 989        | Elu      |
| LACOMBE Hervé          | M     | Carambole  | 980        | Elu      |
| LECOMTE David          | M     | Carambole  | 969        | Elu      |
| BODIN Jean-Jacques     | M     | Carambole  | 966        | Elu      |
| GOUZIEN Renaud         | M     | Américain  | 964        | Elu      |
| DORIZON Eric           | M     | Carambole  | 956        | Elu      |
| CORVAISIER Dominique   | M     | -          | 934        | Elu      |
| SOLANES Christian      | M     | -          | 934        | Elu      |
| PERRIER Sylvain        | M     | Blackball  | 920        | Elu      |
| CASSIS Maxime          | M     | Snooker    | 802        | Elu      |
| DELEGLISE Thierry      | M     | Carambole  | 794        | Elu      |
| SARIAN Pierre          | M     | Carambole  | 763        | Elu      |
| REYNAERT Pierre        | M     | Carambole  | 745        | Elu      |
| LECROART Serge         | M     | -          | 738        | Elu      |
| DEJARDIN Marcel        | M     | Carambole  | 714        | Elu      |
| SCHAFFRAN Claude       | M     | -          | 686        | Non élu  |
| GUIRAUD Jean-Pierre    | M     | -          | 640        | Non élu  |
| DE LAYRE Lauraine      | F     | Blackball  | 535        | Non élue |
| LEGRAND Philippe       | M     | Carambole  | 460        | Non élu  |
| BERGER Michel          | M     | Carambole  | 447        | Non élu  |
| DUPRE RAMBAUD Frédéric | M     | Blackball  | 425        | Non élu  |
| PEYRARD Yves           | M     | Carambole  | 414        | Non élu  |
| BOURGEOIS Patrick      | M     | Carambole  | 310        | Non élu  |

## 6°) Election du Président et du trésorier

Les membres du nouveau Comité directeur élu sont réunis dans une salle privée de la réunion zoom afin de définir parmi eux qui est candidat au poste de président de la Fédération Jean-Paul Sinanian est l'unique candidat à sa propre succession.

Les membres du comité procèdent également à la nomination du trésorier. Seule Viviane Rouchon est candidate. Elle est élue à l'unanimité.

Marcel Dejardin, nouvellement élu et conformément aux textes, annonce à l'Assemblée le nom du candidat à la présidence et les ligues doivent retourner sur la plateforme Legavote afin de se prononcer.

## ELECTION DU PRESIDENT

**Candidat proposé par le Comité Directeur : Jean-Paul SINANIAN**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Nombre d'inscrits              | <b>35</b>   |
| Nombre de voix inscrites       | <b>1119</b> |
| Nombre de votants              | <b>33</b>   |
| Nombre de voix représentées    | <b>1043</b> |
| Suffrages valablement exprimés | <b>1043</b> |

Oui : 789

Non : 224

Abstentions : 30

Jean-Paul Sinanian, réélu Président de la Fédération française de billard, reçoit les félicitations de l'ensemble des présents.

**Clôture de l'Assemblée générale électorale.**

Jean-Paul Sinanian  
Président



Véronique Cardineau  
Directrice administrative \*



*\*Le secrétaire général, Philippe Zwaenepoel, n'ayant pas renouvelé sa candidature pour le mandat 2021-2024, c'est la Directrice administrative qui signe ce compte-rendu*



**Fédération française de billard**



# Organigrammes

Projet fédéral 2021-2024

*Septembre 2021*

## Fédération française de billard

### DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

**Directeur technique national**  
Marc Massé

**Cadres techniques fédéraux**  
Louis Edelin - Billard Carambole  
Nicolas Henric - Billards à poches

### ECOLE NATIONALE DES FORMATEURS

**Cadres formateurs fédéraux**

Billard Carambole : Louis EDELIN - Laurent GUENET - Grégory LE DEVENTEC  
Billards à poches : Nicolas HENRIC - Éric VAQUIER

**Instructeurs fédéraux**

Billard Carambole : 16 instructeurs - Billards à poches : 4 instructeurs

### COLLECTIF FRANCE

Médecin chargé du suivi médical règlementaire : Marc Lewicki

#### BILLARD AMÉRICAIN



**Sélectionneur & entraîneur national**  
Carlos Cruz

#### BILLARD SNOOKER



**Sélectionneur & entraîneur national :**  
Paul Coldrick

#### BILLARD CARAMBOLE



**Sélectionneurs & entraîneurs nationaux**  
3 bandes et Artistique : Louis Edelin  
Jeux de séries : Laurent Guenet

**Préparation mentale**  
Gersende Delorys

#### BILLARD BLACKBALL



**Sélectionneur national**  
Nicolas Henric

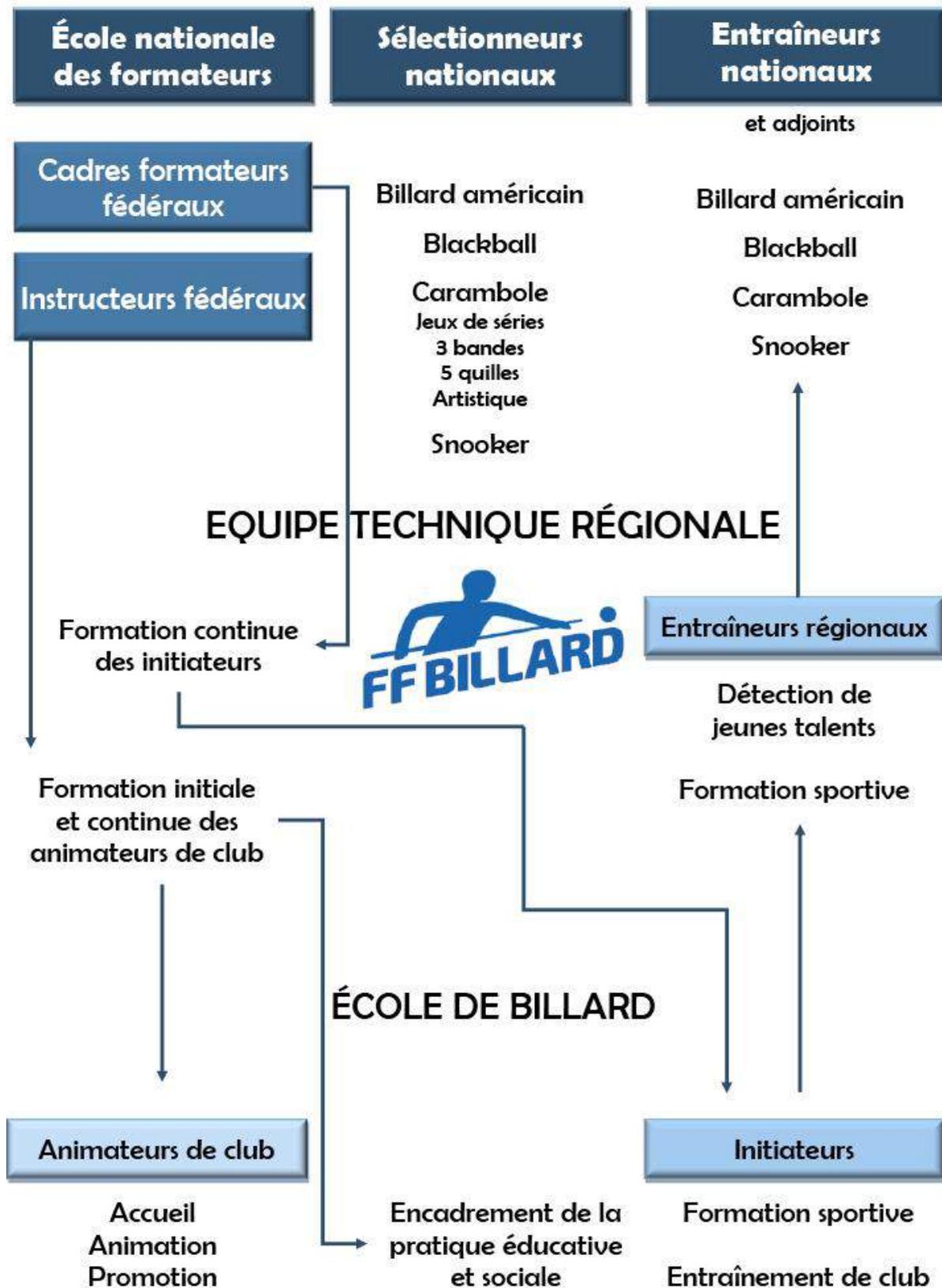
**Entraîneurs nationaux**  
Clément Goudin  
Éric Vaquier

**Kinésithérapeutes**  
Quentin Dumont  
Nicolas Sanfélix

**Coaching mental**  
Joël Abati



# DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE



# Fédération française de billard

## ORGANIGRAMME

### Comité directeur - 2021

#### BUREAU

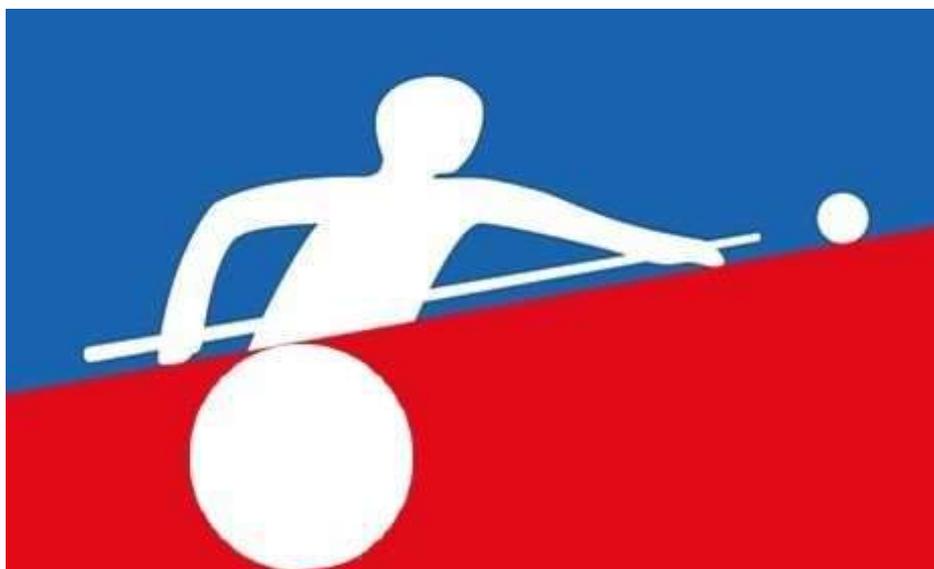
|  |                                       |  |  |  |
|--|---------------------------------------|--|--|--|
| <b>Secrétaire général</b><br>Dominique DELGOVE |                                       | <b>Président</b><br>Jean-Paul SINANIAN   | <b>Trésorière</b><br>Viviane ROUCHON         |  |
| <b>Président adjoint</b><br>Marcel DEJARDIN    |                                       |  |  |  |
| <b>Vice-président</b><br>Alberto CASALE        | <b>Vice-président</b><br>Éric DORIZON | <b>Vice-président</b><br>Pierre REYNAERT | <b>Trésorière adjointe</b><br>Mélanie MANGOT |  |

| Pôle sportif   | Pôle gouvernance  | Pôle communication & développement  | Autres membres  |  |   |  |  |
|--|---|---|---|--|---|--|--|
| <b>Pilote</b><br>Marcel DEJARDIN<br><br><b>Commission nationale Américain</b><br><b>Président</b> <br>Renaud GOUZIEN<br><br><b>Commission nationale Blackball</b><br><b>Président</b> <br>Jigar SOLANKI<br><br><b>Commission nationale Carambole</b><br><b>Président</b> <br>Alberto CASALE<br><br><b>Commission nationale Snooker</b><br><b>Présidente</b> <br>Isabelle MORTREUX<br><br><b>Commission nationale juges &amp; arbitres</b><br><b>Président</b><br>Thierry DELÉGLISE | <b>Pilote</b><br>Serge LECROART<br><br><b>Commission administrative</b><br><b>Président</b><br>Serge LECROART<br><br><b>Commission surveillance des opérations électorales</b><br><b>Président</b><br>-<br><br><b>Commission des finances</b><br><b>Présidente</b><br>Viviane ROUCHON | <b>Pilote</b><br>Éric DORIZON<br><br><b>Commission communication</b><br><b>Président</b><br>Pierre REYNAERT<br><br><b>Commission développement</b><br><b>Président</b><br>Éric DORIZON<br><br><b>Commission systèmes d'information</b><br><b>Président</b><br>David LECOMTE   | Jean-Jacques BODIN<br>Maxime CASSIS<br>Dominique CORVAISIER<br>Sophie CLOUD<br>Laetitia DROIT<br>Florence GAILLET<br>Hervé LACOMBE<br>Sylvain PERRIER<br>Delphine PIZZINAT<br>Pierre SARIAN |  |   |  |  |
|  | Pôle formation  | Autres commissions  |   |  |   |  |  |
|  | <b>Pilote</b><br>Hervé GAVLAK<br><br><b>Commission formation &amp; jeunesse</b><br><b>Président</b><br>Hervé GAVLAK   | <b>Membres non élus au comité directeur</b><br><table border="1"> <tr> <td> <b>Commission médicale nationale</b><br/> <b>Président</b><br/>Marc LEWICKI             </td> <td> <b>Commission de discipline</b><br/> <b>Président</b><br/>Richard CLAVET             </td> </tr> <tr> <td> <b>Comité d'éthique et de déontologie</b><br/> <b>Président</b><br/>Philippe ZWAENEPOEL             </td> <td> <b>Commission d'appel</b><br/> <b>Président</b><br/>-             </td> </tr> </table> |   | <b>Commission médicale nationale</b><br><b>Président</b><br>Marc LEWICKI | <b>Commission de discipline</b><br><b>Président</b><br>Richard CLAVET | <b>Comité d'éthique et de déontologie</b><br><b>Président</b><br>Philippe ZWAENEPOEL | <b>Commission d'appel</b><br><b>Président</b><br>- |
| <b>Commission médicale nationale</b><br><b>Président</b><br>Marc LEWICKI   | <b>Commission de discipline</b><br><b>Président</b><br>Richard CLAVET   |   |   |  |   |  |  |
| <b>Comité d'éthique et de déontologie</b><br><b>Président</b><br>Philippe ZWAENEPOEL   | <b>Commission d'appel</b><br><b>Président</b><br>-  |   |   |  |   |  |  |



# Le Handibillard : état des lieux et perspectives

Document de travail



**Penser globalement, agir localement**

Philippe Zwaenepoel  
Juin 2020

## Contenu

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1     | Introduction .....  | 4  |
| 2     | Le handicap en France.....  | 4  |
| 2.1   | Loi du 11 février 2005 .....  | 4  |
| 2.2   | Les différents types de handicap.....                                   | 4  |
| 2.3   | L'accessibilité.....  | 5  |
| 2.4   | La reconnaissance du handicap.....                                      | 6  |
| 2.5   | Population de personnes handicapées.....                                | 6  |
| 2.6   | La pratique sportive des personnes en situation de handicap .....       | 7  |
| 2.6.1 | La relation au sport : .....  | 7  |
| 2.6.2 | Les raisons de pratiquer un sport.....                                  | 7  |
| 2.6.3 | Les limites à la pratique du sport.....                                 | 8  |
| 2.6.4 | La communication.....   | 8  |
| 2.6.5 | Conclusions de l'enquête .....  | 9  |
| 2.7   | Les aides financières à la pratique du sport .....                      | 9  |
| 2.7.1 | Pour les pratiquants .....  | 9  |
| 2.7.2 | Subventions aux associations .....                                      | 10 |
| 2.8   | Les labels régionaux, départementaux, communaux.....                    | 10 |
| 3     | Sport et handicap : les structures nationales .....                     | 11 |
| 3.1   | Etat et mouvement sportif .....   | 11 |
| 3.1.1 | Le ministère des Sports .....   | 11 |
| 3.1.2 | Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).....           | 11 |
| 3.1.3 | Le Comité paralympique et sportif français (CPSF).....                  | 12 |
| 3.2   | Les fédérations sportives spécifiques handicap .....                    | 13 |
| 3.2.1 | La fédération française handisport (FFH) .....                          | 13 |
| 3.2.2 | La fédération française du sport adapté (FFSA).....                     | 18 |
| 3.3   | Conclusion .....  | 21 |
| 4     | Le handibillard au plan international.....                              | 22 |
| 4.1   | Organisations nationales et internationales.....                        | 22 |
| 4.1.1 | Amateurs : fédération et confédérations affiliées à la WCBS.....        | 22 |
| 4.1.2 | Amateurs : organisations concurrentes en France .....                   | 22 |
| 4.1.3 | Professionnels : organisations concurrentes au plan international ..... | 22 |
| 4.2   | La prise en compte du handicap dans chaque discipline.....              | 22 |
| 4.2.1 | Carambole .....   | 22 |
| 4.2.2 | Américain.....  | 22 |
| 4.2.3 | Blackball .....   | 23 |
| 4.2.4 | Snooker .....   | 24 |
| 4.3   | Conclusion .....  | 26 |

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 5     | Le handibillard en France : état des lieux et perspectives .....         | 26 |
| 5.1   | Introduction .....   | 26 |
| 5.2   | Etat des lieux .....   | 27 |
| 5.2.1 | Bienfaits du billard pour les personnes handicapées.....                 | 27 |
| 5.2.2 | Accessibilité des clubs aux handicapés en fauteuil .....                 | 27 |
| 5.2.3 | Licenciés FFB en situation de handicap .....                             | 28 |
| 5.2.4 | Le billard loisir .....  | 29 |
| 5.2.5 | La compétition.....  | 30 |
| 5.3   | Perspectives .....   | 32 |
| 5.3.1 | Atteindre de futurs pratiquants .....                                    | 32 |
| 5.3.2 | Encourager les clubs par des mesures incitatives.....                    | 34 |
| 5.3.3 | Se doter d'indicateurs pertinents pour évaluer les progrès réalisés..... | 34 |
| 5.3.4 | Prioriser le développement plutôt que la compétition .....               | 36 |
| 5.3.5 | Adapter la gouvernance .....   | 36 |
| 5.4   | Synthèse : projet de programme .....                                     | 37 |
| 5.4.1 | Atteindre de nouveaux pratiquants.....                                   | 37 |
| 5.4.2 | Encourager les clubs par des mesures incitatives.....                    | 37 |
| 5.4.3 | Se doter d'indicateurs pertinents pour évaluer les progrès réalisés..... | 37 |
| 5.4.4 | Ne pas entretenir d'ambiguïté .....                                      | 37 |
| 5.4.5 | Faire des arbitrages .....   | 37 |
| 5.4.6 | Adapter la gouvernance .....   | 37 |

## ANNEXES

|   |    |
|---|----|
| Annexe 1 : les Deaflympics .....  | 39 |
| Annexe 2: Les Compétitions quadriennales pour les athlètes en situation de handicap ..... | 40 |
| Annexe 3 : WPBA Pool Billiards - The Rules of Play.....                                   | 41 |
| Annexe 4 : Classification adoptée par la WDBS pour le billard .....                       | 42 |
| Annexe 5 : Accessibilité des ERP aux personnes handicapées.....                           | 46 |
| Annexe 6 : Sigles .....   | 47 |

## 1 Introduction

Le projet fédéral 2017-2020 de la FFB prévoit de développer des offres vers des publics spécifiques, comme les handicapés (objectif 2) par le moyen de la création d' « une filière Loisir Handicap Officielle avec une grille d'organisation spécifique – Cellule handibillard ».

Le projet évoque également dans le domaine de la pratique sociale et éducative, l'organisation de *championnats handibillard* au niveau régional et national, et *d'actions de découverte et d'initiation* pour les personnes handicapées, au niveau des clubs.

Le présent document a pour objectif de faire le point des travaux réalisés à ce jour et de proposer des orientations pour les années à venir, dans le cadre de la construction du projet fédéral 2021-2024.

La fédération faisant partie d'un système sportif national et international, l'analyse ne pourra pas faire abstraction des relations directes ou indirectes qu'elle entretient avec ce système.

Dans un premier temps, on élargira le champ d'observation pour analyser le contexte global dans lequel la FFB se positionne, pour répondre en particulier réponses aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que le handicap ? Qui est concerné en France ?
- Comment le handicap est-il traité par le mouvement sportif français ?
- Comment le handicap est-il pris en compte par les instances internationales du billard ?

Après ce tour d'horizon, à partir des enseignements de cette analyse, on abordera la situation du handibillard en France aujourd'hui et demain.

## 2 Le handicap en France

### 2.1 Loi du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005<sup>1</sup> a donné une définition du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ».

L'article 41 précise que : « L'accessibilité est due à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ».

### 2.2 Les différents types de handicap

On les classe souvent en 5 grandes catégories :

- Handicap moteur (hémiparésie, paraparésie, tétraparésie, ...),
- Handicap sensoriel (visuel, auditif),
- Handicap mental (déficiences intellectuelles)

---

<sup>1</sup> Également appelée Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Handicap psychique (pathologies perturbant la personnalité, autisme, troubles envahissants du comportement,...),
- Maladies invalidantes.

Dans chaque catégorie, les altérations des fonctions peuvent être plus ou moins sévères et donc plus ou moins invalidantes pour pratiquer un sport.

S'y ajoutent également le plurihandicap et le polyhandicap :

- Le plurihandicap est l'association d'atteintes motrices et/ou sensorielles de même degré, comme la surdi-cécité ;
- Le polyhandicap est un handicap grave à expressions multiples, dans lequel une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

C'est la loi du 11 février 2005 qui a introduit, pour la première fois, le handicap psychique parmi les divers handicaps reconnus. Certains auteurs soulignent que la distinction handicap psychique/ handicap mental est une spécificité française et que pareille distinction est loin de correspondre à celle de bien des normes internationales, européennes ou étrangères en la matière

Il n'existe pas aujourd'hui aucune définition partagée du handicap psychique. Toutefois, certains troubles font l'objet d'un consensus dans la littérature : en premier lieu les psychoses, en particulier la schizophrénie, mais aussi les troubles bipolaires graves qui constituent les principales origines du handicap psychique<sup>2</sup>.

Le handicap psychique se distingue du handicap mental sur les aspects suivants :

| HANDICAP MENTAL   | HANDICAP PSYCHIQUE  |
|---|---|
| Apparaît à la naissance<br>Déficience durable sur plusieurs secteurs : quotient intellectuel, relations aux autres.<br>Soins médicaux peu fréquents<br>Grande stabilité | Apparaît à l'adolescence ou à l'âge adulte<br>Capacités intellectuelles peu altérées<br>Soins médicaux indispensables<br>Evolution : rémission, rechute, « guérison » |

## 2.3 L'accessibilité

En 2006, une démarche interministérielle a défini l'accessibilité comme suit :

*L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part.*

*L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités.*

<sup>2</sup> ANESM, 2014 ; Lettre de cadrage « Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques » ; 35 p.

La Direction des Sports du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative l'a déclinée ainsi :

*Accessibilité aux pratiques physiques et sportives : le respect d'un comportement social adéquat et la mise en place d'un encadrement, d'une organisation, d'équipements et d'une réglementation sportive aménagée afin de permettre à une personne ayant un handicap de pratiquer une activité physique et sportive en fonction de ses capacités, ses souhaits et ses besoins, avec ou sans aides techniques ou humaines.*

Cette définition de l'accessibilité ne concerne donc pas seulement les infrastructures (cf. annexe : [accessibilité des ERP](#)) ; sa dimension est plurielle, et vise également un encadrement adapté, une pratique sportive aménagée, ...

## 2.4 La reconnaissance du handicap

Pour disposer d'une reconnaissance de handicap, l'utilisateur doit déposer sa demande à la [Maison départementale des personnes handicapées](#) (MDPH) de son lieu de résidence qui va l'enregistrer. La demande sera ensuite étudiée et évaluée par l'équipe pluridisciplinaire en lien avec le demandeur. La demande sera ensuite transmise à [la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées](#) afin qu'elle puisse prendre une décision.

Sur le plan administratif, sont par exemple reconnues :

- les enfants dont les parents reçoivent pour lui l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la CDAPH
- les agents titulaires de la carte d'invalidité
- les agents titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé
- les titulaires d'une « rente » liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente supérieure à 10%
- les titulaires d'une pension d'invalidité dans les cas où l'invalidité a réduit d'au moins des deux tiers les capacités de travail ou de gain des intéressés
- les sapeurs- pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité après un accident survenu ou une maladie contractée en service
- les titulaires d'un emploi réservé énumérés aux articles L394 à L396 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

## 2.5 Population de personnes handicapées

Les chiffres sont mal connus et varient beaucoup selon les sources et la sévérité du handicap. 9,6 millions de personnes handicapées : c'est le nombre de personnes handicapées au sens large : personnes reconnues administrativement, personnes qui déclarent avoir un problème de santé depuis au moins six mois et rencontrer des difficultés importantes dans leur activité quotidienne ou avoir eu un accident du travail dans l'année, d'après l'INSEE<sup>3</sup>.

Le CCAH (comité national coordination action handicap) répertorie les personnes handicapées sur des critères plus sévères, et fait état des chiffres suivants, par catégories :

<https://www.ccah.fr/CCAH/Articles/Les-differents-types-de-handicap>

Handicap moteur : 850 000 personnes (dont 45 % se déplacent en fauteuil)

Malvoyants : 1.7 million dont 300 000 malvoyants profonds à aveugles ;

Déficiences auditives profondes ou sévères : 483 000 ;

---

<sup>3</sup> *Les Tableaux de l'économie française, Edition 2011, INSEE et L'Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages, INSEE.*

Autisme : 60 000 à 120 000 ;  
 Handicap mental : 650 000 (dont trisomie 21 : 50 à 60 000).

## 2.6 La pratique sportive des personnes en situation de handicap

L'enquête SOFRES 2015 réalisée à la demande de la fondation FDJ permet de disposer d'une vue d'ensemble de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Cette enquête avait pour objectifs de :

- Dresser un état des lieux de cette pratique en impliquant toutes les situations de handicap, qu'elles soient moteur, visuel, auditif ou mental ;
- Comprendre les freins et les leviers à la pratique sportive auprès des personnes en situation de handicap ;
- Permettre de faire émerger cette problématique dans l'opinion publique

Les principaux résultats en sont donnés dans les paragraphes qui suivent.

### 2.6.1 La relation au sport :

En prenant en compte niveaux d'intérêt et de passion pour le sport, trois types majeurs de relation au sport se dégagent :

- Les Investis (23%) : passionnés, ils se déclarent aussi très ou assez intéressés par le sport, tant dans la pratique que dans le suivi ;
- Les Distants (48 %) : amateurs, ils sont peu ou assez intéressés par le sport, tant dans la pratique que dans le suivi ;
- Les Anti (14%) : réfractaires, ils sont peu ou pas du tout intéressés par le sport, tant dans la pratique que dans le suivi ;
- Les Inclassables (15%) : les autres profils, ceux dont les réponses ne permet de déterminer un profil type et dont la relation au sport n'est pas fortement différenciée.

### 2.6.2 Les raisons de pratiquer un sport

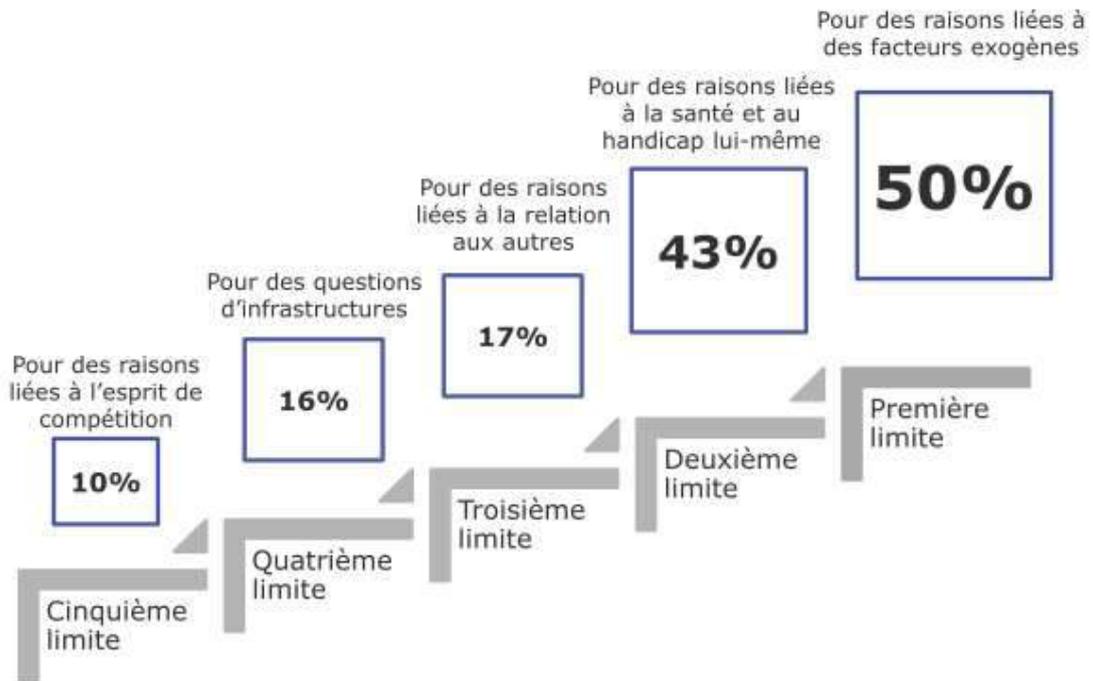
Pour ceux qui pratiquent un sport, la première motivation est la recherche du bien-être.

L'inscription au sein de compétitions reste très marginale, ne concernant que les « meilleurs éléments ».



### 2.6.3 Les limites à la pratique du sport

L'enquête a cherché à déterminer, en les classant, les raisons qui limitent la pratique sportive :



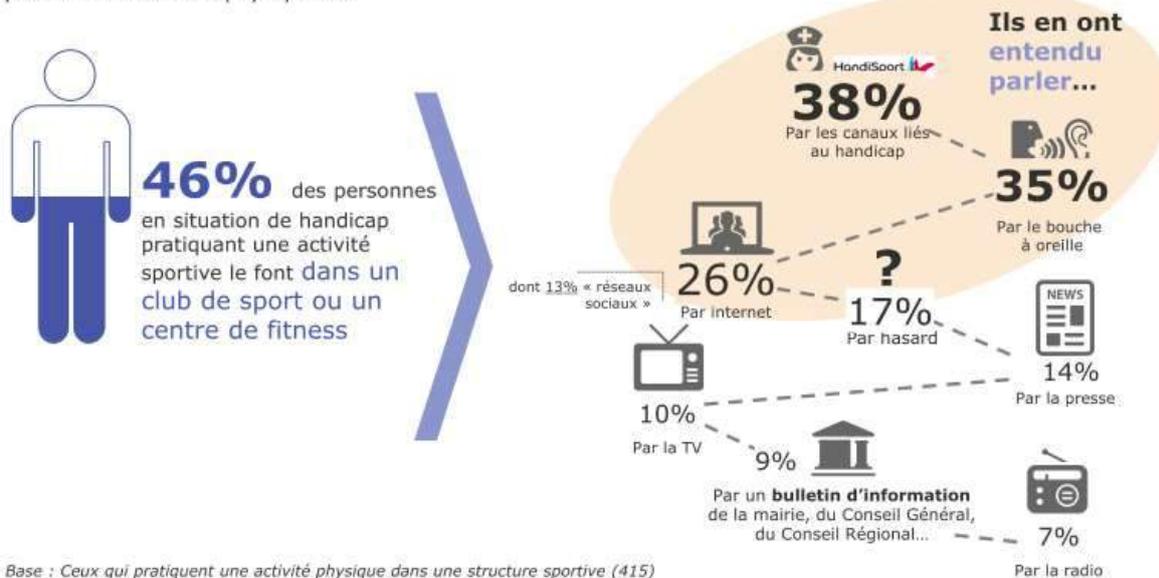
Les raisons principales liées à des facteurs exogènes (50%) se répartissent en :

- Je n'ai pas le temps : 27%
- Je ne suis pas suffisamment motivé ou je n'y vois pas d'intérêt : 17%
- C'est trop cher : 16%

### 2.6.4 La communication

Voici les canaux de communication qui ont amené les handicapés à la pratique sportive :

« Comment avez-vous entendu parler de la/des structure(s) sportive(s) dans laquelle/lesquelles vous pratiquez votre sport ou votre activité physique ? »



Base : Ceux qui pratiquent une activité physique dans une structure sportive (415)

Les résultats à ce niveau montrent l'importance d'une communication ciblée vers les personnes en situation de handicap mental, tant auprès des familles que des structures d'accueil.

### **2.6.5 Conclusions de l'enquête**

Pour développer la pratique, l'enquête met en évidence la nécessité de répondre à une double problématique :

#### **2.6.5.1 Permettre au sport de mieux s'inscrire dans leur vie**

Les personnes en situation de handicap ne sont pas différentes des Français dans leur ensemble, elles aussi aiment le sport et le pratiquent.

Mais cette relation s'inscrit dans un contexte autrement plus compliqué :

- Limites d'accessibilité
- Limites liées à la santé
- Limites liées à des facteurs sociaux et économiques

Un enjeu : réduire l'impact de ces contraintes, tout aussi réelles que, parfois, refuges.

Un axe de travail : au-delà d'œuvrer à l'amenuisement de ces limites matérielles, une nécessité, celle de communiquer autour. Rendre accessible et faire-savoir que c'est accessible !

#### **2.6.5.2 Davantage stimuler leur envie de pratiquer**

Plus encore que pour les personnes valides, la pratique du sport par les personnes en situation de handicap repose fortement sur leur degré de motivation : confrontées à davantage de contraintes, elles doivent être armées d'une solide envie pour pratiquer du sport.

L'accompagnement doit aussi être **psychologique** (tant auprès des personnes en situation de handicap elles-mêmes, que des éducateurs, des familles et des personnes valides) pour inciter à la pratique.

Un enjeu : (dé)montrer que la pratique de tous les jours peut/doit être une réalité pour elles.

Un axe de travail : favoriser le partage d'expérience, créer un pont entre pratiquants et non pratiquants connaissant des situations similaires (ne pas exclusivement mettre en lumière des athlètes paralympiques, professionnels, plus « éloignés » de leur réalité).

## **2.7 Les aides financières à la pratique du sport**

### **2.7.1 Pour les pratiquants**

La prestation de compensation du Handicap (PCH) peut être demandée à la MDPH par un participant afin d'obtenir une aide humaine, technique ou financière, pour pratiquer son activité.

Certains départements ou certaines régions accordent une aide financière, sous certaines conditions, pour alléger le coût de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

- Exemple du département de la Seine-Maritime, via le Handipass'sports76, qui prend en charge 50% du montant de l'adhésion (licence + cotisation + cours), le montant de l'aide accordée étant limitée à 60 €. L'aide est versée aux structures affiliées à une fédération, qui appliquent le montant de la réduction lors de l'inscription.
- Exemple du coupon Découverte Sport et Handicaps (Pays de Loire) : il permet de déduire 60 ou 120€ (en fonction de la discipline, du prix de la première prise de licence et de la cotisation). Cette aide a été créée pour inciter les personnes handicapées à s'engager dans une pratique régulière et peut être utilisée dans un club agréé du département.

## 2.7.2 Subventions aux associations

Les projets sportifs fédéraux et territoriaux visant le développement de la pratique sportive des personnes en situation handicap peuvent être soutenus [via l'ANS](#).

## 2.8 Les labels régionaux, départementaux, communaux

D'une manière générale, ces labels s'adressent aux associations sportives mettant en place des activités sportives régulières en direction des personnes handicapées et favorisant les pratiques mixtes « handicapés-valides ». Ils ont pour objet d'encourager, valoriser et promouvoir les actions pérennes et qualitatives dans ce domaine.

La création de ces labels associe généralement plusieurs des intervenants suivants : les services de l'Etat (Cohésion Sociale, Jeunesse et Sports) le mouvement sportif (CROS, CDOS), les organes déconcentrés de la FFH et de la FFSA, la MDPH, la collectivité territoriale concernée.

Exemples :



Figure 1 : Nouvelle-Aquitaine



Figure 2 : Indre-et-Loire



Figure 3 : Hauts-de-France



Figure 4 : Bretagne



Figure 5 : Vannes



Il faut noter qu'aucun de ces labels ne fait de distinction entre le handicap mental et les autres types de handicap, sachant que parfois une personne peut être plurihandicapée ou polyhandicapée.

## 3 Sport et handicap : les structures nationales

### 3.1 Etat et mouvement sportif

#### 3.1.1 Le ministère des Sports

« Le ministère conduit depuis 2003 une [politique volontariste](#) afin que le sport soit un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle favorisant la santé et l'autonomie des personnes en situation de handicap. L'accès aux pratiques sportives et aux activités physiques de leur choix est une priorité.

Depuis 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte un cadre législatif précis en rendant obligatoire l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Parmi les moyens mis en œuvre pour conduire cette politique volontariste, figurent l'attribution de subventions (convention d'objectifs, haut niveau, ...), la mise à disposition de 31 cadres d'Etat et de 150 emplois sportifs qualifiés (150) auprès des fédérations spécifiques<sup>4</sup>, les dispositions législatives et réglementaires, ....

Le ministère a également mis en place un handiguide recensant les associations sportives accueillant des personnes handicapées .

[Le HandiGuide des sports](#), créé en 2006, est un « *annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap. Il permet de porter à la connaissance des personnes handicapées l'offre de pratique sportive qui leur est dédiée en fonction des possibilités d'accueil dans l'environnement sportif à proximité de leur lieu de résidence* ».

Avant de remplir le formulaire d'inscription, il est possible d'effectuer un [auto-diagnostic](#) présent sur le site qui permet d'évaluer la capacité à accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap.

Comme l'indique ce guide d'auto-diagnostic, outre l'accessibilité, la présence au sein de la structure de personnel qualifié et disposant d'expérience dans l'encadrement de personnes handicapées est un facteur fondamental pour sécuriser la pratique sportive, garantir une prise en compte du handicap et rassurer les pratiquants et pratiquantes ainsi que leurs accompagnants quant à la capacité de la structure à les accueillir dans de bonnes conditions.

#### 3.1.2 Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Sources : <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/6315-sport-et-handicap.html>

##### 3.1.2.1 L'accessibilité

« La France connaît un important retard en termes d'accessibilité. La dernière loi en la matière, en date du 11 février 2005, disposait que les administrations, les commerces, les écoles, les habitations, les transports et la voirie devraient être rendues accessibles à toutes les personnes en situation de handicap à l'horizon 2015...

Du fait de ces difficultés, le gouvernement a instauré les « agendas d'accessibilité programmée » qui accordent aux établissements concernés des délais supplémentaires de mise en conformité de trois ans, renouvelables une ou deux fois.

---

<sup>4</sup> <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/le-sport-pour-tous/Sport-handicap-11072/Enjeux-et-mesures>

Le mouvement sportif français soutient pleinement les avancées en la matière. De fait, si ces infrastructures adaptées représentent un enjeu pour les personnes en situation de handicap, elles sont également une préoccupation sociétale : femmes enceintes ou les personnes âgées profiteraient également de telles mises aux normes. Au total, la mise en accessibilité d'infrastructures publiques concernerait ainsi près de 12 millions de Français ».

### **3.1.2.2 L'inclusion sociale**

« L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap constitue également un enjeu majeur. A ce titre, le sport offre un espace relationnel privilégié et permet de mieux appréhender les situations professionnelles, dans la maîtrise du corps, dans la confiance, la dynamique... Au-delà des discriminations, le sport aide à modifier le regard porté sur le handicap. Les performances réalisées permettent, quand elles sont médiatisées, de mieux apprécier l'autre, avec ses différences. Où la performance fait tomber les barrières...

Le CNOSF, qui compte parmi ses fédérations membres la Fédération française handisport (FFH) et la Fédération française du sport adapté (FFSA), est un partenaire naturel du Comité paralympique et sportif français ».

### **3.1.3 Le Comité paralympique et sportif français (CPSF)**

Sources : <https://france-paralympique.fr/role-du-cpsf/>

#### **3.1.3.1 Missions**

Le Comité paralympique et sportif français (CPSF) est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs comme en compétition, une offre sportive à destination des personnes en situation de handicap. À ce jour, il compte 39 fédérations membres : les fédérations fondatrices (FFH et FFSA), les fédérations dites paralympiques<sup>5</sup> (i.e. administrant un sport retenu pour les Jeux paralympiques) et les fédérations associées.

Le CPSF poursuit une double mission :

- La constitution et la direction de l'équipe de France aux Jeux paralympiques.
- L'animation, la coordination et la représentation de l'ensemble des fédérations sportives membres du CPSF afin de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

#### **3.1.3.2 Bénéfices possibles du sport pour une personne handicapée**

Sources : <https://france-paralympique.fr/para-sport-et-sante/>

##### **Santé**

Améliorer sa condition physique  
Lutter contre les effets néfastes de la sédentarité, de l'âge, sur la santé  
Améliorer son hygiène de vie (cigarette, alcool, sommeil, alimentation...)  
Eprouver une sensation de bien-être  
Sortir de chez soi et se prendre en charge  
Diminuer son niveau de stress et d'anxiété

##### **Entraînement**

Apprendre de nouveaux savoirs et savoir-faire  
Progresser  
Mesurer et développer ses capacités  
Prendre confiance en soi, se sentir capable

##### **Socialisation**

Apprendre à collaborer  
Augmenter son niveau d'autonomie  
Rencontrer des gens différents

---

<sup>5</sup> FF cyclisme,

### **Plaisir**

Eprouver du plaisir  
Se sentir heureux  
Découvrir de nouvelles sensations  
Ressentir son corps  
Expérimenter de nouveaux horizons

### **Compétition**

Apprendre à gérer son stress  
Découvrir le plaisir de la victoire  
Apprendre à gérer l'échec  
Apprendre à canaliser positivement son agressivité

Apprendre à communiquer  
Nouer des relations durables  
Affirmer sa spécificité : identité, communication, culture  
Se ressourcer au milieu de ses "pairs"

### **Affirmation**

Faire de son mieux  
Se fixer des objectifs  
Devenir un gagnant

La dimension « Compétition » pour des personnes en situation de handicap conduit de facto à celle de « Classification » pour une compétition équitable.

#### **3.1.3.3 La classification : pour une compétition équitable**

Sources : <https://france-paralympique.fr/classification/>

L'un des enjeux principaux des sports paralympiques est d'éviter d'être le théâtre d'une compétition prévisible où le sportif dont le handicap est le moins "important" gagne systématiquement. La compétition sportive doit garantir une équité entre les athlètes.

C'est la raison d'être principale du système de classification qui place les athlètes paralympiques dans différentes catégories pour la compétition, tenant compte des caractéristiques de leur handicap. C'est, appliquée au domaine du handicap, la même logique que celle qui répartit les compétiteurs dans des groupes d'âges ou des catégories de poids de corps.

## **3.2 Les fédérations sportives spécifiques handicap**

Ces fédérations, au nombre de deux : la fédération française handisport (FFH) et la fédération française de sport adapté (FFSA), sont les fédérations fondatrices du comité paralympique et sportif français.

### **3.2.1 La fédération française handisport (FFH)**

#### **3.2.1.1 Missions et moyens**

La FFH a pour objet d'organiser, de promouvoir, de développer les activités physiques et sportives de compétition ou de loisir pour les personnes présentant une déficience motrice ou visuelle ou auditive.

Elle représente 25 disciplines sportives, plus de 26 000 licenciés (dont 32 % de femmes), et 1350 associations affiliées.

Budget 2018 : 10,8 M€ ; dépenses de personnel : 0.93 M€ ; déficit : 544 k€ ; fonds propres : 3.7 M€.

Soutien de l'Etat : 18 cadres techniques mis à disposition ; convention d'objectifs de 2.3 M€ pour le haut niveau et de 0.83 M€ pour la convention pluriannuelle d'objectifs.

Partenaires : EDF, Société Générale, Malakoff Humanis, Renault, Decathlon, ...

## Les licences de la saison 2017-2018

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Pratiquants : 32 356 licences</b><br/>26 152 licences annuelles,<br/>dont 32 % de femmes</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ 5 860 licences Compétition</li><li>▶ 7 605 licences Cadre</li><li>▶ 3 944 licences Établissement</li><li>▶ 8 743 licences Loisir</li><li>▶ 6 204 Pass'sports</li></ul> | <p><b>Structures :</b><br/><b>16 comités régionaux<br/>&amp; 88 départementaux</b></p> <hr/> <p>1 350 clubs dont 138 nouveaux</p> <hr/> <p>539 associations</p> <p>806 sections de clubs valides représentant 60 %<br/>des structures affiliées</p> <p>5 structures agréées</p> |
|---|---|

Pratiquants = licenciés + ATP (Pass'sports)

La licence cadre concerne les administrateurs, médecins, arbitres, ..., sans certificat médical, sauf pratique de sports loisirs ; elle coûte actuellement 29 €.

Globalement, la licence compétition n'est souscrite que par 22.4 % des licenciés, pour un coût unitaire de 66 € ; il faut prendre une licence par sport mais la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> sont gratuites.

Nota : Les comités régionaux et départementaux reçoivent une quote-part des produits des licences, dont le montant est fixé par l'AG sur proposition du comité directeur.

Voici les 10 bonnes raisons que donne la FFH pour rejoindre un club Handi

### PLAISIR

Pour le plaisir de pratiquer un sport adapté à mes possibilités

### RENCONTRES ET PARTAGE

Pour partager des moments forts avec des personnes qui vivent la même chose que moi

### ENCADREMENT

Pour être encadré par des personnes qui connaissent mes besoins particuliers

### DÉVELOPPEMENT

Pour préserver et développer mes capacités fonctionnelles et sensorielles de façon ludique

### AUTONOMIE

Pour apprendre à être plus autonome dans ma vie de tous les jours à plusieurs sports si je le souhaite

### MIEUX ME CONNAÎTRE

Pour connaître mes capacités et mes limites

### AMELIORER MA VIE QUOTIDIENNE

Pour avoir des informations extra sportives sur des thèmes qui me touchent dans ma vie quotidienne

### ACCUEIL.

Pour être accueilli et considéré avant tout comme un sportif

### ESTIME DE SOI

Pour me sentir progresser et réussir dans une activité sportive

### DÉCOUVERTE

Pour pouvoir découvrir et m'initier

La FFH s'est engagée dans une démarche de valorisation des clubs offrant un accueil sportif attractif aux personnes en situation de handicap, en leur décernant le label club Handisport et

en mettant à leur disposition des supports de communication (banderole, kakémono, diplôme) pour faire connaître leur spécificité.

### 3.2.1.2 Les effectifs par discipline

Il est difficile d'accéder au nombre de licences de la FFH par discipline sportive. On trouve toutefois quelques chiffres à ce sujet dans un rapport du ministère des sports datant de 2014 (cf. ci-dessous).

#### La ventilation des licences par discipline<sup>9</sup> :

| Sport                    | Nbre de licences | Sport                 | Nbre de licences | Sport          | Nbre de licences |
|--------------------------|------------------|-----------------------|------------------|----------------|------------------|
| Natation                 | 3 614            | Tir à l'arc           | 830              | Plongée        | 314              |
| Basket-ball              | 2 216            | Sport boules pétanque | 824              | Haltérophilie  | 262              |
| Boccia                   | 2 043            | Voile                 | 596              | Badminton      | 261              |
| Cyclisme                 | 1 252            | Tir sportif           | 578              | Volley-ball    | 243              |
| Sarbacane                | 1 236            | Cécifoot              | 558              | Judo           | 218              |
| Tennis de table          | 1 182            | Tennis                | 540              | Rugby fauteuil | 189              |
| Athlétisme               | 1 144            | Randonnée             | 482              | Canoe-Kayak    | 169              |
| Foot sourd               | 884              | Goalball Torball      | 422              | Bowling        | 149              |
| Ski alpin                | 906              | Escrime               | 379              | Ski nordique   | 134              |
| Foot fauteuil électrique | 832              | Equitation            | 326              |                |                  |

Sources : Ministère des sports, 2014 ; rapport à la fédération française handisport, 126p.

Boccia, basket-ball et natation totalisent chacune plus de 2000 licences alors que le bowling et le ski nordique ne dépassent pas la barre des 200 licences.

Il est intéressant de voir si certains sports pratiqués par les valides sont plus plébiscités que d'autres par les personnes handicapées, et dans quelles proportions.

Le tableau ci-dessous donne, pour quelques sports, le nombre de licences de la fédération du sport considéré, et le nombre de licences correspondant de la FFH (chiffres 2014 voir 4.1.2).

| Sport                            | Licenciés FF | Licenciés FFH | Taux |
|----------------------------------|--------------|---------------|------|
| Natation                         | 316 000      | 3614          | 1.1  |
| Tir à l'arc                      | 74 000       | 830           | 1.1  |
| Pétanque + sport boules + boccia | 346 000      | 2867          | 0.8  |
| Bowling                          | 22 000       | 149           | 0.7  |
| Tennis de table                  | 207 000      | 1182          | 0.6  |
| Tir sportif                      | 201 000      | 578           | 0.3  |

Pour les sports considérés, le taux varie significativement, tout en restant dans la fourchette 0.3 et 1.1 %.

Si l'on prend l'exemple du tennis de table, qui peut concerner les personnes à handicap physique, auditif (ou mental), l'effectif est de 1182 licenciés<sup>6</sup>, dont 410 compétiteurs, 390 loisirs, 150 établissements, 250 cadres dirigeants (taux de licences « compétition » de 35 % : 410 / 1182).

### 3.2.1.3 Les relations entre la FFH et les fédérations délégataires

Dans le tableau de ventilation des licences, plusieurs cases ont été barrées par le rédacteur pour signaler les disciplines retirées à la FFH à partir de 2017 par le ministère des sports au profit de la fédération délégataire unisport correspondante.

En effet, l'arrêté ministériel du 31 décembre 2016 accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport a modifié le périmètre de délégation de la FFH en attribuant aux fédérations délégataires l'organisation des disciplines suivantes :

*para-aviron, para-badminton, para-canoë, para-dressage, para-judo, para-karaté, para-rugby à XIII, para-surf, para-ski-nautique, para-taekwondo, para-tennis, para-tir sportif, para-triathlon, para-duathlon, para-voile, para-volley.*

Les commissions sportives correspondantes de la FFH ont été fermées, et les licences correspondantes « compétition » supprimées ( [Voir ici la réaction de la FFH](#)).

Concrètement, cela signifie que la FFH ne pourra plus assurer la gestion compétitive de ces disciplines au plan national et international (dont le paralympique). L'enjeu est évidemment considérable en termes d'image et de moyens financiers (cadres d'Etat, subventions, ...).

Ce changement de périmètre a suscité le commentaire suivant de la présidente de la FFH lors de l'AG du 6 avril 2019 : (...) *nous resterons vigilants sur notre représentation dans le paysage sportif français, et aurons de ce fait une position forte quant à l'évolution des délégations et notre périmètre.*"

La déficience auditive<sup>7</sup> ne fait pas partie des déficiences retenues pour les jeux paralympiques, en raison des problèmes spécifiques d'organisation qu'elle peut poser. Les sourds ont donc leurs propres jeux olympiques : les Deaflympics ([voir annexe](#)).

Aujourd'hui, la FFH organise en propre les disciplines sportives ci-dessous<sup>8</sup> :

Athlétisme (para-deaf), badminton (deaf), basketball fauteuil (para-deaf), boccia (para), bowling (deaf), canoe-kayak (para), cyclisme (para-deaf), escrime fauteuil (para), football 4 spécialités : mal-marchands, cécifoot (para), sourds (deaf), fauteuil) ; goalball (para), handball (sourds), natation (para-deaf), haltérophilie (para), plongée subaquatique, randonnée, rugby fauteuil (para), sarbacane, ski alpin (para-deaf), ski nordique (para-deaf), sport boules & pétanque sourds, tir à l'arc (para), tennis de table (para-deaf), snow-board (para-deaf).

---

<sup>6</sup> Ces licenciés sont inscrits dans 280 structures affiliées (150 clubs multisports avec 90% des loisirs et 130 sections (rattachées à un club FFTT) avec 80% des compétiteurs).

<sup>7</sup> Sourds et malentendants ; critère : perte de + de 55db pour la meilleure oreille sur les fréquences 500, 1000 et 1500 Hz.

<sup>8</sup> La mention para ou deaf signifie que le sport considéré est une discipline retenue pour les [jeux paralympiques et/ou les Deaflympics](#)

Certaines disciplines sont organisées par des fédérations conventionnées avec la FFH : aviron, badminton, cyclotourisme, golf, motocyclisme, parachutisme, sports de glace.

La FFH collabore bien sûr avec les fédérations unisports délégataires dans les disciplines paralympiques, en apportant principalement sa compétence « handicap et classification ».

En 2017, 11 disciplines<sup>9</sup> étaient concernées par une règle réciproque d'affiliation et/ou licence avec la FFH, le fait d'être affilié ou licencié dans une fédération permettant de bénéficier d'avantages (tarif réduit, gratuité, ...) dans l'autre fédération et vice-versa.

Les clubs affiliés à la FFH, en propre ou via une section, propose également de nombreuses autres disciplines, de façon ponctuelle ou régulière. Selon l'annuaire de la FFH, [11 structures affiliées](#)<sup>10</sup> proposent aujourd'hui une activité billard pour les personnes handicapées, dont au moins un club FFB, l'académie de billard d'Argenteuil. Compte tenu de ce faible nombre, la conclusion d'un accord de partenariat entre la FFB et la FFH concernant les licences (réciprocité, ...) ne semble pas s'imposer aujourd'hui.

#### 3.2.1.4 Les jeux paralympiques ; la classification

Pour les jeux paralympiques de Tokyo 2020 (→2021)<sup>11</sup>, les athlètes doivent, au minimum, avoir un des 10 handicaps admissibles suivants : diminution de la puissance musculaire / diminution de l'amplitude passive des mouvements / déficience des membres / différence de longueur des jambes / taille courte / tension musculaire / mouvements non coordonnés / mouvements involontaires / déficience visuelle / déficience intellectuelle. Le handicap mental et psychique n'est retenu que pour un nombre limité de disciplines (athlétisme, tennis de table et natation<sup>12</sup>), là encore les athlètes ayant leurs propres jeux : [les Global Games](#).

Nota : La FFH semble exigeante sur le niveau des athlètes sélectionnés pour les jeux paralympiques, se réservant la possibilité de refuser des « *quotas paralympiques dans des catégories faisant valoir un niveau français insuffisant par rapport à la concurrence* »

Chaque sport a son système de classification en fonction du handicap du sportif et de ses capacités fonctionnelles.

La classification se décline en 3 niveaux : local ou régional, national et international.

La classification nationale française est réalisée par un classificateur médical (médecin, kinésithérapeute) et un classificateur technique, dans le cadre d'une procédure en 3 étapes :

- constitution par le sportif d'un dossier de classification (dossier médical, audiogramme, ...);
- examen du sportif par le ou les classificateurs nationaux (classification provisoire) ;
- observation du sportif durant des épreuves (classification définitive).

---

<sup>9</sup> char à voile, cyclisme, cyclotourisme, escrime, golf, motocyclisme, parachutisme, plongée, randonnée, sports de glace, tir à l'arc, sports scolaires,

<sup>10</sup> Club ou section

<sup>11</sup> <https://tokyo2020.org/fr/paralympiques/games/classification/>

<sup>12</sup> Le sport adapté a été réintégré aux JO de Londres 2012 pour ces trois disciplines après avoir été exclu pour tricherie de certaines fédérations.

### Exemple du tennis de table :

La classification internationale du tennis de table compte 11 classes, dont 10 basées uniquement sur le handicap moteur : 5 classes assis (1 à 5) et 5 classes debout (6 à 11); classe 11 : déficience intellectuelle ; les chiffres les plus petits correspondent aux handicaps les plus sévères. Les championnats de France de tennis de table handisport, pour la partie individuelle, sont organisés par classes, ces dernières étant parfois regroupées quand l'effectif par classe est insuffisant (cas des compétitrices).

Le championnat de France tennis de table multi-catégorie est une épreuve sur inscription permettant de mettre en avant les catégories de Handicap de la Fédération Handisport : IMC, Petite Taille, Sourds, Tétraplégiques (classes 1 et 2), Paraplégiques (classes 3,4 et 5), National Eligible/Déficients Visuels. Par rapport à une précédente édition, les Jeunes et les Vétérans ont été retirés de cette compétition pour former une nouvelle compétition dédiée.

#### **3.2.1.5 Label club Handisport**

Dans le monde du bénévolat, la reconnaissance de la qualité du travail réalisé constitue un élément souvent déterminant de la motivation des acteurs ... et de sa pérennité. L'attribution de labels est un des moyens permettant de reconnaître officiellement un engagement fort et l'obtention de résultats indéniables.



La FF handisport a ainsi créé [le label club Handisport](#) (de 1 à 3 étoiles) pour « encourager tous les talents ». Sur le site de la FFH, selon les pages considérées, les chiffres de la labellisation sont, soit de 129 [structures labellisées](#) (56 clubs handi et 73 sections handi), soit de [172 structures](#), (77 clubs handi et 95 clubs « valides » avec section handi). Les disciplines les plus représentées : tir à l'arc, natation, basket ....

Plusieurs [conditions](#) sont à réunir pour obtenir le label, délivré pour 2 ans, la première étant l'affiliation à la FFH, et pour une section, de compter au moins 3 licenciés FFH.

### **3.2.2 La fédération française du sport adapté (FFSA)**

#### **3.2.2.1 Missions et moyens**

La FFSA, association reconnue d'utilité publique, a pour objet d'organiser, de promouvoir, de développer les activités physiques et sportives de compétition ou de loisir pour toutes les personnes touchées par un handicap mental ou psychique.

La FFSA déclare 63 000 licenciés (dont 34 % de femmes), et près de 1300 associations adhérentes, qui sont soit des clubs à 100% sport adapté et multisports, soit des sections « sport adapté » au sein de clubs dits valides ou ordinaires. L'offre sportive revendiquée concerne 86 disciplines.

La FFSA ne semble pas proposer, pour le sport adapté, de label club Handisport équivalent à celui de la FFH

Budget et moyens<sup>13</sup> : réalisé 2018 : 5 M€ ; budget prévisionnel 2019 : 4 M€ ; salaires et charges sociales : 1 M€ ; subvention Ministère : 1.6 M€ ; 13 cadres d'Etat (DTN, CTN).

PSF 2020 : 1,4 M€ pour les ligues, comités et clubs, hors enveloppes destinée aux subventions pour l'emploi, l'apprentissage, ...

Gouvernance : L'AG est composée des représentants des associations (1300) ; dans une AG récente, 10 % des associations étaient présents, représentant 25% des voix<sup>14</sup>.

Licences : 6 types de licences d'un coût de 20 à 25 € pour la part fédérale, à laquelle s'ajoutent la part ligue et l'assurance. La licence est gratuite pour les juges, arbitres, officiels.

Nota 1 : la FFSA appelle « licence découverte » ce que certaines fédérations appellent ATP, ce qui lui permet d'afficher un plus grand nombre de licences. Si l'on déduit les 12 000 ATP, le nombre réel de licences FFSA est de 51 000.

|                               |  |     |
|-------------------------------|--|-----|
| 7 - Licence<br>« Découverte » | Licence valable pour une seule rencontre <u>non compétitive</u> (initiation, activité de loisir, stage découverte...)<br>Elle est délivrée par un comité départemental ou une ligue.<br>Elle peut être renouvelée 2 fois dans la saison. | 5 € |
|-------------------------------|--|-----|

Nota 2 : le forfait « licence collective » est une option intéressante dans le cadre d'une convention avec un établissement.

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Forfait « Licence Collective » | Forfait destiné aux établissements et services du secteur psychiatrique et aux maisons de retraite.<br>Tarif de groupe sous certaines conditions pour une pratique non compétitive (voir le service licence). |
|--------------------------------|---|

En fin de saison sportive, l'association doit impérativement fournir à la FFSA la liste nominative, avec les dates de naissance, de l'ensemble des personnes qui auront été accueillis au cours de l'année dans le cadre de ce dispositif.

En 2018-2019, le coût d'une licence collective pour 1 à 15 pratiquants simultanés était de 300 €, hors assurances.

### 3.2.2.2 Classification

Principes : « On ne classe pas les personnes en fonction du type de handicap. Il n'y a pas un groupe de pratiquants trisomiques et un autre de pratiquants autistes, mais des pratiquants classés selon leur degré d'autonomie, et donc leurs besoins en termes d'accompagnement ».

Quels sont les besoins ? Faut-il répéter les consignes plusieurs fois ? Faut-il préparer des consignes simples ? Employer une pédagogie particulière ? Ou est-ce que justement il n'y a pas besoin de beaucoup d'adaptations ?

Il existe 3 classes dans la nouvelle classification FFSA :

- Classe AB : Au regard des items des différents domaines, le sportif est ancré dans le concret et le visible, est à minima capable de faire des choix simples, de situer son corps dans un espace connu, d'être dans un groupe sans forcément y interagir, d'utiliser des outils simples.

<sup>13</sup> Sources : PV d'AG

<sup>14</sup> Le quorum exigé pour la modification des statuts, soit la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents, doit être difficile à obtenir dans ces conditions lors de la première convocation ; il n'y a plus de conditions de quorum pour la seconde convocation.

- Classe BC : Au regard des items des différents domaines, le sportif, ancré dans le réel, est capable à minima de s'orienter, d'interagir dans des relations privilégiées, d'élaborer des stratégies simples d'action.
- Classe CD : Au regard des items des différents domaines, le sportif est capable à minima de comprendre, de sélectionner et d'utiliser des informations pertinentes, d'élaborer des stratégies complexes, de tenir un rôle dans le groupe, de faire preuve d'abstraction et de création.

Pour le tennis de table, par exemple, les championnats de France comptent en fait 12 catégories :

- Femmes : AB (- de 40 ans ; + de 40) ; BC (- de 40 ans ; + de 40) ; CD (- de 40 ans ; + de 40)
- Hommes : AB (- de 40 ans ; + de 40) ; BC (- de 40 ans ; + de 40) ; CD (- de 40 ans ; + de 40)

### 3.2.2.3 Relations avec les autres fédérations

La FFSA organise près d'une trentaine de championnats de France dans différentes disciplines. Elle collabore avec les fédérations unisports délégataires correspondantes via des conventions de partenariat.

La FFSA a une équipe de France dans ces disciplines, avec des sportifs qui sont reconnus de haut niveau par le ministère et qui participent à des compétitions internationales (championnats du monde [INAS](#), GlobalGames (voir [annexe](#)), compétitions internationales de SU-DS<sup>15</sup> (et pour certains, jeux paralympiques).

Selon le président de la FFSA, « *les autres disciplines correspondent davantage à une pratique de loisirs, car pour réglementer il faut un nombre de pratiquants assez important. Par exemple, le surf est une activité accessible en sport adapté, mais actuellement nous n'avons pas de forte demande de pratique en compétition, ceci dit les choses peuvent évoluer avec le temps* ».

La FFSA se distingue par son secteur « activités motrices »<sup>16</sup> donnant lieu à des rencontres non-compétitives. Comme pour la FFH, certaines disciplines sont revendiquées par les fédérations délégataires, au nom de la compétence sportive et de l'inclusion.

La FFSA a ainsi obtenu « *le renouvellement de la délégation ministérielle pour 4 ans en janvier 2017 (sauf pour le para-surf adapté] dans un contexte difficile, 11 fédérations sportives ayant demandé au ministère la délégation pour la pratique de leur discipline par les personnes en situation de handicap mental et psychique* ».

Dans cette logique de l'inclusion, une « proposition de loi pour une meilleure intégration des personnes handicapées dans la pratique sportive » a été déposée le 11 septembre 2019 devant l'Assemblée Nationale, comprenant notamment les articles suivants :

<sup>15</sup> [Sports Union for athletes with Down Syndrome](#) (i.e = trisomie 21).

<sup>16</sup> Activités physiques destinées aux personnes en situation de handicap mental sévère ou profond avec des limitations motrices souvent associées, qui ne peuvent de par leurs capacités intellectuelles, psychoaffectives, et physiques entrer dans une pratique sportive compétitive. Elles permettent un développement optimal de leurs capacités, de leurs potentialités sur tous les plans, et contribuent à créer une rupture avec des situations d'isolement et de solitude.

*« Les para-disciplines ou para-disciplines adaptées ne peuvent être dissociées de la discipline sportive à laquelle elles se rattachent. »*

Les fédérations délégataires :

*« Organisent obligatoirement une filière para-disciplines ou para-disciplines adaptées spécifique, dotée de moyens matériels et humains suffisants, dont les modalités sont fixées par décret. Par exception, elles peuvent déléguer, dans des conditions fixées par décret, l'organisation de cette filière à la fédération française handisport ou à la fédération française du sport adapté. »*

Il n'est donc pas exclu que le périmètre de l'offre compétitive de la FFSA (et de la FFH) soit amené à se réduire au cours des prochaines années, au bénéfice des fédérations délégataires.

### 3.3 Conclusion

1. Les types de handicaps sont nombreux (physique, sensoriel, mental, psychique, ...) et de plus ou moins grande sévérité.
2. Il n'y a pas de dimension unanimement partagée du handicap psychique, qui, pour certains, est une notion spécifiquement française.
3. Le nombre de personnes handicapées en France est relativement mal connu ;
4. Les bénéfices potentiels de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap sont nombreux.
5. Le ministère des sports mène une politique volontariste (mise à disposition de cadres d'Etat, aides financières, ...) pour permettre aux handicapés d'accéder aux pratiques sportives de leur choix (loisir et compétition).
6. L'inclusion sociale et l'accessibilité physique des personnes handicapées constituent deux enjeux majeurs pour le CNOSF.
7. La dimension compétitive amène nécessairement à établir une classification des sportifs pour une compétition équitable.
8. Deux fédérations multisports sont spécifiques au handicap : la FFH pour le handicap physique et sensoriel, et la FFSA pour le handicap mental et psychique ; elles peuvent délivrer chacune des titres de champions de France dans certaines disciplines.
9. Le périmètre de ces deux fédérations sportives tend à se réduire pour l'offre compétitive et la délivrance de titres, la tendance étant de privilégier les fédérations unisports délégataires ; la compétence sportive est ainsi mise en avant par rapport à la compétence « handicap ».
10. Pour les compétitions internationales quadriennales, se sont mis en place trois types de compétitions pour des handicaps de natures différentes (voir [annexe](#)) :
  - a. Jeux paralympiques, essentiellement pour le handicap physique et visuel ;
  - b. Les Deaflympics pour les sourds et malentendants ;
  - c. Les Globalgames (jeux mondiaux INAS) pour le handicap mental.
11. Le billard ne fait pas partie des disciplines sportives proposées par les deux fédérations FFH et FFSA, en raison vraisemblablement d'une demande insuffisante de la part des personnes en situation de handicap. Il est, par ailleurs, peu probable qu'elles se positionnent sur ce secteur en raison de 9.

## 4 Le handibillard au plan international

Il faut d'abord rappeler brièvement les principales organisations qui gèrent le billard amateur et professionnel au plan national et international ([voir sigles et liens en annexe](#)). La situation est complexe : 4 disciplines, des organisations « amateurs » et « professionnels » concurrentes entre elles, auxquelles vient s'ajouter une organisation spécifique au handicap.

### 4.1 Organisations nationales et internationales

#### 4.1.1 Amateurs : fédération et confédérations affiliées à la WCBS

| Disciplines | Nations                | Europe | Monde  | Ombrelle |
|-------------|------------------------|--------|--------|----------|
| Carambole   | Fédérations nationales | CEB    | UMB    | WCBS     |
| Américain   |                        | EPBF   | WPA    |          |
| Blackball   |                        | EBA    | BI/WPA |          |
| Snooker     |                        | EBSA   | IBSF   |          |

#### 4.1.2 Amateurs : organisations concurrentes en France

|           | National        | Europe | Monde |
|-----------|-----------------|--------|-------|
| Blackball | AFEBAS (France) |        |       |
| Blackball | FBEP (France)   | WEPF   | WEPF  |

pm : carambole : union des clubs de billards du Centre (UCBC) : 10 clubs (département de la Vienne).

#### 4.1.3 Professionnels : organisations concurrentes au plan international

Snooker et billard anglais : WPBSA (World Professional Billiards and Snooker Association) ;

Nota : la WPBSA est à l'origine de la création de la WSF (World Snooker Federation) qui a pour ambition de gérer le snooker amateur et professionnel, et d'en faire une discipline olympique (et paralympique, via la WDDBS).

Carambole (3 bandes) : PBA (Corée du Sud)

Nota : la WPBSA et la PBA ont signé dernièrement un [protocole d'accord de coopération](#), qui mentionne notamment leur ambition commune de faire du billard une discipline olympique et paralympique pour les jeux de 2032.

## 4.2 La prise en compte du handicap dans chaque discipline

La WCBS, l'instance « ombrelle », laisse chaque confédération sportive gérer sa discipline, comme elle l'entend, et prendre en compte ou non la dimension « handicap » (disability) due à une déficience (impairment) physique, sensorielle ou mentale..

### 4.2.1 Carambole

Sauf erreur, les règlements CEB et UMB ne prévoient pas de catégories spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

### 4.2.2 Américain

<http://www.eba-pool.org/>

La WPBA dispose d'une catégorie « fauteuil roulant » (wheelchair) à laquelle sont éligibles les personnes dépendantes de leur fauteuil à 80 % du temps pour se déplacer. Les règles du billard américain ont été complétées pour que les joueurs en fauteuil ne cherchent pas élever [leur hauteur d'assise](#) pour jouer.

| Date    | Event                        | Discipline | Location       | Event Site | Cat. |
|---------|------------------------------|------------|----------------|------------|------|
| 6-9 feb | European Wheelchair Masters  | 9-ball     | Malmö / Sweden |            |      |
| 6-9 feb | Malmö 8-ball Wheelchair Open | 8-ball     | Malmö / Sweden |            |      |

### 4.2.3 Blackball

Les catégories « fauteuil roulant » (wheelchairs) et « handicap mental » (learning disabilities) font partie des catégories retenues par le blackball pour ses championnats d'Europe et du Monde.



#### EBA CATEGORIES AND TEAM SIZES

**Mens** ('A' Teams = 5, 'B' Teams = 7)  
**Ladies** ('A' Teams = 5, 'B' Teams = 7)  
**Seniors** (Over 40) (All Teams = 5)  
**Masters** (Over 50) (All Teams = 5)  
**Under 23** (All Teams = 5)  
**Under 18** (All Teams = 5)  
**Under 15** (All teams = 3)  
**Learning Difficulties** ('A' Teams = 5, 'B' Teams = 7)  
**Wheelchair** (Individuals only)

#### The competition categories are...

- Men
- Ladies
- Seniors
- Masters
- Learning Disability
- Wheelchair
- Under-23

*Les catégories et tailles d'équipes de l'EBA*

*Voici les catégories des championnats du Monde de blackball qui devaient se tenir en Australie en 2020 (annulés)*

Les catégories « Wheelchair » et « Learning Disability » n'apparaissent cependant pas dans les règles du blackball présentes sur le site de l'EBA ou de l'instance mondiale BI. Il est fait référence indirectement aux joueurs invalides jouant avec les joueurs valides, en ne les obligeant pas à avoir un pied touchant le sol lors de l'exécution du coup : *A player must have at least one foot on the floor, except where special needs apply (i.e. physical disability or other special needs).*

Pour la catégorie « Wheelchair », il existe néanmoins une définition dans les règles de l'instance « ombrelle », WPA (cf. supra).

**BLACKBALL INTERNATIONAL (BI)**  
AFFILIATED TO THE WORLD POOL ASSOCIATION

## ANNOUNCEMENT



**STEPHEN PARTRIDGE**  
**Special Advisor - Learning Disabilities**

Blackball International is proud to announce Mr Stephen Partridge has agreed to join Blackball International as Special Advisor for Learning Disabilities.

Stephen has extensive experience having started working with people with learning disabilities in 1984 with The Sports Council for Wales. He became involved with the Mid West Sports Association working with them for 25 years and becoming the games co-ordinator for 15 years.

Stephen has been part of the EBA as chairperson for the LD's and he is involved with organising teams for The Welsh Pool Association. He is the current Vice Chair of the Welsh Pool Association having held the position of LD's Officer since the 1990's.

Stephen will be responsible for growing the LD's on behalf of Blackball International and ensuring that players meet the relevant criteria to compete and represent their country.

I am sure all players and pool representatives will join Blackball International in welcoming Stephen and support him in his new role as Special Advisor LD's.

Yours in sport,



**Blackball International President**

PRESIDENT: Mark Cottingham  [cottee147@hotmail.com](mailto:cottee147@hotmail.com)



Pour la catégorie « Learning Disability », et pour les championnats du Monde 2020, l'instance BI avait nommé un conseiller spécial, Stephen Partridge, chargé de promouvoir cette catégorie et de vérifier l'éligibilité des compétiteurs. On notera que les critères d'éligibilité ne sont pas disponibles sur le site du BI et que les championnats d'Europe 2019 ont, semble-t-il, consacré dans cette catégorie un joueur qui, a priori, ne présentait pas d'handicap de ce type (communication personnelle d'un participant).

Comme c'est le cas dans la plupart des grandes compétitions internationales, les organisateurs ont tendance à ajouter de nouvelles catégories pour des raisons à la fois sportives, médiatiques et financières. Si ces nouvelles catégories ne permettent pas aux fédérations d'augmenter proportionnellement leurs ressources, les coûts de participation supplémentaires engendrés pèseront sur les budgets au détriment d'autres disciplines ou d'autres domaines d'activités.

#### 4.2.4 Snooker

##### 4.2.4.1 ISBF :

Les règles internationales IBSF du snooker prévoient simplement des adaptations quand des personnes handicapées jouent avec des personnes valides : exception à la règle de jouer avec un pied sur le sol ; possibilité de demander à l'arbitre la couleur d'une bille (pour les daltoniens, par exemple) :

*In particular and for example: (i) Section 3 Rule 11(a)(iii) cannot be applied to players in wheelchairs; (iii) striking when both feet are off the floor; (d) striking when both feet are off the floor; and (ii) a player, upon request to the referee, shall be told the colour of a ball or its position if they are unable to differentiate between colours as, for example, Red and Green.*

#### 4.2.4.2 WDSF (World disability billiards and snooker)

[WDBS](#) est une organisation créée en 2015, sous les auspices de la WPBSA, pour donner à plus de personnes handicapées la possibilité de pratiquer le sport billard, avec les conseils de Activity Alliance<sup>17</sup>. Depuis sa création, la WDBS a organisé avec succès plusieurs événements de snooker pour les personnes handicapées, y compris des journées portes ouvertes et des tournois compétitifs. Ces événements sont ouverts aux personnes ayant une gamme de handicaps physiques, mentaux et sensoriels tels que définis dans le système de classification WDBS.

Ce système de classification est, sauf erreur, le plus complet défini à ce jour pour le billard, et plus précisément le snooker (nota : le billard anglais - english billiards<sup>18</sup> - se joue aussi sur une table de snooker). Il a été développé en adaptant au billard et snooker la boîte à outils de profilage d'Activity Alliance.

Ce système de classification comporte 8 groupes, comprenant 36 profils. Selon le type de handicap, on choisit le type de profil correspondant, qui appartient à un groupe donné. Nota : l'utilisation d'orthèses/appareils peut modifier le groupe d'affectation.

Exemples de profils :



Les compétitions sont organisées entre personnes d'un même groupe (de 1 à 8).

La classification de WDBS répertorie 8 groupes ([voir annexe](#)):

- 2 groupes (1 et 2) pour les personnes en fauteuil roulant
- 3 groupes (3 à 5) pour les handicapés physiques debout
- 1 groupe (6) pour les personnes souffrant d'un handicap mental
- 1 groupe (7) pour les malvoyants
- 1 groupe (8) pour les sourds et malentendants

<sup>17</sup> Activity Alliance is the operating name for the English Federation of Disability Sport.

<sup>18</sup> Combinaison de snooker et de carambole ; se joue avec 3 billes.

WDBS a récemment partagé le groupe 6 en deux :

- Groupe A :  $QI < 75$  ; manifestations de comportement adaptatif ou d'adaptation sociale ; handicap mental détecté avant l'âge de 18 ans
- Groupe B :  $QI < 75$  ; troubles du spectre de l'autisme

Il faut noter que le handicap psychique n'est pas pris en compte dans la classification.

Malvoyants : les critères sont, d'une part, une acuité visuelle comprise en 2/60 et 6/60, ou un champ visuel inférieur à 20° en vision corrigée, et d'une part, d'être indépendants dans la vie quotidienne.

Sourds et malentendants : perte auditive d'au moins 55 décibels sur la meilleure oreille aux fréquences de 500Hz, 1000Hz, et 2000Hz.

La WDBS a retenu le principe d'auto-déclaration pour classer les joueurs, se réservant le droit de modifier la classification choisie par le joueur, quand cela s'avère nécessaire. Pour les joueurs des groupes 6 (handicap mental), la déclaration est faite par un parent, un tuteur, un médecin, un responsable d'établissement....

Les [listes de classement \(ranking lists\)](#) de la WDBS sont au nombre de 8, les groupes 1&2 étant fusionnés, et le groupe 6 divisé en deux sous-groupes A et B, comme indiqué précédemment. Les joueurs sont principalement anglais.

Le nombre de participants répertoriés aux rankings en mai 2020 s'élève à 162, se décomposant, par grandes catégories en : fauteuil (18), debout (51), handicap mental (40), malvoyants (17), malentendants (36).

### 4.3 Conclusion

Les situations sont très diverses d'une discipline à l'autre :

- Le billard carambole ne prend pas en compte le handicap dans ses championnats ;
- Le billard américain dispose d'une catégorie « joueurs en fauteuil » ;
- Le blackball, outre une catégorie « joueurs en fauteuil », met en avant également une catégorie « handicap mental », dont les contours restent mal définis ;
- Le snooker amateur ne prend pas en compte le handicap dans ses championnats ;
- Le snooker professionnel a créé, via la WDBS, une classification complète des types de handicap, comprenant 8 groupes, avec un système de ranking pour chacun d'eux.

## 5 Le handibillard en France : état des lieux et perspectives

### 5.1 Introduction

Comme on l'a vu dans la première partie de ce document, ni la FFH, ni la FFSA ne s'intéressent au billard, et il est très peu probable que ces deux fédérations spécifiques « handicap » s'y intéressent un jour.

Le champ est donc totalement libre pour la FFB, fédération délégataire, chargée « d'organiser le sport billard en France et d'en favoriser l'accès à toutes et à tous », et qui a pris en compte le handicap à deux niveaux : la convention d'objectifs avec le ministère des sports et le projet fédéral :

- La convention d'objectifs avec le ministère des sports prévoit la promotion du billard chez les personnes en situation de handicap.
- Le projet fédéral 2017-2020 se donne pour objectifs de développer des offres vers des publics spécifiques, comme les handicapés (objectif 2) par le moyen de la création d'« une filière Loisir Handicap Officielle avec une grille d'organisation spécifique – Cellule handibillard ». Le projet évoque également dans le domaine de la pratique sociale et éducative, l'organisation de *championnats handibillard* au niveau régional et national, et d'*actions de découverte et d'initiation* pour les personnes handicapées, au niveau des clubs.

Dans l'organisation fédérale, le domaine du handicap dépend aujourd'hui des instances suivantes :

- la sous-commission handibillard, rattachée à la commission de développement ;
- le pôle sportif pour l'organisation des championnats
- la commission médicale qui comprend un médecin en charge du handibillard ;

Dans une première étape, va être fait un état des lieux du handibillard dans toutes ses composantes fédérales (bienfaits du billard, accessibilité, effectif de licenciés, billard pour tous, sport billard).

## 5.2 Etat des lieux

### 5.2.1 Bienfaits du billard pour les personnes handicapées

Les [bienfaits du billard au plan de la santé](#) sont répertoriés dans le dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives, le Médicosport-santé, lancé par le CNOSF sous la tutelle de 2 ministères (le Ministère chargé des sports et le Ministère de la santé).

Son intérêt prophylactique ou thérapeutique est notamment mis en avant :

- prévention des effets de l'inactivité et de la sédentarité :
  - maintien ou amélioration de la proprioception et de la souplesse ;
  - maintien ou amélioration du bien-être psychique.
- amélioration de la qualité de vie (en prévention primaire, secondaire et tertiaire) :
  - prévention des troubles anxieux et dépressifs ;
  - amélioration de l'image de soi et de la perception de son corps ;
  - amélioration du sentiment d'efficacité personnelle ;
  - prévention et lutte contre l'isolement social.

Les personnes handicapées, plus encore peut-être que pour les personnes valides, bénéficieront des apports du billard pour améliorer leur sentiment d'efficacité personnelle, pour lutter contre l'isolement social, ...

[L'exemple de Salih Yilmaz](#), à cet égard, est édifiant : handicapé paraplégique à la suite d'un accident de voiture, il a pu retrouver la sérénité et une vie sociale grâce au billard.

Nota : Le billard peut également être utilisé comme outil de rééducation (exemple de [Donbosco Billard avec le CHU de Nantes](#)).

### 5.2.2 Accessibilité des clubs aux handicapés en fauteuil

On l'a vu dans le § 3.1.2, le CNOSF met l'accent sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux salles de sport. Quelle est la situation pour les salles de billard ?

L'accessibilité « handicapés »<sup>19</sup> correspond à une information à renseigner par les clubs sur le site de gestion des licences E2I (réponse par oui ou par non).

En juin 2020, les informations fournies par les clubs permettent de dresser le tableau suivant :

|                        | Total | Salle municipale | Salle commerciale | Salle privée | Non renseigné |
|------------------------|-------|------------------|-------------------|--------------|---------------|
| Accès handicapés       | 273   | 188              | 42                | 40           | 3             |
| Pas d'accès handicapés | 298   | 219              | 23                | 46           | 10            |
| Champ pas renseigné    | 7     | 5                | 2                 | 0            | 0             |
| Total                  | 578   | 412              | 67                | 86           | 13            |

Source : G. Mathias

273 salles, soit moins de la moitié, disposent aujourd'hui d'un accès « handicapés ». A noter que les salles commerciales ont un taux plus élevé de conformité (65 %) que les salles municipales (46%).

### 5.2.3 Licenciés FFB en situation de handicap

Combien la fédération compte-t-elle aujourd'hui de licenciés en situation de handicap ?

Il n'est pas possible de répondre de façon précise à cette question car la fédération ne collecte pas la dimension « handicap » lors de la prise de licence.

Certaines fédérations s'y emploient, cependant, comme la fédération de badminton. Voir ci-dessous l'extrait correspondant du « *Guide d'accueil des personnes en situation de handicap au sein des clubs de la Fédération Française de Badminton* » :

*Licence : au moment de la saisie de la licence dans le logiciel fédéral « Poona », renseigner l'item spécifique aux personnes en situation de handicap (aller sur le logo du fauteuil cliquer dessus puis enregistrer). Attention, il faut impérativement l'accord préalable du licencié pour faire figurer ce renseignement dans le respect de la réglementation en vigueur.*

La FF de badminton a répondu à notre demande de précisions sur le sujet : « C'est le président du club qui saisit l'information, et qui « classe » le joueur dans l'une des catégories suivantes : Fauteuil classe 1 (WH1), Fauteuil classe 2 (WH2), Debout classe 3 (SL3), Debout classe 4 (SL4), Debout classe 5 (SU5), petite taille (SH6), déficience auditive, handicap mental et/ou psychique, troubles du comportement, « autres »...

C'est du déclaratif pour l'instant. Il faut en effet que les clubs (présidents en l'occurrence) aient l'accord du licencié pour l'indiquer dans le dossier d'inscription. Il y a donc un biais dans les statistiques et nous avons de fait une vision parcellaire des gens qui pratiquent chez nous en étant en situation de handicap. ».

Un certificat médical n'est pas demandé, les cas de tricherie étant très rares et des contrôles ultérieurs s'effectuant en situation de match. A noter que la FF de Badminton s'est associée avec E-Cotiz pour la [gestion des cotisations](#), ce qui permet aux adhérents de s'inscrire et de saisir eux-mêmes leurs données personnelles, dont les données « handicap ». E-Cotiz est en lien automatique avec le logiciel fédéral de gestion des licences Poona.

Pour en revenir à la FFB, faute donc d'un recensement via la prise de licence, on ne peut qu'estimer à dire d'expert le nombre de licenciés en situation de handicap, qui serait de l'ordre d'une cinquantaine.

---

<sup>19</sup> Il faudrait ajouter « fauteuil ».

On peut aussi tenter d'évaluer indirectement le nombre de licenciés en se basant sur les ratios de licenciés de la FFH par rapport à la fédération délégataire correspondante.

| Sport                            | Licenciés FF | Licenciés FFH | Ratios<br>En % |
|----------------------------------|--------------|---------------|----------------|
| Tir à l'arc                      | 74 000       | 830           | 1.1            |
| Pétanque + sport boules + boccia | 346 000      | 2867          | 0.8            |
| Bowling                          | 22 000       | 149           | 0.7            |
| Tennis de table                  | 207 000      | 1182          | 0.6            |
| Tir sportif                      | 201 000      | 578           | 0.3            |

Si on prend l'exemple d'un ratio intermédiaire de 0.8 comme la pétanque, le nombre de licenciés handicapés FFH pourrait être d'environ 130 (16 000 x 0.8% = 128), soit un effectif plus élevé que l'estimation d'une cinquantaine.

En les répartissant proportionnellement au nombre de licenciés par discipline, on aurait ainsi :

- 96 licenciés carambole
- 26 licenciés blackball
- 3 licenciés snooker
- 5 licenciés américain

Ces estimations sont certainement trop optimistes, si l'on en juge par les chiffres 2016 de la FF badminton : 186 000 licenciés dont 257 licenciés<sup>20</sup> parabadminton, auxquels on peut ajouter 200 à 250 licenciés badminton de la FFH, soit au maximum 500 licenciés (0.26 % du total de la FF Badminton).

Nota : comme chez les licenciés valides, on rencontre des personnes en situation de handicap qui veulent s'adonner au billard en tant que loisir, alors que d'autres sont plus attirées par la compétition.

#### **5.2.4 Le billard loisir**

Pour promouvoir le handibillard, la fédération a initié l'organisation de journées de démonstration, appelées « Rencontre nationale Handi-billard » :

##### 1° Rencontre nationale Handi-billard

29 et 30 avril 2019 à l'académie Blésoise

Découverte du billard carambole ; tournoi entre handicapés en fauteuil et valides en fauteuil

##### 2° Rencontre nationale Handi-billard en fauteuil

28 et 29 avril 2018 au billard club Vendômois

Initiation au billard carambole ; tournoi carambole (5 joueurs en fauteuil)

##### 3° Rencontre nationale Handi-billard

3 au 5 mai 2019 au club chambérien de billard

Portes ouvertes : initiation blackball et carambole pour les personnes handicapés et mise en situation de handicap pour les personnes valides.

Tournois carambole et blackball ; catégories « fauteuil, malentendants et malvoyants »

<sup>20</sup> Dont 60 compétiteurs inscrits aux championnats de France

La 4<sup>e</sup> rencontre prévue à Mandelieu les 2 et 3 mai 2020 a été annulée, pour des raisons financières.

Ces rencontres ont très certainement eu un effet d'entraînement vis-à-vis des clubs et des ligues, car les initiatives se sont multipliées au cours des dernières années pour faciliter la découverte et l'initiation au billard des publics handicapés, soit en amenant le billard au sein des établissements spécialisés, soit en accueillant dans les clubs les personnes en situation de handicap :

- Placement d'un billard dans une unité de personnes handicapées vieillissantes, et séances d'initiation ([club de Frontignan](#)) ; souhait d'un Pass ad hoc ;
- Séances d'initiation au club ([Bernay](#), [Fécamp](#), Chambéry, Douarnenez, Bayonne, Toulouse, Don Bosco Nantes...)
- Ligues : [Occitanie](#) , Bretagne (création de sections Handibillard envisagée actuellement par des clubs bretons) ...
- Mise aux normes de l'accès aux personnes handicapées (Argenteuil, ...)

Nota : le Billard Club d'Argenteuil est affilié depuis février 2020 à la FFH. Cette affiliation lui permettra de candidater pour obtenir le label Club Handisport, lequel facilitera notamment l'obtention de subventions des collectivités territoriales.

Certains clubs non affiliés s'engagent également dans ce type d'ouverture vers les personnes en situation de handicap, comme [Bruay-en-Artois](#), pour le handicap mental (convention avec une APEI<sup>21</sup>).

## **5.2.5 La compétition**

### **5.2.5.1 Blackball**

Sur le plan sportif, le blackball est la première discipline fédérale à avoir créé une finale nationale handibillard « fauteuil » voici 4 ans.

Le code sportif blackball définit la catégorie de la manière suivante : « *Cette catégorie mixte est ouverte à tous les joueurs et joueuses sans condition d'âge ou de genre, pouvant attester d'un handicap nécessitant l'utilisation d'un fauteuil roulant. Elle est composée d'une division unique* ».

Un tournoi compétition handi-debout s'est également déroulé lors des championnats de France organisés à Agen en juin 2019, sans que la catégorie correspondante soit définie dans le code sportif en termes de type de handicap.

Voici le palmarès correspondant de ces deux catégories, intégré dans celui des championnats de France de juin 2019 :

---

<sup>21</sup> Association de Parents d'Enfants Inadaptés

| HANDI FAUTEUIL | Nom Prénom        | CLUB                       | VILLE       |
|----------------|-------------------|----------------------------|-------------|
| 1              | DE SMEDT Mickael  | LE 8 POOL                  | STE EULALIE |
| 2              | CARRIC Yvan       | BILLARD CLUB CORNOUAILLAIS | FOUESNANT   |
| Demi Finaliste | PAQUELIER Nicolas | BLACKBALL PONTISSALIEN     | PONTARLIER  |
| Demi Finaliste | REVEL Maurice     | LE GREEN DIONYSIEN ACADEMY | ST DENIS    |

| HANDI DEBOUT   | Nom Prénom     | CLUB                          | VILLE            |
|----------------|----------------|-------------------------------|------------------|
| 1              | LASSERON Cyril | VULCAIN 8 POOL                | AURILLAC         |
| 2              | SOLANKI Jigar  | BILLARD CLUB CASTANET TOLOSAN | CASTANET TOLOSAN |
| Demi Finaliste | GUIET Clément  | EIGHT POOL CONCEPT            | CHATELLERAULT    |
| Demi Finaliste | ALES Joaquim   | B.C. ALTKIRCH                 | ALTKIRCH         |

Lors des championnats du monde de Bridlington en 2018, l'équipe FFB comptait dans ses rangs un représentant qui a remporté la médaille d'argent [de la catégorie fauteuil](#). Nota : cette satisfaction pour la délégation est à mettre en relation avec le coût et les problèmes engendrés pour le déplacement à l'international d'un joueur en fauteuil.

Le volontarisme remarquable de la commission nationale blackball d'intégrer des catégories handi dans les compétitions blackball se heurte toutefois à un écueil de taille, celui de l'absence d'équité sportive entre les compétiteurs, conséquence d'effectifs insuffisants.

Si pour les valides, le blackball distingue les U13, U15, U23, +de 40, féminines, N2, N1, Masters, la catégorie fauteuil ne distingue ni condition d'âge, ni de genre, ni de niveau de handicap. On peut rappeler également que la WDBS a établi pour le billard une classification des handicaps comportant 8 groupes, dont 2 pour le fauteuil.

La FFB n'est pas la seule fédération à être confrontée à ce problème d'effectifs insuffisants. Le président de la FFSA le constatait également : *« les autres disciplines correspondent davantage à une pratique de loisirs, car pour réglementer il faut un nombre de pratiquants assez important. Par exemple, le surf est une activité accessible en sport adapté, mais actuellement nous n'avons pas de forte demande de pratique en compétition, ceci dit les choses peuvent évoluer avec le temps »*.

### 5.2.5.2 Carambole

Suivant en cela les règlements internationaux, le code sportif carambole n'a pas créé de catégorie handi.

Les joueurs en situation de handicap sont donc amenés à jouer avec des joueurs valides et certains s'en sortent plutôt bien à l'exemple de Salih Yilmaz, déjà cité :



*« Je me suis mis à jouer de plus en plus souvent. J'ai commencé à participer à des tournois. En 2015 j'ai gagné le championnat d'Alsace et fini 11e au championnat de France en national 3. La saison dernière, je jouais en national 2 et grâce à une bonne moyenne, je suis remonté en national 1*

*pour la saison 2018-2019 »*.

Dans [son témoignage](#), il évoque les obstacles qu'il a pu rencontrer dans son parcours : l'intégration et l'accessibilité de certaines salles :

- *« l'accueil n'a pas été très amical. Pendant six mois, j'ai joué tout seul. Personne ne m'a proposé de se joindre à moi. Comme souvent, le fauteuil roulant ne facilite pas les choses »*.

- « j'ai voulu m'inscrire pour un tournoi à Nice et j'ai dû renoncer (par manque d'accessibilité) ».

Salih Yilmaz a été parrainé par APF France handicap : « *montrer qu'un usager d'un de ses services a sa place dans un tournoi de billard au milieu de personnes dites « valides » est dans la droite ligne du projet de société que défend l'association : une société inclusive et solidaire dans tous les domaines de la vie* ».

## 5.3 Perspectives

En cohérence avec la convention d'objectifs et dans la continuité du projet fédéral 2021-2024, la priorité de la fédération est de faciliter et d'encourager l'accès au billard des personnes handicapées, en s'appuyant principalement sur le réseau des clubs.

### 5.3.1 Atteindre de futurs pratiquants

La démarche, analogue à celle de la FH, comporte 3 phases :

#### 5.3.1.1 D'abord, se préparer :

- Rendre accessible son équipement ;
- S'équiper de matériel adapté ;
- Se former (CQH, certificat de spécialisation, ...).

Pour le billard, l'accessibilité de l'équipement correspond principalement à l'accessibilité de la salle pour les handicapés en fauteuil.

Un peu moins de 50% des salles de billard disposent aujourd'hui d'un accès « handicapés ». Pour les autres, on a deux cas de figure :

- L'infrastructure ne le permet pas (salle ancienne, en étage, ...) : le club doit attendre un transfert dans des locaux adaptés ;
- L'infrastructure le permet mais après des travaux lourds, qui, pour les salles municipales, sont du ressort de la commune ; les clubs ne peuvent que mettre en avant leurs besoins, sans moyen d'action véritable pour faire évoluer la situation.

Le matériel adapté peut correspondre à des rallonges, reposeirs, râteaux, ou à des billards déplaçables pour les emmener dans les établissements.



Pour l'anecdote, on notera ci-dessous une proposition de baudrier pour aider les joueurs ayant perdu un bras ou une main à jouer au billard :

<https://hbroke.pagesperso-orange.fr/Contact.html>

La formation : CQH ([Certificat de Qualification Handisport](#)) est destinée aux cadres sportifs déjà titulaires d'un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) permettant l'encadrement du sport contre rémunération. Le CQH s'adresse aux éducateurs, moniteurs ou entraîneurs ayant acquis au préalable des compétences techniques et pédagogiques dans leur champ disciplinaire et souhaitant se former aux spécificités d'un encadrement en faveur d'un public en situation de handicap physique et/ou sensoriel en toute sécurité.

La formation ad hoc pour le billard comporterait un socle de connaissances de base ([l'abécédaire](#), accessible en e-learning) et un module « cadre sportif handisport-santé ».

Il existe l'équivalent pour le Sport Adapté : les AQSA ([Attestation de Qualification Sport Adapté](#)) sont des formations qualifiantes ouvertes aux professionnels d'une discipline spécifique formés via un diplôme d'Etat : Brevets d'Etat (BE) et Diplômes d'Etat (DE), titulaires d'un DEUST ou d'une licence STAPS ou diplômés de la branche du sport par le CQP. Les AQSA sont également ouvertes aux personnes bénévoles souhaitant accueillir des personnes déficientes intellectuelles dans leur club. Grâce à cette formation, ils pourront encadrer en toute sécurité un public en situation de handicap mental ou présentant des troubles du comportement.

#### **Mesures d'accompagnement des clubs à prévoir au plan national :**

- Rédaction d'un vade-mecum pour les clubs ;
- Elaboration de modules de formation pour les animateurs de clubs, adaptés aux différents types de handicap.

##### **5.3.1.2 Avoir une démarche proactive après des établissements spécialisés :**

Cibler en priorité les établissements médico-sociaux: instituts d'éducation sourds, aveugles, IEM<sup>22</sup>, foyers, centres de rééducation ou de réadaptation, etc.

On peut les trouver au niveau local à partir du fichier national : <http://finess.sante.gouv.fr/> ou en s'adressant aux associations qui s'occupent des handicapés :

- [Maison Départementale des Personnes Handicapées](#)
- [APF France handicap](#)<sup>23</sup>

Dans le choix des établissements, on mettra en relation le niveau d'accessibilité du club avec les catégories de publics handicapés présents localement afin de proposer la pratique du billard dans des conditions satisfaisantes.

Deux types d'actions peuvent être menés :

- des actions dans l'établissement
- des actions favorisant la pratique dans le club, comme assurer le transport du centre au lieu de pratique du club ou proposer des créneaux de pratique en adéquation avec le rythme de l'établissement.

Il convient de formaliser la collaboration entre l'établissement et le club par une convention précisant les droits et obligations de chaque partie, sur la base d'un modèle mis à disposition par la fédération.

Dans cette convention, les parties s'engagent notamment à :

- mentionner l'existence de ce partenariat sur leurs sites internet, blog ou page Facebook ;
- faire remonter des éléments de contenu sur leurs actions (photos, vidéos, articles) aux instances auprès desquelles elles sont affiliées, et en particulier la FFB.

Le nombre de conventions conclues au plan national pourra constituer un indicateur intéressant du développement d'actions conjointes pour développer la pratique du billard auprès de personnes en situation de handicap.

#### **Mesures d'accompagnement des clubs à prévoir au plan national :**

---

<sup>22</sup> Institut d'éducation motrice

<sup>23</sup> APF France handicap, anciennement appelé Association des paralyés de France, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur.

- Rédaction d'un modèle-type de convention « clubs-établissement spécialisé »

### 5.3.1.3 Communiquer et valoriser ses actions:

- Site internet, réseaux sociaux, développer des supports de communication club, informer les médias locaux.
- Se faire connaître auprès de la MDPH et des associations locales du milieu du handicap : AVH, FAF, FFAIMC, APF, Association de parents (ANPEDA).....
- Obtenir un club label Handisport afin de valoriser la qualité de son association.
- ...

### 5.3.2 Encourager les clubs par des mesures incitatives

Compte tenu des nombreux labels créés, tant au niveau national, qu'au niveau régional départemental, local, il ne semble pas utile pour la fédération de créer son propre label Club Handisport.

Par contre, il semble plus pertinent d'encourager les clubs à établir des conventions de partenariat avec des établissements spécialisés pour développer la pratique du billard par les personnes en situation de handicap.

On peut imaginer deux types de dispositifs incitatifs :

- Soit créer un challenge spécifique « handicap » avec des primes à la clé pour les lauréats ;
- Soit introduire un critère « handicap » avec un poids fort dans le challenge des clubs, qui permettra de prendre en compte dans le classement, l'ouverture des clubs vers ce type de public.

### 5.3.3 Se doter d'indicateurs pertinents pour évaluer les progrès réalisés

#### 5.3.3.1 L'indicateur « handiguide » semble dépassé

La convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 prévoyait les valeurs cibles suivantes pour le nombre de clubs inscrits dans le handiguide, i.e. une progression régulière, jusqu'à 60 en 2020.

| Action n°1<br>(dans le cadre d'un programme d'actions présentation des objectifs et des d'indicateurs par action)                          | Objectifs opérationnels                    | Indicateurs associés à l'objectif | Valeurs de référence | Valeurs cibles |      |      |
|--|--|-----------------------------------|----------------------|----------------|------|------|
|  |  |                                   |                      | 2018           | 2019 | 2020 |
| Sensibiliser les clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap, faire connaître le Handiguide pour que les clubs s'y inscrivent | Nombre de clubs Inscrits sur le Handiguide | Valeur absolue                    | 26                   | 35             | 45   | 60   |

Sauf erreur toujours possible, en juin 2020, aucun club de billard n'est référencé sur ce site, lequel commence sérieusement à dater sur le plan technique.

Au plan interne, la sous-commission handi aurait créé un annuaire handi « clubs et ligues », mais ce document n'est pas connu actuellement par le service communication de la fédération.

### 5.3.3.2 Saisir l'information « handicap » sur la licence ?

Comme on l'a vu, la FFB n'a qu'une idée très approximative du nombre de ses licenciés en situation de handicap. A dire d'expert, au plan national, l'effectif correspondant serait de l'ordre d'une cinquantaine, soit 0.3 % de la population totale de licenciés.

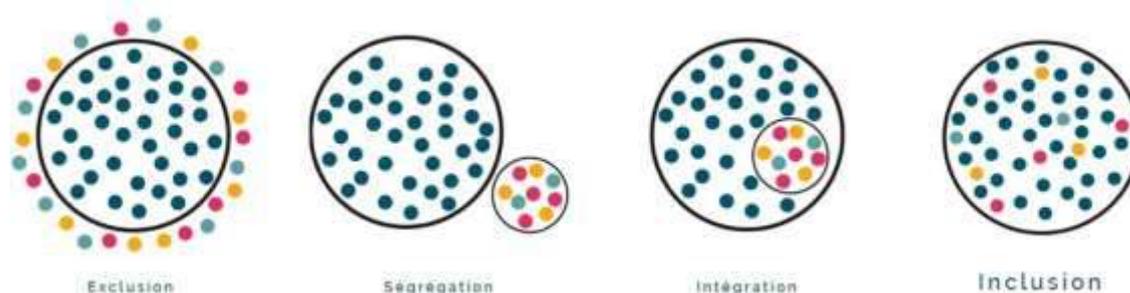
La fédération pourrait chercher à recenser cette population de façon plus précise de façon à disposer d'un indicateur supplémentaire permettant de mieux suivre l'efficacité de sa politique en faveur du handicap.

Au moins deux méthodes sont envisageables pour opérer ce type de recensement :

- Créer un champ « handicap » dans la fiche individuelle des licenciés, saisie sur E2I par le club, à cocher pour les joueurs handicapés ; la procédure serait auto-déclarative, sans certificat médical à fournir, à l'image de ce que pratique la FFBadminton. S'il y avait plusieurs centaines de licenciés en situation de handicap, désirant faire de la compétition au sein de la fédération, il serait évidemment possible d'aller plus loin, et de créer des entrées supplémentaires, comme le type de handicap, entrées basées, par exemple, sur les catégories établies par la WDBS ([voir annexe](#)). Selon ce qui a été dit précédemment, on en est loin aujourd'hui.
- Mener une enquête auprès des clubs pour connaître le nombre de licenciés handicapés accueillis et le type de handicap représenté. Le recensement par voie d'enquêtes comporte une autre limite, celle de la bonne volonté des clubs à bien vouloir répondre.

Dans les deux cas, la personne en situation de handicap doit donner son accord pour être recensée comme telle ; idem pour le tuteur légal d'un enfant en situation de handicap qui doit être consulté. L'étiquette « handi » est en effet parfois rejetée, car jugée stigmatisante, et allant à l'encontre de l'objectif **d'inclusion**.

Nota : pour AFP France Handicap, [l'inclusion](#), « c'est faire en sorte que notre société considère les personnes en situation de handicap, ainsi que toutes les personnes ayant une quelconque déficience, comme normales. Et que notre société évolue donc, de sorte à ce que toutes les personnes normales aient accès normalement à tout ce qui est normal de pouvoir avoir. En ce sens, l'inclusion se distingue de l'intégration, « *qui revient à dire que nous intégrons des personnes différentes à une norme. Cette norme est donc, par nature, excluante. Nous militons pour que la norme évolue* » ».



### 5.3.3.3 Créer un Pass Handicap ?

Dans le cadre de conventions conclues avec des établissements spécialisés, faut-il créer un Pass handibillard pour que chaque pratiquant dans le cadre de ces conventions soit connu et reconnu par la fédération ?

D'après certaines sources, sa création envisagée initialement avait été repoussée car jugée stigmatisante ; elle serait aujourd'hui à nouveau réclamée, avec même 2 types de Pass, l'un « handi » correspondant au domaine de la FFH, l'autre « sport adapté », correspondant à celui de de la FFSA. Nota : à l'exemple des labels régionaux ou départements, un Pass unique handibillard est à privilégier.

Si ce choix est fait en faveur de la création d'un Pass, il faudra solutionner le point de blocage que constitue pour les clubs la saisie des données personnelles des futurs titulaires du Pass dans le logiciel E2I. Cette charge administrative supplémentaire est manifestement de nature à freiner l'enthousiasme des clubs comme certains l'ont indiqué pour le Pass billard scolaire.

Une solution, mais peut-être existe-elle déjà, serait l'importation dans E2I des données saisies préalablement par les établissements sous forme de tableaux Excel ...

Nota : une autre solution pourrait être la création d'une licence collective « Etablissement » à l'exemple de ce [que pratique la FFSA](#).

### **5.3.4 Prioriser le développement plutôt que la compétition**

Dans la situation présente, il n'est pas possible de mettre sur pied de compétitions équitables, menant par exemple à un titre de champion de France handi. Le nombre de handicapés compétiteurs dans une discipline donnée est, en effet trop faible, pour créer les catégories nécessaires, par exemple telles que [les prévoit la WDBS](#), et avoir suffisamment de compétiteurs dans chacune d'elles.

Les épreuves Handi (fauteuil et debout) organisées actuellement lors des championnats de France de Blackball correspondent, dès lors, à des tournois nationaux promotionnels (d'un intérêt indéniable en tant que vitrine du handibillard) mais pour lesquels la fédération ne peut pas délivrer de titres de champion de France.

La FFB est dans la même situation pour le billard que la FFSA pour certaines de ses disciplines : « *les autres disciplines, (comme le surf) correspondent davantage à une pratique de loisirs, car pour réglementer, il faut un nombre de pratiquants assez important. Avant de pouvoir s'intéresser à la compétition, il faut donc d'abord développer le nombre de pratiquants, lesquels deviendront, pour certains, des compétiteurs.*

Le budget fédéral étant fortement contraint, des arbitrages sont à prévoir entre le sportif et le développement. L'absence de compétitions handi équitables au plan national ne milite pas notamment pour continuer à financer le déplacement de joueurs handi à l'international.

### **5.3.5 Adapter la gouvernance**

La sous-commission Handibillard comptait 7 membres en septembre 2019, avec un responsable, un coordonnateur, 5 membres affichant les fonctions suivantes : blackball, blackball fauteuil, carambole fauteuil (2 membres), blackball fauteuil, et sourds / langue des signes. Son mode de fonctionnement n'est pas clairement connu de la fédération car elle n'a produit aucun document (programme, budget, résultats ; comptes rendus de réunions) pendant la saison 2019-2020.

Son responsable et son coordonnateur ont successivement démissionné au cours de la saison, pour des raisons tenant principalement à la dotation financière, jugée insuffisante attribuée à la sous-commission pour promouvoir ses actions, notamment la rencontre nationale prévue à Mandelieu.

La composition et le mode de gouvernance de cette commission sont à reconsidérer, pour prendre en compte la priorisation du développement et le soutien aux initiatives locales.

La composition appropriée de la sous-commission handibillard pourrait être la suivante :

- un coordonnateur en tant que référent national ;
- des membres, chacun étant référent pour une ou plusieurs régions, et intervenant pour soutenir les initiatives locales en liaison avec les ligues et les CDB.

## **5.4 Synthèse : projet de programme**

### **5.4.1 Atteindre de nouveaux pratiquants**

Les clubs sont les éléments clés sur lesquels cette ambition doit s'appuyer.

La démarche de terrain correspondante comporte 3 phases :

1. Se préparer (accessibilité, matériel adapté, formation) ;
2. Avoir une attitude proactive vis-à-vis des établissements spécialisés (démarchage);  
Etablir des conventions de partenariat avec ces établissements ;
3. Mettre en œuvre et faire savoir (labellisation, articles, ...).

Au plan national, des mesures d'accompagnement sont à prévoir :

- Rédaction d'un vade-mecum pour les clubs ;
- Rédaction d'un modèle-type de convention « clubs-établissement spécialisé »
- Elaboration de modules de formation pour les animateurs de clubs, adaptés aux différents types de handicap ;

### **5.4.2 Encourager les clubs par des mesures incitatives**

Parmi les mesures possibles :

- La création d'un challenge des clubs Handi ;
- L'introduction d'un critère « handicap » dans le challenge des clubs.

### **5.4.3 Se doter d'indicateurs pertinents pour évaluer les progrès réalisés**

Outre le recensement des conventions avec les établissements, d'autres voies sont à explorer :

- La création d'un champ « handicap » sur la licence ;
- La création d'une licence collective pour les établissements spécialisés ;
- La création d'un Pas Handibillard.

### **5.4.4 Ne pas entretenir d'ambiguïté**

- La fédération n'est pas en mesure aujourd'hui de délivrer de titres de champions de France handi ;
- Elle organise simplement des tournois nationaux de démonstration et de promotion de handibillard ; nota : ces tournois seront opportunément adossés aux championnats de France « valides » dans un esprit d'inclusion et de synergie : notoriété, réduction des coûts logistiques, possibilités de prises de vues vidéo (et de retransmission).

### **5.4.5 Faire des arbitrages**

- Délaisser les formules « Rencontres nationales » coûteuses à organiser et aux retombées médiatiques insuffisantes, au profit des tournois nationaux adossés aux championnats de France (cf. supra) ;
- Privilégier le soutien aux clubs plutôt qu'à une petite élite de joueurs (participation aux compétitions internationales, ...)

### **5.4.6 Adapter la gouvernance**

La composition de la sous-commission handibillard appropriée à la mise en œuvre de ce programme pourrait être la suivante :

- un coordonnateur en tant que référent national ;
- des membres, chacun étant référent pour une ou plusieurs régions, et intervenant pour soutenir les initiatives locales en liaison avec les ligues et les CDB.

\*\*\*\*\*

## ANNEXES

|   |     |
|---|-----|
| Annexe 1 : les Deaflympics .....  | 39  |
| Annexe 2: Les Compétitions quadriennales pour les athlètes en situation de handicap ..... | 40  |
| Annexe 3 : WPBA Pool Billiards - The Rules of Play.....                                   | 41  |
| Annexe 4 : Classification adoptée par la WDBS pour le billard .....                       | 42  |
| Annexe 5 : Accessibilité des ERP aux personnes handicapées.....                           | 46  |
| Annexe 6 : Sigles .....   | 477 |

## Annexe 1 : les Deaflympics

Les Deaflympics sont caractérisés comme les Jeux Olympiques des sourds. Pour participer à cette compétition, les athlètes doivent avoir une perte d'au moins 55 décibels d'audition sur la meilleure oreille, et les personnes portant des appareils de correction ne sont pas autorisées à y prendre part.

### Histoire

Vingt-huit ans après le déroulement des premiers Jeux Olympiques à Rome, un français atteint de surdit , Eug ne Rubens-Alcais d cida, en 1924, d'organiser pour la premi re fois une comp tition mondiale pour les sourds   Paris. Il s'agit de la premi re rencontre internationale de handisport, tout handicap confondu. Elle rassembla 148 athl tes venant de 9 pays diff rents. Aujourd'hui, cette comp tition regroupe environ 4000 athl tes repr sentant pr s de 77 pays.

### Organisation

Ces jeux d' t  et d'hiver se d roulent tous les quatre ans, pr cis ment un an apr s les Jeux Olympiques correspondants. Mais contrairement aux autres comp titions de handisport, toutes dirig es par des non-handicap s, les Deaflympics sont depuis toujours g r s par des personnes sourdes.

### Pourquoi les sourds ont-ils leur propre comp tition ?

Le Comit  International des Sports des Sourds a d cid  de ne pas  tre rattach  au CIP, car plusieurs probl mes se posent: tout d'abord, les personnes atteintes de surdit  ne peuvent pas entendre l'appel d'un arbitre, d'un sifflet ou d'une cloche contrairement   des athl tes non-valides.

De plus, l'id e de communication avec les autres participants est compromise, car ceux-ci s'expriment uniquement gr ce au langage des signes. Ils pourront communiquer avec les sportifs, uniquement par l'interm diaire d'interpr tes. Les personnes sourdes sont donc en quelque sorte exclues du groupe d'athl tes. A cela s'ajoute le fait qu'une personne sourde   tout de m me des capacit s sportives sup rieures aux autres handicap s. Un handicap  auditif a g n ralement un corps sain et son probl me est le probl me de communication. Cette importante question d' quit  implique donc que les personnes atteintes d'une d ficience auditive aient leur propre championnat.

### L'adaptation des sports aux Deaflympics

Les r gles et la vari t  des sports pratiqu s par les sourds sont semblables   ceux des autres handicap s. Pour les personnes porteuses de handicap auditif, les sports sont facilement adaptables. Durant ce championnat, les athl tes ne peuvent pas  tre guid s par des sons, c'est pourquoi de l gers changements ont lieu. Par exemple, pour annoncer un d part, il peut y avoir des feux clignotant, l'arbitre peut aussi agiter un drapeau, ou faire des signes de la main.

De plus, dans un match de football, les coups de sifflets sont remplac s par l'agitation d'un drapeau. Pour finir, comme les athl tes sont sourds, les spectateurs n'applaudissent pas, mais font une vague avec les deux bras.



## Annexe 2 : Compétitions quadriennales pour les athlètes en situation de handicap

| <b>Jeux paralympiques 2020</b>  | <b>Global Games 2019</b>  | <b>Deaflympics 2021</b>  |
|---|---|--|
| <b>Disciplines d'été</b><br><br>Athlétisme<br>Aviron<br>Badminton<br>Basketball<br>Boccia<br>Cyclisme<br>Équitation<br>Escrime<br>Football<br>Force athlétique<br>Goalball<br>Judo<br>Natation<br>Rugby<br>Taekwondo<br>Tennis<br>Tennis de table<br>Tir<br>Tir à l'arc<br>Triathlon<br>Voile<br>Volleyball | Athlétisme<br>Aviron<br><br>Basketball<br>Criquet*<br>Cyclisme<br><br>Futsal<br><br>Hockey*<br><br>Natation<br><br>Taekwondo<br>Tennis<br>Tennis de table | <b>Disciplines d'été</b><br><br>Echecs<br>Athlétisme<br>Badminton<br>Bowling<br>Basketball<br>Course d'orientation<br>Cyclisme<br>Football<br>Futsal<br>Golf<br>Handball<br>Judo<br>Lutte libre<br>Lutte gréco-romaine<br>Karaté<br>Natation<br>Taekwondo<br>Tennis<br>Tennis de table<br>Tir sportif<br>Triathlon<br>Voile<br>Volleyball<br>Volley-ball de plage (beach-volley) |
| <b>Disciplines d'hiver</b><br><br>Curling<br>Hockey sur luge<br>Ski alpin<br>Ski nordique<br>Snowboarding   |   | <b>Disciplines d'hiver</b><br><br>Curling<br>Hockey sur glace<br>Ski alpin<br>Ski nordique<br>Snowboard  |

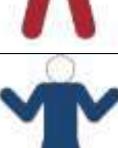
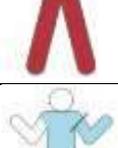
\* sport en démonstration

## Annexe 3 : WPBA Pool Billiards - The Rules of Play

(Effective 15/3/16)

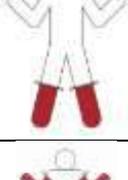
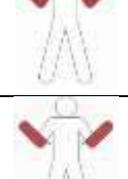
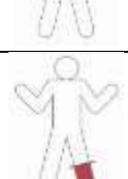
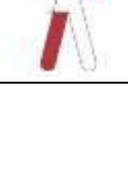
|   |  |
|---|--|
| <p><b>7. Rules/Regulations for Wheelchair Competition</b></p> <p><b>7.1 Player's Eligibility</b></p> <p>The criteria for a player to be eligible for Wheelchair competition is that he must be wheelchair mobility dependent for a minimum of 80% of the time. In some cases, a doctor's letter may be required to determine eligibility.</p> <p><b>7.2 Violations Resulting in Fouls</b></p> <p>(a) The shooter must remain seated while playing a shot (at least one cheek on the seat or seat pad). If a seat pad is used, it must remain flat and cover the seat of the wheelchair evenly. The seat pad cannot be bunched up on the seat straddled by the shooter with the shooter's legs or stumps. The shooter may not sit on the wheel or armrest. The point where the shooter's buttocks rest on the seat or seat pad must not be higher than 27 in / 68.5 cm from the surface on which the wheelchair rolls in its normal operating position.</p> <p>(b) Players must not have their foot/feet on the floor while playing a shot. Players must not use their legs or stumps as a leverage against any part of the table or the wheelchair while playing a shot.</p> <p>(c) Players are permitted to use any help aids such as cue extensions, special bridges, etc. Players may not be assisted when actually shooting (however, another person may hold the bridge, but must not help with the stroke of the cue). If a player requires assistance to roll around the table, another person may help them, but must not be touching the wheelchair during the actual shot. Violations of the above are considered to violate 6.17 Unsportsmanlike Conduct and will typically be penalized as follows: 1st offense, cue ball in hand for the opponent anywhere on the table; 2nd offense, loss of the current game; 3rd offense, loss of the match. The referee may choose a different penalty depending on the nature of the offense.</p> <p><b>7.3 Wheelchair Requirements</b></p> <p>No standing wheelchairs may be used in the standing position. A player's wheelchair should be clean and in good working order.</p> | <p><b>7. Règles / Règlements pour la compétition en fauteuil roulant</b></p> <p><b>7.1 Éligibilité du joueur</b></p> <p>Un joueur ne peut être admis aux compétitions en fauteuil roulant que s'il dépend de son fauteuil pour se déplacer pendant au moins 80% du temps. Dans certains cas, la lettre d'un médecin peut être requise pour déterminer l'éligibilité.</p> <p><b>7.2 Violations entraînant des fautes</b></p> <p>(a) Le joueur doit rester assis tout en jouant un coup (au moins une fesse sur le siège ou le coussin du siège). Si un coussin de siège est utilisé, il doit rester plat et couvrir uniformément le siège du fauteuil roulant. Le coussin de siège ne peut pas être regroupé à cheval sur le siège par le joueur avec ses jambes ou moignons. Le joueur ne doit pas s'asseoir sur la roue ou l'accoudoir. Le point où les fesses reposent sur le siège ou le coussin de siège ne doit pas être à plus de 27 pouces / 68,5 cm de la surface sur lequel le fauteuil roule dans sa position de fonctionnement normale.</p> <p>(b) Les joueurs ne doivent pas avoir leur pied / pieds sur le sol lorsqu'ils jouent un coup. Les joueurs ne doivent pas utiliser leurs jambes ou leurs moignons comme un levier contre n'importe quelle partie de la table ou du fauteuil tout en jouant un coup.</p> <p>(c) Les joueurs sont autorisés à utiliser des aides telles que des extensions de queue, des reposeirs, etc. Les joueurs ne peuvent pas être aidés lors du tir (cependant, une autre personne peut tenir le reposeir, mais ne doit pas aider à réaliser le coup de la queue). Si un joueur a besoin d'aide pour rouler autour de la table, une autre personne peut l'aider, mais ne doit pas toucher le fauteuil pendant le coup.</p> <p>Les fautes ci-dessus sont considérées comme violant l'article 6.17 « Conduite antisportive » et seront pénalisées comme suit : 1ère infraction, bille blanche à la main pour l'adversaire n'importe où sur la table; 2e infraction, perte de la partie en cours; 3e infraction, perte du match. L'arbitre peut choisir une peine différente selon la nature de l'infraction.</p> <p><b>7.3 Exigences relatives aux fauteuils</b></p> <p>Aucun fauteuil roulant debout ne peut être utilisé en position debout. Le fauteuil roulant d'un joueur doit être propre et en bon état de fonctionnement.</p> |
|---|--|

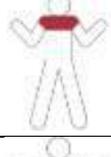
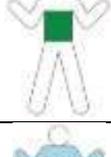
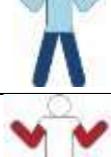
## Annexe 4 : Classification adoptée par la WDBS pour le billard

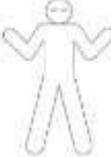
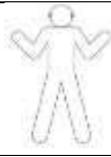
| Catégorie Fauteuil |   |   |              |
|--------------------|---|---|--------------|
| N° de Profil       | Description   | Figure  | N° de groupe |
| 1c                 | Presque aucun usage des quatre membres. Nécessité d'utiliser un fauteuil roulant électrique ou un fauteuil roulant manuel.                          |    | G1           |
| 1p                 | Presque aucun usage des quatre membres. Nécessité d'utiliser un fauteuil roulant électrique ou un fauteuil roulant manuel                           |    | G1           |
| 2                  | Presque aucun usage des quatre membres, mais peut plier les coudes. Peut utiliser un fauteuil roulant électrique ou un fauteuil roulant manuel.     |   | G1           |
| 3                  | Utilisateur de fauteuil roulant ayant un très mauvais équilibre et une incapacité à saisir et à relâcher des objets.                                |  | G1           |
| 4                  | Une personne avec peu d'usage des 4 membres, mais qui contrôle bien son tronc. Capable de pousser un fauteuil roulant d'une manière ou d'une autre. |  | G1           |
| 5                  | Un utilisateur de fauteuil roulant qui a des difficultés à contrôler ses membres lorsqu'il essaie d'effectuer une activité quelconque.              |  | G1           |
| 6                  | Un utilisateur de fauteuil roulant ayant un mauvais contrôle du tronc et des mains légèrement faibles, ou des difficultés à contrôler les bras.     |  | G1           |
| 7                  | Utilisateur d'un fauteuil roulant avec le bon usage d'un bras, peut utiliser un fauteuil roulant électrique ou un fauteuil roulant manuel.          |  | G1           |

|    |  |   |    |
|----|--|---|----|
| 8  | Utilisateur de fauteuil roulant ayant un bon contrôle du tronc et des mains légèrement faibles.  |  | G2 |
| 9  | Utilisateur de fauteuil roulant avec un bon usage des bras, mais avec un mauvais contrôle du tronc.  |  | G2 |
| 10 | Utilisateur de fauteuil roulant qui fait bon usage de son tronc et de ses bras mais qui ne peut pas utiliser ses hanches pour aider au mouvement du tronc. |  | G2 |
| 11 | Utilisateur de fauteuil roulant ayant un bon contrôle du tronc et des hanches.   |  | G2 |

| Catégorie Mobile (debout) |   |   |              |
|---------------------------|---|---|--------------|
| N° de Profil              | Description   | Figure  | N° de groupe |
| 12                        | Capable de marcher, mais a de grandes difficultés à contrôler ses quatre membres lors d'une activité.                               |  | G3           |
| 13                        | Capable de marcher, mais avec un faible usage de trois membres.   |  | G3           |
| 14                        | Capable de marcher, mais avec un côté du corps peu mobilisable ; en général, ne peut s'équilibrer sans aide que sur la bonne jambe. |  | G3&G4        |
| 15                        | Capable de marcher, mais un seul côté du corps n'est pas affecté.   |  | G4           |
| 16                        | Un membre supérieur est gravement atteint.  |  | G3           |

|    |   |   |       |
|----|---|---|-------|
| 17 | Capable de marcher, mais les deux jambes sont gravement atteintes.                                      |    | G4    |
| 18 | Capable de marcher, mais une jambe gravement handicapée.  |    | G4    |
| 19 | Capable de marcher, une jambe gravement handicapée, l'autre jambe moins handicapée.                     |    | G4    |
| 20 | Capable de marcher, mais les deux jambes sont légèrement diminuées.                                     |    | G4    |
| 21 | Les deux bras sont gravement atteints ou amputés.   |   | G3    |
| 22 | Les deux bras sont légèrement atteints ou amputés au-dessous du coude.                                  |  | G3    |
| 23 | Une jambe a un léger handicap   |  | G5    |
| 24 | Un bras légèrement handicapé ou amputé sous le coude.   |  | G3&G5 |
| 25 | Très petite taille (au moins 30,5 cm de moins que la moyenne).  |  | G5    |
| 26 | Capable de marcher, mais a des difficultés modérées à contrôler ses quatre membres lors d'une activité. |  | G4    |
| 27 | Le bras et la jambe opposés sont gravement atteints.  |  | G3    |

|    |   |  |    |
|----|---|--|----|
| 28 | Les deux hanches sont déficientes, ce qui entraîne des difficultés de marche.     |   | G4 |
| 29 | Faiblesse grave à modérée des deux épaules.                                       |   | G5 |
| 30 | Faiblesse grave à modérée du tronc.   |   | G5 |
| 31 | Les deux jambes sont gravement atteintes, les deux bras sont modérément atteints. |   | G3 |
| 32 | Les deux bras sont gravement atteints, les deux jambes sont modérément atteintes. |  | G3 |

| Autres types de handicap |                            |   |              |
|--------------------------|----------------------------|---|--------------|
| N° de Profil             | Description                | Figure  | N° de groupe |
| 37                       | Malvoyants                 |  | G7           |
| 38                       | Sourds et malentendants    |  | G8           |
| 39                       | Déficiência intellectuelle |  | G6           |

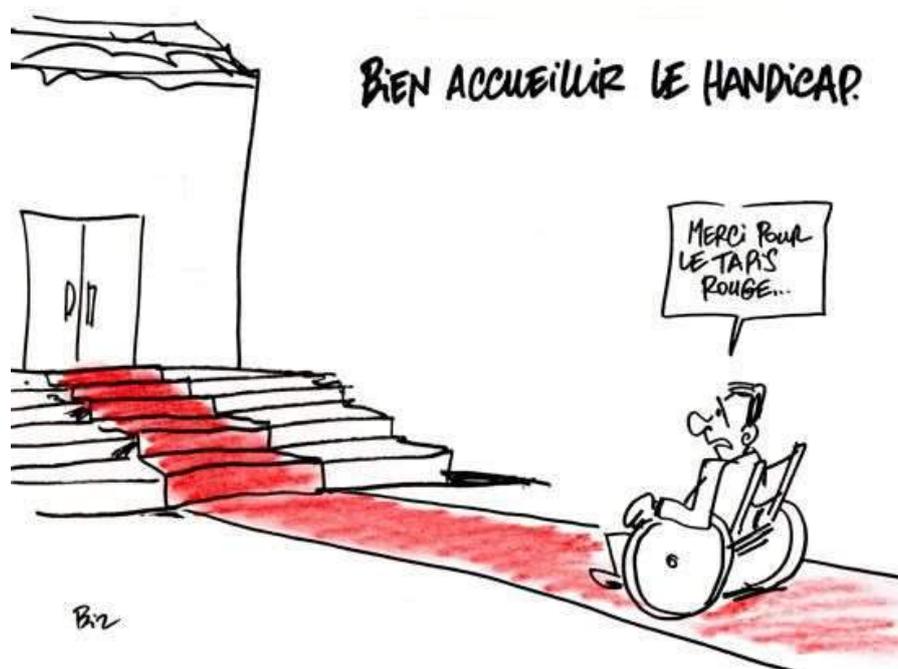
## Annexe 5 : Accessibilité des ERP aux personnes handicapées

es établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les ERP non conformes aux règles d'accessibilité au 1er janvier 2015 sont tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité (3, 6, 9 ans à compter du 25/09/2015).

Les ERP doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap,

Voici [les 8 points de vigilance pour conformer un ERP](#) et le rendre accessible à tous :

- 1/ Accessibilité fauteuil roulant (porte d'entrée + rampe + ascenseur)
- 2/ Accessibilité et sécurité des aveugles ou malvoyants
- 3/ Principe général d'un éclairage adapté
- 4/ Sanitaires adaptés
- 5/ Portes adaptées
- 6/ Poignées de porte adaptées
- 7/ Boutons ouverture de porte adaptés
- 8/ Signalétiques adaptées



## Annexe 6 : Sigles

BI : [Blackball International](#)

CIP ou IPC en anglais : [Comité international paralympique](#) (instance dirigeante des handisports pratiqués par des athlètes handicapés).

CISS (Comité international des sports des sourds) ou ICSD en anglais ([International Committee of Sports for the Deaf](#))

CPSF : [Comité paralympique et sportif français](#).

EBA : [European Blackball Association](#)

EBSA : [European Billiards and Snooker Association](#)

EPBF : [European Pocket Billiard Federation](#)

FFH : [Fédération Française Handisport](#)

FFSA : [Fédération Française de Sport Adapté](#)

IBSF : [International Billiards and Snooker Federation](#)

INAS : [International federation for para athletes with an intellectual disability](#)

IPA : [International Professional Pool Association](#)

IWAS : [International Wheelchair and Amputee Sports Federation](#)

PBA : [Professional Billiards association](#)

UMB : [Union Mondiale de Billard](#)

WCBS : [World Confederation Billiard Sports](#)

WDBS : [World Disability Billiards and Snooker](#)

WEPF : [World Eightball Pool Federation](#)

WPA : [World Pool-Billiard Association](#)

WPBSA : [World Professional Billiards and Snooker Association](#)

